

Belgique - Belgïe P.P. 1020 Bruxelles 2 1/1480





Sommaire 58

3	Edito: où mène la docilité (Arnaud Lismond)
4	La STIB aime la (bonne) musique (Gérald Hanotiaux)

Plate-forme www.stopchasseauxchomeurs.be

Rapport annuel de l'ONEm : les plus faibles paient le prix fort ! (Yves Martens & Luca Ciccia)

Taux d'emploi et NAIRU : Le scandale du « chômage nécessaire » (Interview de Bernard Conter)

Le NAIRU en Belgique (Luca Ciccia)

Dossier élections juin 2007

Les partis répondent à nos questions (*Luca Ciccia*)

Le PS fut à « l'extrême gauche » ... d'un exécutif trop à droite (*Carlos Crespo*)

NAIRU - Le débat parlementaire: un dialogue de sourds!

Bilan du gouvernement PS-MR : 4 années bleu-blues, 4 années perdues (Zoé Genot)

Dossier Auschwitz

Crimes nazis : le passage de témoin (*Yves Martens*)

La liberté n'est jamais donnée (*Gérald Hanotiaux*)

Auschwitz nous parle d'aujourd'hui : regard de syndicaliste (*Baudouin Ferrant - FGTB Bruxelles*)

Un arrêt à tout casser (Jean Flinker - CLEA)

Plan Wisconsin: privatisation de la sécurité sociale israélienne (LBC-NVK, CNE-GNC BXI-BW et BHV)

lkéa vu par Oxfam

Ikéa et les conditions de travail dans le Sud (Arnaud Lismond)

Analyse de la responsabilité sociale d'Ikea dans sa chaîne de sous-traitance au Bangladesh (Jean-Marc Caudron)

Avec le soutien de:



Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl a été reconnu en tant qu'association d'éducation permanente inscrivant son action dans l'axe 3,2 ; soit la production d'analyses et d'études, diffusées par imprimé et Internet.

Edito: où mène la docilité

Arnaud Lismond

CSCE, alismond@swing.be

Ce 8 mai 2007, le Premier Ministre Guy Verhofstadt a effectué une première prise d'acte du rapport présenté au Sénat « La Belgique docile - les autorités belges et la persécution juive pendant la Seconde Guerre mondiale, » : « Ce rapport indique que les autorités se sont montrées trop dociles. Pis, dans un certain nombre de cas, elles ont même collaboré à la déportation et à la persécution des Juifs en Belgique lors de l'occupation nazie.

Il s'agit là d'une page sombre de l'histoire de notre pays. Et nous ne voulons pas simplement tourner cette page. Je veux renouveler les excuses que j'ai présentées à Malines en 2002 [...] En effet, c'est uniquement par la reconnaissance de la responsabilité des autorités de l'époque que nous pouvons construire un avenir où cela ne se produira plus jamais₂. ».

Le rapport lui-même, d'un millier de pages, se conclut par ces mots : « Le dernier moment-clé se situe en 1945, lorsqu'après la Libération, la société démocratique est réhabilitée. La justice militaire parvient alors à la conclusion que l'instruction sur la collaboration aux rafles contre les Juifs d'Anvers est beaucoup trop « délicate ». Dans ce sillage, toute responsabilité de l'autorité belge dans la persécution et la déportation des Juifs est écartée. L'élite politique, administrative et judiciaire ne souhaite pas s'interroger sur les conséquences de son manque de confiance en la démocratie. C'est la seule option à laquelle elle aurait été confrontée si elle avait constaté sa responsabilité dans la catastrophe juive. [...] L'Etat belge a ainsi adopté une attitude docile en accordant dans des domaines très divers mais cruciaux une collaboration indigne d'une démocratie à une politique désastreuse pour la population juive (belge comme étrangère). ».

La lumière ne se fait que sur les tombes.

Cette reconnaissance mérite d'être saluée. Elle porte cependant son lot de paradoxes. Le moindre n'est pas qu'il aura fallu attendre que la plupart des acteurs et responsables aient disparu pour que les faits puissent être officiellement établis. Il y a le risque que la commémoration dédouane à bon compte celui qui y préside, et surtout le danger pour chacun de simplement consommer l'évènement, sans prendre le temps de s'y arrêter et de s'interroger sur le sens actuel de cette docilité ou, au contraire, de la résistance.

Nuits et Brouillard, d'Alain Resnais, premier grand film français consacré au système concentrationnaire nazi, se terminait déjà en interpellant le spectateur et en le renvoyant à ses responsabilités actuelles : « nous qui regardons sincèrement ces ruines comme si le vieux monstre concentrationnaire était mort sous les décombres, nous qui feignons de reprendre espoir devant cette image qui s'éloigne, comme si on guérissait de la peste concentrationnaire, nous qui feignons de croire que tout cela est d'un seul temps et d'un seul pays, qui ne pensons pas à regarder autour de nous et qui n'entendons pas qu'on crie sans fin₃. ».

- (1)Déjà publié en néerlandais, il ne sera disponible en français qu'à l'automne. www.cegesoma.be
- (2) Discours du Premier Ministre du 8 mai 2007. « <u>Hypocrite :</u> Individu qui, professant des vertus qu'il ne respecte pas, rend évident l'avantage de sembler être ce qu'il dédaigne. » (Ambrose Bierce Le Dictionnaire du Diable.)
- (3)Sorti en 1956, le réalisateur n'obtient le visa d'exploitation du film qu'au prix d'une altération d'un document photographique de 1941, où l'on voyait le képi d'un gendarme français au camp de rassemblement des futurs déportés de Pithiviers. Resnais dut consentir à mettre une poutre à la gouache sur le képi du gendarme. Sous pression de l'ambassade d'Allemagne de l'Ouest, il fut retiré de la sélection officielle de Cannes.

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Rédacteur en chef:

Luca Ciccia luca@asbl-csce.be

Contact:

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion - asbl Yves Martens & Gérald Hanotiaux, rue Philomène 43 1030 Bruxelles tél. 02-218.09.90 fax: 02- 223.73.95 redac@asbl-csce.be

Mise en page:

Fatih Tanriverdi

Conseil d'administration :

Claude Adriaenssens, Eric Buyssens, Didier Cardolle, Mohamed Chouitari, Luca Ciccia, Hugues Esteveny, Jean-Marie Leconte, Khadija Khourcha, Christophe Kelecom, Ariane Levêque Arnaud Lismond, Henri Solé, Renaud Maes, Felipe Van Keirsbilck, Magali Verdier, Marc-Audrey Ntep.

Merci pour vos dessins!

Sans illustrations (im)pertinentes, nos articles seraient bien moins agréables à lire. C'est pourquoi nous remercions nos dessinateurs attitrés, Eduard Verbeke et Titom (www.bxl.attac.be/titom). Merci aussi à Stiki (http://ledessindulundi.site.voila. fr/) qui a accepté que nous utilisions certains de ses dessins existants.

Les illustrations de Titom ainsi que ce journal sont mis à disposition suivant la licence Creative Commons by-nc-nd 2.0 be (http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/be/deed.fr_CA).

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s). Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition de mentionner la source.

La STIB aime la (bonne) musique

Interview de Jean-Pierre Alvin, porte-parole de la STIB, réalisée par Gérald Hanotiaux CSCE, gerald@asbl-csce.be

L'éditorial de notre précédent numéro s'intitulait « Opération Beethoven », nous y exposions nos inquiétudes sur ce que pouvait recouvrir ce mystérieux nom de code. Ladite opération a pour objectif de supprimer sur le réseau de la STIB la présence de musiciens, avant de s'attaquer aux mendiants, selon les mots du porteparole de l'entreprise publique. Nous avons interpellé le président du CA de la STIB, le ministre de la mobilité, P. Smet, et rencontré le porte-parole de la STIB.

Notre courrier envoyé au Conseil d'Administration de la STIB résumait ainsi nos interrogations. « Nous tenons à vous faire part de notre inquiétude face à « l'opération Beethoven » annoncée par la STIB, qui paraît viser à soumettre à autorisation la possibilité pour des musiciens de jouer dans le Métro et dans les véhicules de la STIB.

Nous estimons en effet que les véhicules de la STIB et les stations de métro sont des espaces publics et que ni les musiciens ambulants ni les mendiants ne peuvent en être rejetés, sous quelque forme que ce soit. Le manque de moyens de subsistance constitue une première forme d'exclusion que vivent de trop nombreux Bruxellois (de nombreuses allocations sociales étant inférieures au seuil de pauvreté) et qui conduit notamment certains d'entre eux à différentes formes de mendicité.

Nous pensons qu'il n'appartient pas aux pouvoirs publics régionaux ou à la STIB de faire subir à ces personnes une seconde forme d'exclusion en tentant de limiter leurs possibilités de jouer de la musique dans les métros ou d'y mendier. Nous serions donc heureux de connaître précisément la réglementation que vous avez adoptée sur ces questions, la position de votre conseil d'administration et les projets que vous comptez développer en cette matière. »

Le ministre bruxellois de la mobilité, Pascal Smet, a répondu qu'il s'agissait simplement d'appliquer

de manière stricte la circulaire du 10 juin 1997, signée par Hervé Hasquin et stipulant que « il est défendu de troubler la tranquillité des voyageurs de quelque manière que ce soit, de se livrer à des collectes, de se livrer à la mendicité, d'offrir à la vente quoi que ce soit, de faire de la musique et de chanter ; cependant, moyennant une autorisation spéciale délivrée par l'exploitant, il est possible de faire de la musique, de chanter, de vendre des journaux à la criée, de procéder à des collectes à certains endroits des stations déterminés par l'exploitant, en dehors des zones réservées aux voyageurs munis d'un titre de transport ».

Par la suite, nous avons contacté directement la STIB et son porteparole, Jean-Pierre Alvin, afin d'en savoir plus sur les modalités d'application de l'opération. Après plusieurs appels infructueux, nous l'avons enfin eu au bout du fil : « Opération Séduction » cette fois. « Aaaaah, j'ai justement votre courrier sous les yeux. Ce que vous faites est formidable et je ne voudrais pas qu'on parte sur des malentendus et qu'on croie que la STIB est quelque chose de droite. Vous savez, c'est vraiment dans une optique positive qu'on lance cette opération, pour avoir de la musique de qualité. Par exemple, une petite étudiante au Conservatoire en a marre de jouer de la flûte traversière seule dans sa chambre, et grâce à l'opération Beethoven elle aura un petit public. c'est chouette. Et puis on n'a aucun problème avec le fait de demander de l'argent, si elle met une petite casquette et gagne de quoi payer son trajet de retour, ce n'est pas un problème, c'est plutôt chouette pour elle ». Vu le caractère douteux de la représentativité de cet exemple, nous avons voulu en savoir plus. Rencontre avec le porte-parole de l'entreprise publique.

CSCE: Avant de décider de lancer une telle opération, vous avez bien dû établir des documents présentant le contexte, les objectifs à atteindre et le mode opératoire prévus. Afin de préparer au mieux cette rencontre, nous avons essayé de nous procurer auprès de la STIB ces documents, rien ne nous est parvenu, pourquoi?

J-P Alvin: Le document de synthèse que vous évoquez n'existe pas en tant que tel, il s'agit de différentes notes qui ont été présentées de façon éparse à différentes réunions, il s'agit par exemple de notes prises à la suite de contacts clients qui se plaignaient, etc. C'est une succession de constatations et il n'y a pas de synthèse, en tout cas je n'en ai pas connaissance.

Quel fut le processus de prise de décision de cette opération, de l'idée de base à l'application finale? L'administrateur général, le conseil d'administration, le ministre de la mobilité?

Non, ça ne remonte pas si haut, cela fait partie des affaires courantes de la société. L'initiative en revient à la direction du métro, en concertation avec la direction de la communication.

Sur base de quelles informations s'est-elle élaborée? Si c'est sur base de plaintes, combien y en a-t-il eu? Pourriez-vous nous donner une évaluation du nombre de musiciens et mendiants opérant sur le réseau de la STIB avant l'opération?

Nous avons reçu entre 100 et 200 plaintes, sur une période allant depuis la fin des beaux jours, vers octobre, jusqu'à février. Ce n'est pas énorme, mais pas peu non plus. Je reviens toujours sur ce problème parce que c'est ce que les gens nous signalent, mais ce sont des gens dont la fonction principale et ils en ont peut-être besoin, ce n'est pas la question - est d'obtenir une petite pièce. Pour masquer ce type de mendicité, ils font un peu de musique. En ce qui concerne leur nombre, c'est très difficile à évaluer mais il n'y en a pas énormément, quelques dizaines. Cependant ils sont là pendant des heures, de manière très prenante, on les voit donc beaucoup.

Quand a commencé l'opération et quel en est le dispositif?

En réalité le dispositif s'est emballé de lui-même, au niveau de la communication, ça a beaucoup mieux fonctionné que prévu. Nous pensions mettre en place le processus à partir de Pâques, en le précédant d'une phase de prévention. On a donc diffusé dans les stations, massivement, un message assez simple annonçant l'interdiction de jouer dans les trains et la nécessité d'accréditation pour les autres espaces. Des médias ont repris d'eux-mêmes cette information et en trois semaines nous n'avons plus du tout constaté la présence de musiciens. L'effet fut que beaucoup, pour des raisons qui ne nous regardent pas, se sont méfiés des contrôles d'identité. On parle beaucoup de régularisation de personnes en séjour illégal et il est possible que beaucoup étaient dans ce cas-là, toujours est-il qu'on ne les a plus vus.

S'ils arrêtent leur activité musicale après ces annonces, c'est qu'ils ont peur...



Ils ont peur de quelque chose, mais ça ne nous regarde pas, ce n'est pas de notre ressort en tant que société de transports. Ensuite, quand on a annoncé les accréditations, certains sont revenus en disant : « Moi, je suis vraiment musicien, je voudrais une accréditation ». Une douzaine de personnes se sont présentées. Parmi ceux-ci, deux ou trois ont été refusés parce qu'ils avaient une énorme ardoise d'amendes impayées.

Quand l'opération s'est mise en place, y a-t-il eu des arrestations?

Non et tant mieux. Parce qu'en 1997. j'ai le souvenir que ça ne s'était pas tellement bien passé. On avait appliqué une phase de répression qui avait été très critiquée, à juste titre. On avait même confisqué des instruments, ce qu'on ne ferait plus aujourd'hui car on considère qu'un instrument est tout de même un capital, que ça peut servir à subsister si la personne joue le soir, dans un établissement par exemple. On a donné comme consigne de continuer la prévention envers et contre tout, c'est-à-dire que si une personne continuait malgré les annonces, il fallait la reconduire à la sortie et ne pas adopter une attitude autoritaire. Mais si la personne revient quand on a le dos tourné. il arrivera un moment où un procès-verbal sera dressé. C'est une question de crédibilité.

Qui effectue ces reconductions à la sortie?

Les agents de contrôle en station, qui ont une carte d'assermentation limitée. Ils ne peuvent dresser procès-verbal sur la voie publique, mais dans le métro ils sont à même de pouvoir rétablir l'ordre, conformément au règlement.

Vous pensez que ça se passe toujours dans le calme?

Non. A la direction nous sommes tout à fait conscients que le boulot n'est pas toujours facile et est de plus en plus dangereux pour les agents. On s'aperçoit que, malgré toutes les formations qu'on leur donne, il y a un stress qui peut nuire à leur évaluation et à leur self-control. On a pris de réelles sanctions contre des personnes ayant causé des troubles. On essaie de recadrer les profils, car des gens sont aptes à ce travail, et d'autres pas.

Dans la presse, vous avez annoncé que les musiciens représentent une première étape avant de s'attaquer aux mendiants, parlons donc du cadre légal dans lequel s'effectue cette opération. La mendicité n'est pas un délit en Belgique, qu'est-ce qui permet à votre entreprise publique d'en faire un délit sur son réseau?

On ne la rend pas illégale, on dit simplement que ça ne cadre pas.

Et ce n'est pas une question d'esthétique, il y a dans notre société des structures pour accueillir ces personnes en précarité autrement que comme des animaux, par terre, dans des stations où passent des milliers de personnes. Nous n'avons jamais trouvé très digne, tant pour une société de transport public que pour les gens qui passent devant, d'avoir des gens recroquevillés et en haillons, qui sont quasiment - et j'espère que ce n'est pas du théâtre - en train de mourir devant vous. Il s'agit d'amener un peu de dignité dans le processus. J'ajouterai que nous avons une exploitation commerciale où des gens paient des locations pour des magasins, des restaurants, cafés et autres, ils sont en droit de demander que l'environnement de leurs clients soit tout de même revêtu d'une certaine dignité.

Ces systèmes et services sociaux que vous évoquez, vous savez bien qu'ils ne sont pas suffisants. Et pensons également aux sanspapiers, imaginons qu'ils se fassent interpeller sur le réseau de la STIB, vous savez très bien que pour eux ce sera l'arrestation et l'enfermement.

Oui, mais justement, ces personneslà, dès qu'elles ont une remarque, elles vont ailleurs, je crois qu'il n'y a pas de souci de ce côté-là.

Vous les informez avant les possibles arrestations?

Oui, bien sûr, très clairement. D'abord, ils le savent très bien et ils ne vont pas aller dans une rame de métro s'ils n'ont pas de ticket. Ils vont donc se tenir dans des couloirs et lorsqu'on va leur dire que ça ne va pas de faire ça là, pour différentes raisons pour lesquelles on ne doit pas spécialement donner d'explications, la personne s'en va. Elle va peut-être recommencer en surface mais peu importe.

Des informations ont justement été publiées récemment expliquant que la STIB collabore aux arrestations de sans-papiers, . Il y a des opérations lors desquelles, en dehors des titres de transport, on demande les cartes d'identité. Même avec un titre de transport payant, ce n'est donc pas toujours suffisant pour pouvoir se déplacer sur le réseau de votre entreprise.

Oui, c'est vrai. Nous avons dans nos installations la brigade fédérale du métro, et comme service public nous avons effectivement les instructions de repérer des gens qui sont soit recherchés, soit en situation illégale. C'est clair, nous sommes un service public et on ne doit pas tout tolérer dans nos voitures. Il ne faut pas affoler le grand public mais, dans nos stations de métro, il y a des dealers de drogue, c'est tout à fait connu, et ce sont des gens que nous devons pourchasser dans l'intérêt d'autres personnes. Je pense qu'on a une analyse assez pragmatique de la société et qu'il n'y a pas d'excès dans ce qu'on fait, j'en suis quasiment persuadé.

Il y a donc tout de même des arrestations de sans-papiers, la STIB est un maillon dans la traque qu'ils subissent.

C'est un maillon de maintien d'un certain ordre établi, effectivement. Je ne pense pas qu'on ait honte de le dire. C'est un maillon, oui, comme nous avons mis des caméras parce que nous sommes un maillon pour retrouver des gens qui viennent de poignarder un jeune dans une gare. Il y a tout un débat sur la vie privée, etc. Mais dans tous les réseaux du monde, si elle permet de retrouver ceux qui ont fait quelque chose, la techno-prévention permet aussi parfois de dissuader quelqu'un qui pourrait passer à l'acte. De toute façon, on n'a rien à dire, les caméras ont été installées et payées par la Région, et ce n'est pas nous qui donnons les images, celles-ci vont en même temps au dispatching de la STIB et au dispatching de la police fédérale à Rogier. Ils savent puiser dans la base de données sans nous le demander.

Pour revenir à l'Opération Beethoven, une évaluation a-t-elle déjà été effectuée? Si non, est-elle

prévue et pourra-t-on recevoir le rapport de cette évaluation?

Oui, certainement. Aujourd'hui on va certainement accréditer la douzaine de personnes qui satisfaisaient aux critères. Elles ont été auditionnées par un jury composé de trois membres de notre entreprise, qui sont également musiciens. On pourra faire une première évaluation après six mois, vers octobre-novembre, et une vraie évaluation après un an, vers mars-avril 2008.

Dernière question, les espaces du métro sont-ils des espaces publics?

C'est un élément qui n'est pas tranché juridiquement. A la base ils sont des espaces publics mais nous les avons privatisés à certains endroits en raison de règlements de fonctionnement. Par exemple, les commerces sont devenus des espaces privés. Pour le reste, les règlements commerciaux s'imposent, car en espace public vous pouvez entrer comme vous le voulez mais pour notre réseau, il nous faut des conditions d'accès. Dès le moment où il y a de telles conditions, on entre dans la sphère du privé. Comme pour un cercle culturel, vous devez être membre pour y entrer, ici vous devez avoir un titre de transport. Si on n'est pas encore trop autoritaire au niveau des portes, comme à Paris, il y a tout de même une limite, on entre dans une autre sphère. Mais votre question est tout à fait pertinente, parce que par contre la police fédérale n'intervient pas dans la sphère du privé. Jamais, sauf s'il y a un délit grave, vous n'aurez la police qui déambule dans un espace privé. On ne peut donc pas réellement trancher, nous sommes dans une société de droit public. avec une vocation commerciale pouvant appliquer des règlements semblables au privé.

(1) Le 11 mai 2007, 300 agents de police accompagnés de 80 agents des transports publics ont contrôlé 941 personnes. Parmi celles-ci, 38 arrestations de sans-papiers. Voir : http://www.brusselnieuws.be/site/rubrieken/1091053972/page.htm?newsID=1178866894

Rapport annuel de l'ONEm : les plus faibles paient le prix fort !

Luca Ciccia et Yves Martens

CSCE, luca@asbl-csce.be & yves@ asbl-csce.be

Durant la législature qui s'achève, surtout depuis 2004 et la mise en œuvre du plan d'activation du comportement de recherche d'emploi, les sanctions contre les chômeurs se sont diversifiées (mettant en œuvre toute une panoplie répressive) et durcies, tant par l'augmentation du nombre de sanctions (moins de classements sans suite) que de la durée de celles-ci. Les sanctions sont aussi moins souvent assorties de sursis. Les allocations, elles, sont toujours aussi faibles et protègent de moins en moins de la pauvreté. Quant au chômage, il progresse malgré exclusions et astuces statistiques...

Si, dans notre numéro précédent, nous dressions un bilan de la chasse aux chômeurs, nous vous proposons à présent un tableau d'ensemble de l'évolution, au cours de la législature écoulée, de la politique du gouvernement Verhofstad-Onkelinx II qui a ciblé les chômeurs bien plus que le chômage.

La première façon d'exclure, c'est de ne pas admettre!

On est passé de 25.013 (2003) à 34.808 (2006) non indemnisations

par le service *Admissibilité*₁. Il ne s'agit pas d'exclusions à proprement parler mais de non admissions sur base « objective »... Cependant, ne sont pas comprises dans cette catégorie les personnes :

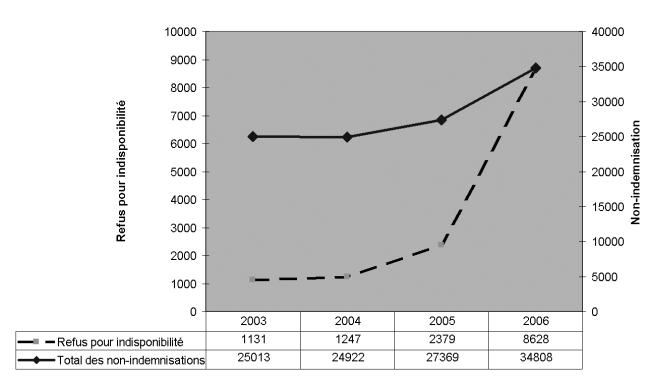
- dont le droit aux allocations n'est pas reconnu pour cause de travail/ études insuffisants;
- qui n'ont pas été admises suite à l'introduction d'un dossier incomplet ou à l'introduction tardive d'un dossier.
- travailleuses à temps partiel qui ne satisfont pas aux conditions pour pouvoir bénéficier du statut

de travailleur à temps partiel avec maintien des droits.

Au sein de ce groupe reprenant donc des conditions dites « objectives », si on y regarde de plus près, on constate une explosion (près de 8 fois plus) des non indemnisations pour refus d'allocation pour cause d'indisponibilité pour le marché de l'emploi, soit 8.628 cas (cf. graphique 1) pour 1.131 en 2004.

Il s'agit de décisions de refus d'allocations au chômeur dont l'inscription a été radiée ou « au chômeur qui

Graphique 1 : Admissibilité



pose des conditions à sa remise au travail qui, compte tenu des critères de l'emploi convenable, ne sont pas justifiés et qui le rendent indisponible». Cette augmentation est due à « une meilleure transmission, par les services compétents de l'emploi, de données relatives aux chômeurs qui n'ont pas donné suite à une convocation, qui ont fait preuve d'une collaboration positive insuffisante ou qui ont refusé un emploi ou une formation, ». On a donc là un effet secondaire non négligeable de la procédure d'activation, de l'accord de coopération du 30/4/2004 entre le fédéral, les communautés et les régions, et de son esprit d'activation, sous menace de sanction, vers des emplois au rabais au vu de la définition de l'emploi convenable... Cet élément doit être pris en compte dans l'évaluation globale de la nouvelle procédure de contrôle. En inscrivant ces « sanctions » dans le cadre des « non admissions ». l'ONEm ne permet pas une évaluation globale correcte.

Frapper plus et plus longtemps

L'évolution la plus spectaculaire, même si assez peu visible finalement (en tout cas peu médiatisée), est celle des sanctions à durée déterminée, regroupant 2 catégories : celle intitulée « Chômeur par suite de circonstances dépendant de sa volonté » et celle des sanctions administratives (les sanctions à durée indéterminée prises dans ce cadre sont reprises au point Exclusions à durée indéterminée, cf. graphique 5). Elles ont augmenté de 63 % passant de 22.230 en 2003 à 36.202 en 2006, avec une hausse nette à partir de mi-2004 et donc du début de l'activation (cf. graphique 2). En cause, à nouveau, la transmission automatique de données entre organismes régionaux et ONEm. Celle-ci produit par exemple 6.645 des litiges de 2005 et 11.053 de ceux de 2006. Le service régional de l'emploi devient ainsi de plus en plus un office de délation qui, au lieu d'aider les chômeurs, les dénonce automatiquement à l'ONEm. Quant à l'activation elle-même, elle génère elle aussi des sanctions à durée déterminée (3.242 suspensions de 4 mois infligées en 2006 à ceux dont les efforts de recherche d'emploi n'avaient pas été jugés « suffisants » lors de leur second entretien de contrôle, qui ne sont PAS reprises dans le graphique 2 (cf. page 11).

S'ajoute à cette hausse de 63 % du nombre de sanctions, l'allonge-

ment de leur durée : 6 semaines en moyenne en 2003 et 2004, 7 en 2005 et 8 en 2006. Dès lors, et c'est l'indicateur essentiel pour prendre la mesure de l'ampleur de cette inflation d'exclusions, le nombre de semaines d'exclusion effective a presque doublé en 4 ans, passant de 174.818 en 2003 à 343.327 semaines en 2006₄.

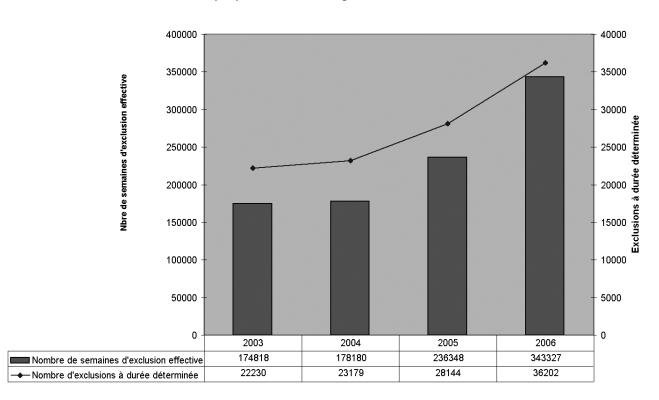
Volontaires, vraiment?

Mais, dira-t-on, sanctionner des chômeurs « par suite de circonstances dépendant de leur volonté », cela semble tout à fait légitime. Le but de l'assurance chômage n'est pas et ne peut être d'indemniser des chômeurs qui le seraient volontairement.

Mais à quoi correspond donc cette catégorie infâmante? L'arrêté royal du 25/11/1991 définit ce qu'il faut entendre par «chômeur par suite de circonstances dépendant de la volonté du travailleur». L'assuré social est responsable de son chômage lorsqu'il:

- abandonne ou refuse un emploi convenable sans motif légitime;
- est licencié à la suite d'une attitude fautive:
- ne se présente pas, sans justification suffisante, auprès d'un

Graphique 2 : Sanctions litiges à durée déterminée



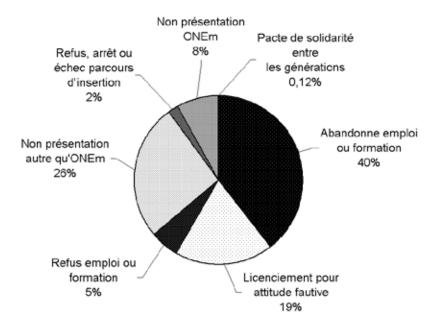
employeur ou du service de l'emploi compétent, alors qu'il y a été invité;

- refuse ou arrête une formation professionnelle;
- est à la base de l'échec d'un parcours d'insertion
- et, nouveauté 2006, dans le cadre du «Pacte de solidarité entre les générations», le refus (ou la noncoopération à) de l'outplacement, la non-demande d'outplacement, la non-inscription dans une cellule pour l'emploi «obligatoire», le refus d'emploi dans une cellule pour l'emploi et le refus d'une formation dans une cellule pour l'emploi «obligatoire». Les prépensionnés qui doivent être disponibles pour le marché de l'emploi peuvent être exclus pour une durée indéterminée en cas de récidive de refus d'emploi_s.

Le graphique 3 indique la répartition de ces catégories pour 2006. La catégorie «Pacte de solidarité entre les générations» ne comporte encore pour 2006 que 31 cas (et est donc invisible sur le graphique 3) mais ce sera sans doute à l'avenir une nouvelle source d'exclusions.

L'une des façons de maquiller une réalité est évidemment de fusionner deux catégories fort dissemblables. ce que l'ONEm fait systématiquement chaque année avec certaines données. Ainsi, la catégorie la plus importante (40%, soit 10.180 personnes) est celle des chômeurs qui abandonnent un emploi OU une formation. Ce qui n'est bien sûr pas du tout la même chose. Or, l'ONEm ne dit rien de la part qui abandonne un emploi ni de celle qui arrête une formation. Depuis le début de la chasse aux chômeurs, nous voyons que, pour échapper au contrôle, des demandeurs d'emploi s'engouffrent dans des formations parfois en dépit du bon sens. Nous avons répété maintes fois que c'était contre-productif et que cela allait générer des sanctions pour abandon. Plus que s'insérer dans une formation, le but devient d'avoir la preuve qu'on a essavé de s'v inscrire. La chasse aux chômeurs transforme la recherche d'un emploi en une chasse aux cachets stérile et humiliante.

Graphique 3 : Catégories de "chômeurs volontaires"



Autre chiffre important : 26% (soit 6.752 personnes) des chômeurs ne se présentent pas auprès d'un employeur OU du service régional de l'emploi (ORBEM, FOREM, VDAB₆). Mais, dans ce cas, le rapport fournit le détail de ces deux catégories.

La non présentation auprès d'un employeur est très minoritaire (18%, soit 1.242 cas, alors que l'absence au service régional de l'emploi représente 5.510 cas (82%)! Nous avons là la confirmation chiffrée que le plan d'accompagnement génère des sanctions là où il devrait aider le demandeur d'emploi. Celui-ci, confronté à l'inflation du nombre de convocations et faisant rarement la différence entre les différents organismes, est beaucoup plus exposé au risque d'une non présentation, sans que cela signifie nécessairement qu'il s'agit d'un carotteur. Rappelons que 10% des Belges ne savent ni lire ni écrire... Cet effet pervers du plan d'accompagnement est confirmé par une augmentation de 57 % de ces absences par rapport à 2004!

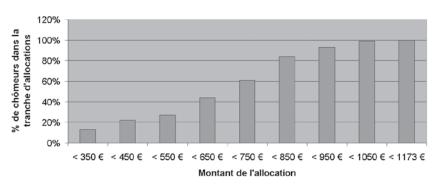
Fraude ou débrouillardise ?

Les sanctions administratives sont elles aussi en forte hausse (12.079 en 2003 pour 22.489 en 2006 avec un nombre moyen de semaines d'exclusion passé de 3 à 5), principalement « grâce » à l'informatique et aux recoupements qu'elle permet. Ces sanctions sont, en principe, moins discutables. Elles sont moins subjectives, donc moins sujettes à l'arbitraire et, surtout, elles concernent en général de véritables fraudes. Celle qui choque le plus évidemment, c'est le travail au noir. Celui-ci est une catastrophe tant pour la sécurité sociale (qu'il prive de cotisations) que pour les chômeurs, travailleurs et employeurs honnêtes (par la concurrence déloyale qu'il engendre) et enfin pour le travailleur en noir lui-même (pas de couverture santé, pension, accidents de travail...)

Mais que penser d'un Etat qui reconnaît que le seuil de pauvreté est de 822 € par mois pour un isolé et verse dans le même temps des allocations de chômage inférieures au montant qu'il reconnaît lui-même comme un minimum vital pour ne pas sombrer dans la pauvreté ? Il y a là une véritable incitation, une provocation à la débrouille qu'il est dans ce contexte malséant de qualifier de fraude. L'allocation maximale s'élevait en décembre 2006 à 1.173 € par mois. Mais, et on oublie de le dire, très rares sont les personnes qui se situent à ce niveau d'allocation: 99% des chômeurs indemnisés demandeurs d'emplois perçoivent moins de 1.050 € par mois, 93% touchent moins de 950 €. Et surtout, il sont 84% à percevoir moins de 850 € par mois : 84% est donc, à quelques euros près, la part qui se situe au niveau ET en dessous du seuil de pauvreté. Car, dans ces 84%, nombreux sont ceux qui sont bien en deçà de ce seuil de pauvreté. 61% des chômeurs indemnisés demandeurs d'emplois touchent ainsi moins de 750 €, 44% moins de 650 €, 27% moins de 550 €, 22% moins de 450 € et 13% moins de 350_g €. Pire encore, les personnes qui demandent la dispense pour raison sociale ou familiale (article 90°) doivent survivre avec 10 € par jour (elles étaient 9.250 en 2006 pour 5.810 en 2004, des femmes à 98%). Les tartuffes du gouvernement et de l'ONEm qui condamnent les chômeurs à se débrouiller pour compléter leur allocation sont mal placés pour juger les moyens qu'ils utilisent à cette fin.

S'il y a de telles disparités dans le niveau des allocations, c'est notamment parce que les chefs de famille, les isolés et les cohabitants reçoivent, dans cet ordre décroissant, des montants différents. Dès lors, une « fraude » à laquelle il serait juste et facile de mettre fin, c'est la déclaration inexacte de la situation familiale. Il suffirait en effet de supprimer le taux cohabitant en le fusionnant avec le taux isolé pour éviter les dérives actuelles : fausses déclarations, domiciliations fictives voire séparations et divorces. En boutade, l'on pourrait dire que la première cause de séparation chez les allocataires sociaux₁₀ est le statut cohabitant. Mais cela n'a évidemment rien de drôle. Non seulement

Graphique 4 : Allocations perçues par les chômeurs demandeurs d'emploi



on s'immisce de la sorte dans la vie privée des plus pauvres mais, en plus, on empêche les solidarités.

Enfin, outre le fait que l'Etat pousse implicitement à la fraude par des règles inéquitables et des allocations indécentes, il ne faut pas oublier qu'en cas de travail au noir, le chômeur est bien plus gravement sanctionné que les employeurs. Plus indécent encore, les contrôles visent en fait très peu ces derniers. Les contrôleurs sociaux de l'ONEm ont essentiellement deux activités : le contrôle de la fraude (travail au noir dans les secteurs construction, horeca, commerce, etc.) et le contrôle de la situation de travail (temps partiel réel etc.). Ces deux types de contrôle totalisent 78,7% de l'ensemble des contrôles, mais le contrôle de la fraude a lui baissé et est passé de 40 % du total en 2003 à 30% en 2006. Soit un total de seulement 8.303 contrôles d'employeurs (contre 36.291 travailleurs) avec pourtant un pourcentage d'infraction (et de PV) de 13,1% (contre 5,83% de PV pour les travailleurs). Les contrôles ciblés sur la situation de travail des chômeurs (notamment via les déclarations DIMONA,) sont eux passés de 26,1% des contrôles en 2003 à 48,7% en 2006₁₂.

On peut donc parler de processus de contrôle à sens unique, dans un climat ambiant de stigmatisation des chômeurs et de paradis a-social pour les employeurs (8.303 contrôles d'employeurs en 2006 contre 12.164 en 2004!) Un contrôle est certes nécessaire, mais il serait plus légitime s'il s'appliquait à tous!

Premiers dégâts de la réforme de l'AGR

Le nouveau calcul de l'Allocation de Garantie de Revenu que percoivent 47.952 salariés (79% des bénéficiaires sont des femmes) a un impact clair sur les revenus des temps partiels qui peuvent perdre jusqu'à plus de 200 euros par mois. Les allocations ont diminué en moyenne de 6% (passant de 371 à 349 euros) alors que l'ancien mode de calcul plus favorable est encore d'application pour 62% des cas. L'objectif déclaré était d'encourager les temps partiels à prester plus d'heures de travail. On parle pourtant de temps partiels involontaires, aux revenus très faibles. Le rapport nous apprend

2,7% du PIB affecté à l'ONEm

Les dépenses de l'ONEm en 2006 furent de 8,184 milliards d'euros, soit +- 2,7% du Produit Intérieur Brut affecté à cet instrument de solidarité pour les sans-emploi, dont l'effet sur la préservation des salaires n'est plus à démontrer. Il est utile de rappeler que l'ONEm a aussi pour mission de prendre en charge les prépensions et les interruptions de carrière (crédit-temps etc.) Ces deux postes ont coûté en 2006 plus de 1,9 milliard d'euros. Le coût total du chômage nécessite néanmoins de prendre en compte les dépenses régionales, mais aussi la perte globale que représentent tant de citoyens mis à l'écart de la production/consommation de biens et de services qui sont – le plus souvent- utiles à la collectivité. En 2006, l'ONEM dépensa 8,138 milliards, soit une hausse des dépenses de 46 millions (+ 0,56%). Les dépenses de l'ONEm ont donc moins augmenté que l'inflation... Si le budget chômage avait suivi l'indexation soit l'indice santé qui fut de 1,8% (l'inflation fut de 2,3%), les moyens supplémentaires auraient été de 146,5 millions d'euros. De quoi augmenter bon nombre d'allocataires...

que cette mesure de régression machiste permit une économie pour 2006 de 13 millions d'euros. Une mesure d'économie dérisoire aux effets parfois dévastateurs₁₃...

Le nouveau contrôle

La grande nouveauté de cette législature est bien sûr l'activation du comportement de recherche d'emploi que nous avons rebaptisée chasse aux chômeurs. Le point sur cette chasse lancée en 2004 a été fait dans notre numéro précédent, Comme nous l'avons vu plus haut, elle entraîne des sanctions de 4 mois. Mais elle est aussi source d'exclusions à durée indéterminée et définitives,

En 2006, 4.208 suspensions et exclusions ont été prononcées, dont 3.242 suspensions de 4 mois et 966 exclusions définitives auxquelles il faut ajouter 9.660 décisions "article 70" dont 4.577 étaient toujours en cours fin décembre. Enfin, cette

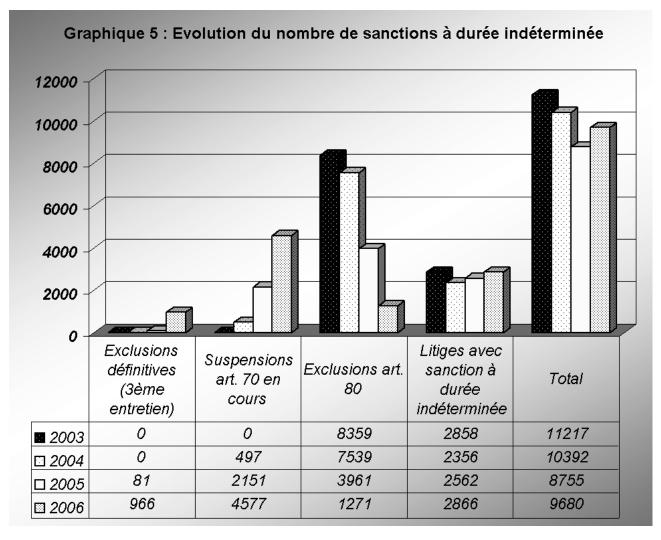
procédure a également fait exploser les sanctions litiges via transmission des organismes régionaux et le nombre de dispenses article 90.

Exclusions à durée indéterminée

Rappelons que l'un des principaux arguments utilisés pour faire accepter le nouveau système de contrôle était qu'il devait remplacer l'article 80 jugé discriminatoire car ne s'en prenant qu'aux cohabitants (essentiellement des femmes). Le gouvernement met donc fin à une discrimination en l'étendant potentiellement à tous, ce qui est tout de même une conception assez particulière du progrès social. En outre, l'article 80 (dont la suppression était certes demandée aux niveaux syndical et associatif) comportait des balises qui n'existent plus actuellement:

• la durée de chômage devait dépasser d'une fois et demie la durée moyenne de chômage de la sous-région alors qu'à présent le chômeur de Courtrai et celui de La Louvière sont convoqués après la même durée de chômage

- un minimum de ressources du ménage était prévu sous lequel l'exclusion n'était pas prononcée (revenus du travail inférieurs à 17.776,41 € imposables nets + 711,07 € par personne à charge) alors qu'à présent le chômeur peut être exclu même s'il est sans ressources
- le chômeur pouvant arguer de 20 ans de passé professionnel ne pouvait être exclu alors que le nouveau système ne juge que les efforts de recherche d'emploi des 12 derniers mois (ce qui va poser de plus en plus de problèmes à présent que les 40-49 ans sont à leur tour contrôlés). Reste que l'article 80 ne laissait guère de solution à la personne exclue que la séparation/le divorce pour récupérer ses droits au chômage, la longue période de travail



Combien de chômeurs?

2006 a comptabilisé une moyenne de 1.203.275 allocataires. Décomposons ce nombre. :

- Les « chômeurs » indemnisés étaient 726.662 en 2006, soit 3.049 de plus qu'en 2003. Parmi ces « chômeurs indemnisés », on dénombre 490.175 chômeurs complets indemnisés et 236.487 non demandeurs d'emplois. (111.069 prépensionnés à temps plein, 116.169 chômeurs de plus de 50 ans et 9.250 dispensés pour raison sociale ou familiale —les articles 90).
- Les travailleurs soutenus par l'ONEm étaient 264.870, 17.633 de plus qu'en 2003. Ils se décomposent ainsi : 121.514 en chômage temporaire pour raison économique, intempérie, etc. ; 47.952 travailleurs à temps partiel avec allocation complémentaire ; 37.385 dispensés pour étude ou formation ; 53.714 « activés » c.-à-d. des chômeurs qui travaillent grâce au financement de l'ONEm, essentiellement les mesures « Activa ».
- Restent enfin 211.743 personnes qui sont en interruption de carrière (174.490, dont un peu plus de 21.000 en crédit temps à temps plein ; 36.471 en congé parental, soins palliatifs ou assistance médicale, et enfin 782 prépensionnés à mi-temps.

En 1996, ils étaient 52.137 à aménager leur temps de travail. En 2003, 157.657. Si on ne tient pas compte des personnes aménageant leur temps de travail, la tendance est malgré tout à la croissance du nombre de chômeurs (chômeurs complets indemnisés + travailleurs soutenus par l'ONEm) : 991.532 en 2006 pour 970.850 en 1993, soit une hausse de 20.682, malgré une croissance folle des temps partiels qui ont petit à petit vu les conditions de l'Allocation de Garantie de Revenu s'amincir et malgré le travail intérimaire qui a explosé.

nécessaire pour être à nouveau indemnisé en cas de perte d'emploi étant extrêmement difficile à atteindre.

Dès lors la question, légitime, est : le nouveau système exclut-il moins à durée indéterminée que cet article 80 ? La réponse est un peu moins, en tout cas pour l'instant. Mais cela est dû à la mise en oeuvre progressive du nouveau dispositif qui n'est que depuis peu appliqué aux 40-49 ans et au fait de l'étalement dans le temps de la procédure : plusieurs mois entre chaque entretien, les exclusions définitives n'arrivant qu'au 3ème entretien. Cette exclusion ne concernait ainsi « que » 81 personnes en 2005 et déjà 966

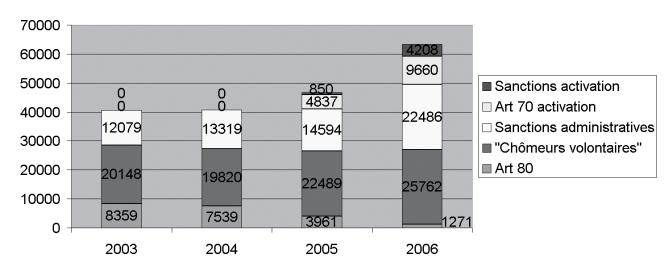
en 2006 alors même que seul un nombre significatif de chômeurs de la 1^{ère} tranche d'âge (- de 30 ans) est passé par le cycle des trois entretiens. Les 4.208 sanctions prononcées en 2006 concernent ainsi 3.555 demandeurs d'emploi du 1^{er} groupe cible (< 30 ans), 652 de la tranche 30-39 ans et une seule des 40-49 ans. Le nombre d'exclusions va donc continuer à croître de façon exponentielle au fil des mois.

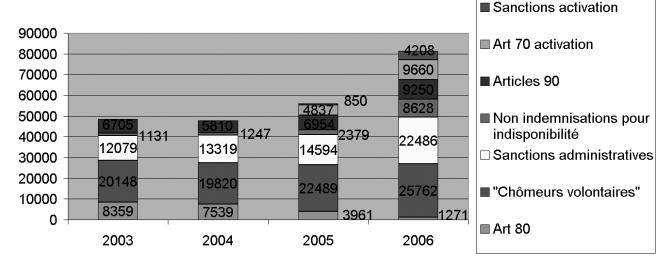
Or, même aujourd'hui, la diminution des articles 80 est déjà quasiment rattrapée par l'ensemble des sanctions à durée indéterminée, à cause principalement des articles 70₁₆: les chômeurs suspendus à durée indéterminée pour absence à l'entretien de contrôle. Les sanctions dites « article 70 » sont révisables (rétroactivement si le chômeur se présente dans les 30 jours et accepte de signer un contrat comme s'il avait eu une évaluation négative,), mais justement, nous ne parlons ici que des 4577 chômeurs qui étaient toujours suspendus à durée indéterminée au 31/12/2006. Une partie d'entre eux va retrouver ses droits mais peu rétroactivement : les derniers chiffres communiqués à ce propos révélaient que seules jusqu'ici 40% du total de ces sanctions avaient été effectivement annulées avec effet rétroactif.

Bilan des sanctions

Ce qui ressort clairement d'un examen détaillé des sanctions, c'est leur

Graphique 6 : Sanctions globales





Graphique 7: Sanctions globales + non indemnisations pour indisponibilité + art. 90

diversité. Dès lors, difficile de se faire une idée globale de l'évolution des sanctions au cours de cette législature. L'ONEm fournit néanmoins dans sa présentation PowerPoint du rapport annuel 18 un tableau qui, bien qu'il ne prenne pas tous les éléments de sanction en compte (comme les non admissions pour motif d'indisponibilité et les articles 90) confirme néanmoins la tendance à la hausse que révélaient déjà les éléments analysés du graphique 2. Le nombre total de sanctions est ainsi passé de 40.586 en 2003 à 63.387 en 2006. (cf. graphique 6) En y ajoutant 8.628 non indemnisations pour «indisponibilité» et 9.250 articles 90 qui, sans être des sanctions à proprement parler sont des façons de ne pas ou de mal indemniser, on arrive même à un total de 81.265! (cf. graphique 7)

Stopper la chasse

En conclusion, le bilan de cette législature est accablant. La politique des « 200.000 emplois » promis par Verhofstad s'est traduite par un contrôle accru des chômeurs tandis que celui des employeurs diminuait, une culpabilisation des victimes du chômage, une multiplication des types de sanctions, un allongement de leur durée, une augmentation du mauvais emploi avec tout un système qui force à l'accepter (des contrats de l'ONEm rendant l'intérim obligatoire à la réforme pernicieuse de l'AGR), tout cela avec des allocations qui ne permettent pas à

la grande majorité des chômeurs d'atteindre le seuil de pauvreté. En réponse, l'évaluation promise a été reportée au lendemain des élections! Quel sens cela a-t-il?

La politique de stigmatisation, de culpabilisation et de chasse aux chômeurs a montré suffisamment qu'elle était injuste, inutile pour l'insertion en emploi et dévastatrice socialement. Il est urgent que l'ensemble des forces de progrès fassent, avec les organisations syndicales, de la défense du droit au chômage une priorité et obtiennent, sans plus attendre, le retrait de cette machine à exclure et à précariser. Quand arrêtera-t-on de faire payer le prix fort aux plus faibles ?

- (1) Rapport annuel 2006, ONEm, pp. 55 à 60
- (2) Rapport annuel 2006, ONEm, p.59
- (3) Rapport annuel 2006, p. 99.
- (4) Rapport annuel 2006, ONEm, p.71
- (5) Rapport annuel 2006, ONEm, p.72
- (6) Cf. sur le graphique 3 la catégorie « Non présentation autre qu'ONEm »
- (7) Cela représente cependant une augmentation par rapport à l'an dernier où la proportion était de 425/5273, soit 8%/92%. Cela s'explique aussi par un « meilleur suivi » par les organismes régionaux des candidatures effectivement adressées aux employeurs. Avec là aussi des effets contre-productifs: le demandeur d'emploi qui n'est pas sûr à 100% de pouvoir postuler pour une offre à intérêt à ne pas la sélectionner...
- (8) Rapport annuel 2006, 29 mars 2006, document PowerPoint présenté par Karel Baeck et Jean-Marie Delrue au comité de

gestion de l'ONEm, p. 52. Ces chiffres relativisent fortement les discours dominants sur les pièges à l'emploi : les situations réelles de piège à l'emploi « financier » sont une exception comme le montrait aussi l'article du Cepag publié dans notre n°57 (pp. 14-17).

- (9) L'article 90 qui était chaque année en baisse jusqu'en 2004 est reparti à la hausse depuis, à cause notamment de l'activation du comportement de recherche d'emploi. Cf. à ce propos le Journal du Collectif n° 57, pp. 20-21.
- (10) La même injustice frappe les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale au CPAS.
- (11) Déclaration Immédiate Onmiddelijk Aangifte: la déclaration DIMONA oblige l'employeur à communiquer immédiatement le début et la fin d'une relation de travail aux instances publiques qui doivent disposer de ces données. C'est une façon de limiter les « chipotages » d'employeurs mais cela permet aussi de vérifier si des chômeurs n'ont pas travaillé en omettant de noircir la case correspondante de leur carte de contrôle. Un tel cumul de travail et d'allocations est une autre raison de sanction administrative.
- (12) Rapport annuel 2006, pp. 65-68
- (13) Rapport annuel 2006, pp. 172-173
- (14) « Les chômeurs dégustent, les patrons savourent », Yves Martens, janv-mars 2006, Journal du Collectif n° 57, pp. 18-22
- (15) Rapport annuel 2006, pp. 84-103
- (16) Il s'agit ici uniquement des articles 70 pour absence à l'entretien de contrôle à l'ONEm, les autres articles 70 sont repris dans la rubrique Litiges du graphique 5.
- (17) Cette possibilité de retrait avec effet rétroactif n'est cependant accordée qu'une seule fois pendant la procédure de suivi.
- (18) PowerPoint présenté par Karel Baeck et Jean-Marie Delrue au comité de gestion de l'ONEm, p. 32.

Taux d'emploi et NAIRU: Le scandale du « chômage néces saire »

Luca Ciccia

CSCE, luca@asbl-csce.be

Le relèvement du taux d'emploi a remplacé l'objectif de diminution du taux de chômage. Derrière ce changement de vocable se dessine un autre projet de société : l'Europe du plein emploi fait place à l'Europe du « plein chômage », où le chômage pèse sur une part de plus en large du monde du travail, dans un processus de précarisation croissante. La lutte ancienne pour le partage des richesses produites entre les revenus du travail et ceux du capital est toujours d'actualité. Les chômeurs, leur nombre, la pression effective qu'ils exercent sur les salariés est au cœur de ce combat « occulté ». Le NAIRU est son instrument de mesure. Il mesure le taux de chômage nécessaire n'accélérant pas l'inflation. Résultat : 13% de chômage nécessaire en Belgique! Ce dossier veut mettre en lumière la face cachée des politiques dites de l'emploi. Après un entretien avec le politologue Bernard Conter et un article présentant la prise en compte très concrète du « NAIRU » en Belgique, nous publions une question parlementaire que nous appelions de nos vœux sur l'utilisation du NAIRU posée par le sénateur « sortant » Pierre Galand, la « réponse » du ministre de l'économie et le commentaire du sénateur.

Plein emploi ou chômage néces saire?

Interview de Bernard Conter, politologue, réalisée par Luca Ciccia

CSCE: Dans le n° 21 de la revue « Politique européenne », vous avez publié un article « Plein emploi ou chômage nécessaire: la Stratégie européenne pour l'emploi, entre utopie et pragmatisme » qui réintègre les politiques nationales de l'emploi dans leur contexte européen. L'Europe devient-elle un lieu important dans la définition des politiques de l'emploi?

Bernard Conter: Oui, depuis 1997, l'Union européenne (UE) s'est dotée d'une Stratégie européenne pour l'emploi (SEE). Cette Stratégie, censée guider l'action des États membres, cherche à atteindre « un haut niveau d'emploi ».

Pouvez-vous en préciser les objectifs?

La stratégie européenne pour l'emploi fixe des objectifs importants en matière d'emploi. Les États membres se sont entendus en 2001 pour élever le taux d'emploi à 67% en 2005 et à 70% à l'horizon 2010. Des objectifs spécifiques ont également été formulés pour les femmes et les travailleurs âgés (55 à 64 ans) dont les taux d'emploi devront atteindre respectivement 60 et 50% en 2010. Ces objectifs sont d'une telle ambition, eu égard à la situation de certains États membres, que la Commission européenne a récemment invité les États à « passer à la vitesse supérieure » dans la stratégie de Lisbonne, sous peine de ne jamais atteindre ces résultats.

Et qu'en est-il du chômage?

La SEE reste trop discrète sur la question. Elever le taux d'emploi implique bien sûr de remettre des chômeurs au travail, mais ne signifie pas nécessairement arriver à un « chômage zéro ». Certes, un taux d'emploi de 70% est assimilé par les textes européens au « plein emploi ». Il s'agit toutefois d'un abus de langage. En réalité, l'Europe pratique le grand écart entre « plein emploi » et « taux élevé d'emploi ». La définition du « plein

emploi » par un taux d'emploi, c'està-dire une convention statistique. est problématique. Le taux d'emploi se définit par le rapport entre la population avant un emploi et l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans. Or, la définition de la population active repose sur des conventions variables selon les pays. Elle est ainsi fonction de l'âge limite de la scolarité obligatoire, de l'âge légal de départ à la retraite ou des caractéristiques culturelles et socioéconomiques des pays et des systèmes de sécurité sociale. Par conséquent, elle peut s'écarter considérablement de l'« ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans » utilisé comme dénominateur dans le calcul du taux d'emploi.

Et cette définition ne nous dit pas quel type d'occupation de travail est considérée comme « emploi ». Mais en quoi relever le « taux d'emploi » est différent de l'objectif de plein emploi?

Le plein emploi est un objectif de société, il signifie que toutes les personnes souhaitant travailler (qui

forment la « population active ») disposent d'un emploi. Dans cette acception, le plein emploi n'équivaut pas à l'absence de chômage, mais à la limitation de celui-ci à un niveau frictionnel, c'est-à-dire circonscrit à des périodes brèves de transition entre deux emplois. Deux conditions étaient émises pour atteindre le plein emploi : que le nombre d'offres d'emploi soit supérieur au nombre de chômeurs et que les emplois proposés le soient à des salaires décents, permettant aux chômeurs de les occuper. Le taux d'emploi et le plein emploi sont donc des notions très différentes dont l'amalgame n'est pas sans conséquence sur la conduite des politiques publiques. Le taux d'emploi, tel qu'il est mesuré par les statistiques, peut s'accroître si le nombre d'emplois augmente (plus vite que la population active), mais aussi grâce au développement du travail à temps partiel, des emplois précaires, des programmes d'activation, de l'intérim, etc. Ces diverses formes de travail ont un effet positif sur le taux d'emploi, sans nécessairement contribuer à une baisse du chômage réel.

Ce « renversement de perspective » se traduit-il dans les priorités politiques de l'Union? L'objectif premier de la Stratégie européenne pour l'emploi n'est-il pas la création directe d'emplois?

La SEE repose sur quatre dimensions principales : le développement de l'offre de travail, l'activation et la formation, la flexibilité et la transparence du marché du travail et la limitation du coût du travail. Ces priorités sont énoncées dans les « Lignes directrices pour l'emploi ».

Détaillons. Qu'entendre par « augmenter l'offre de travail » dans le discours européen?

Cela signifie « attirer et retenir davantage de personnes sur le marché du travail », ou, pour le dire autrement, veiller à ce que davantage de personnes souhaitent travailler. Il s'agit principalement, dans le vocabulaire utilisé, de créer des « parcours vers l'emploi » pour les jeunes, d'accroître l'activité des femmes, de soutenir le « vieillissement actif » (c'est-à-dire d'augmenter le taux d'emploi des plus âgés et de reculer l'âge de la retraite) ; il peut aussi être envisagé de « gérer de manière judicieuse la migration économique »

Et par « activation et formation »?

Les politiques dites « actives » et la formation professionnelle comprennent l'ensemble des démarches individualisées d'accompagnement des chômeurs : « Identification précoce des besoins », orientation et formation. Ces politiques sont qualifiées de « préventives », ce qui est discutable dans la mesure où elles s'adressent aux individus qui sont déjà sans emploi. Elles sont davantage destinées à la prévention du risque d'enlisement dans le chômage de longue durée. Au rang des politiques actives, on peut encore ajouter les « réformes » des systèmes de sécurité sociale et d'indemnisation du chômage : la SEE prévoit en effet d'« adapter en permanence les incitations et effets dissuasifs découlant des systèmes de prélèvement et de prestations, y compris la gestion et la conditionnalité des prestations ». La formation continue constitue une autre priorité. Celleci doit se développer de manière à être accessible « tout au long de la vie » (lifelong learning), à répondre aux nouveaux besoins du marché du travail et à être en adéquation avec celui-ci. Dans les versions précédentes des lignes directrices (LD), ces diverses priorités étaient présentées comme des moyens d'accroître « l'employabilité ». Ce concept a aujourd'hui disparu du texte et tend à être remplacé par celui de « flexicurité ».

La flexibilité qui est donc le troisième pilier de cette stratégie...

La flexibilité est en effet considérée comme une nécessité dictée par l'évolution de l'économie. Le texte des LD est clair : « Les travailleurs connaissent un parcours professionnel de plus en plus complexe, car les modes d'organisation du travail deviennent de plus en plus diversifiés

et de plus en plus irréguliers, et ils doivent réussir un nombre croissant de transitions tout au long de la vie » (introduction à la LD 21) ; il s'agit donc de faire face à cette situation et même de la favoriser davantage, par exemple en « adaptant la législation relative à l'emploi » et « les différentes modalités contractuelles et dispositions relatives au temps de travail » (LD 21). Cette flexibilité est à concilier avec la sécurité. Cette dernière se traduit par la capacité d'adaptation des travailleurs : « Compte tenu de l'évolution rapide des économies et des restructurations qu'elle entraîne, les travailleurs doivent s'adapter à de nouvelles méthodes de travail, à l'évolution de leur statut professionnel et doivent être prêts à se former tout au long de la vie. La mobilité géographique est également requise pour élargir l'accès aux possibilités d'emploi » (introduction à la LD 21). Le fonctionnement du marché du travail doit aussi être amélioré, notamment par la transparence des offres d'emploi, la mobilité, l'anticipation des besoins en compétences et la prévention des « pénuries et blocages sur le marché du travail » (LD 20).

La diminution des coûts salariaux est la quatrième et sans doute la principale dimension de la SEE...

Il est difficile de hiérarchiser ces différentes priorités. L'injonction à la modération salariale est claire, même si elle s'appuie sur un vocabulaire particulier. Il ne s'agit pas, dans le texte, de « limiter les salaires » mais de « créer un cadre adéquat pour les négociations salariales permettant de tenir compte des défis à relever du point de vue de la productivité ». De la sorte, « l'évolution globale des salaires devrait être en adéquation avec la croissance de la productivité tout au long du cycle économique et refléter la situation du marché du travail » (introduction à la LD 22). La diminution des cotisations de sécurité sociale et de la fiscalité sur le travail, évoquée plus haut, doit également concourir à l'abaissement de ces coûts.

Pas d'objectif quantitatif en termes de lutte contre le chômage, mais tout de même des objectifs en termes de moyens?

Si la SEE ne se fixe pas d'objectif de résultat relatif au chômage, elle se donne en effet des objectifs en termes de moyens. La diminution de l'inactivité est autant, sinon plus soulignée que le niveau de chômage. Un des objectifs fondamentaux de la SEE est d'« attirer un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail ». À cette fin, il s'agit de « diminuer l'inactivité », d'« augmenter l'offre de main-d'œuvre », de « réduire les écarts en matière d'emploi entre les personnes défavorisées, y compris les personnes handicapées, et les autres », de développer l'activité des femmes et finalement de prolonger la durée de la vie active. La SEE n'énonce donc pas tant un objectif de diminution du chômage pour évoluer vers le plein emploi (au sens classique du terme) qu'une augmentation de l'emploi, et surtout du nombre de personnes occupant un emploi. Pour garantir une participation massive au marché du travail, la « mobilisation de la main-d'œuvre » est nécessaire. que celle-ci soit au chômage, inactive, âgée ou issue de la « migration économique ».

On peut supposer que cette présence discrète du « chômage » dans la stratégie européenne dans le but de garantir une « réserve de main-d'œuvre » se fonde sur des ancrages théoriques réels. Quelles sont les causes du chômage pour les tenants de cette stratégie très cohérente?

On trouve en effet dans la théorie économique néoclassique une conception du chômage et des politiques d'emploi semblable à celle véhiculée par la SEE. Ce constat n'empêche pas de reconnaître que cette dernière est le fruit de négociations politico-administratives et de rapports de forces entre représentants politiques ou d'institutions diverses. Il n'en reste pas moins qu'au final, elle s'articule autour d'un référentiel libéral.

Néoclassique? On pourrait utiliser le vocable « paléoclassique » tant ses fondements remontent à la préhistoire de la théorie économique... Pouvez-vous décrire cette approche « néoclassique »?

De façon très résumée, on peut dire que l'approche néoclassique de l'économie considère le travail comme un objet d'échange sur un marché. Dans cette perspective, le chômage sera considéré comme structurel; il naît des imperfections qui empêchent le salaire de se fixer au niveau concurrentiel censé assurer l'équilibre entre l'offre et la demande de travail. Les « rigidités » du marché du travail se composent de tous les éléments qui empêchent les salaires de s'adapter au gré de l'évolution de l'offre et de la demande de travail : la présence de syndicats, les conventions collectives, les allocations de chômage et la protection sociale, les cotisations de sécurité sociale, la réglementation du travail, le salaire minimum, etc. Ces protections collectives n'incitent pas les chômeurs à accepter des salaires inférieurs à ceux dont bénéficient les salariés. La pression à la baisse que le chômage exerce sur les salaires est donc limitée.

La stratégie de Lisbonne semble donc considérer que la relation entre chômeurs et salariés est au cœur de la détermination des salaires. Une baisse du chômage se traduirait par des augmentations de salaires, pour peu que les chômeurs n'exercent pas une pression suffisante sur le marché du travail. C'est donc sous cet angle que l'on doit comprendre le fameux « NAIRU »?

En effet, on comprend aisément l'utilité, formulée par la théorie néoclassique, d'un taux de chômage
minimum pour limiter les exigences
salariales et l'inflation. Ce « minimum de chômage nécessaire »
est appelé chômage d'équilibre ou
encore NAIRU (Non accelerating
inflation rate of unemployment:
taux de chômage n'accélérant pas
l'inflation). Pour reprendre une assertion connue, le chômage n'est
pas qu'un problème, c'est aussi une

solution. Toutefois, pour que les chômeurs exercent une « menace crédible » sur les travailleurs, il faut qu'ils soient réellement compétitifs, c'est-à-dire disponibles, bien formés et recherchant activement du travail. C'est l'intensité de la recherche d'emploi, plus encore que l'existence du chômage, qui constitue un réel instrument de pression à la baisse sur les salaires. Dans cette perspective, il ne faut pas qu'un système d'indemnisation du chômage « désincite » les chômeurs à chercher du travail. Il s'agit. au contraire. de les y encourager grâce notamment aux politiques « d'activation » des chômeurs (formation, accompagnement, aide à la recherche d'emploi). Ce n'est qu'en l'absence des « rigidités » évoquées plus haut (salaire minimum, syndicats, allocation de chômage, droit du travail, etc.) et grâce à la « compétitivité » des demandeurs d'emploi que le chômage contribue à discipliner et à limiter, notamment, les prétentions salariales.

Mais même dans cette optique, le chômage a un coût, l'enjeu est donc de réduire ce « chômage structurel ».

En effet, l'enjeu sera donc de réduire le niveau de ce « chômage structurel ». Plus les chômeurs seront actifs (et constitueront de véritables demandeurs d'emploi). plus il sera possible de baisser le nombre d'entre eux requis pour peser sur le marché du travail (ou, pour le dire autrement, moins le NAIRU sera élevé). La théorie économique néoclassique postule donc que le retour au plein emploi n'est pas souhaitable car il se traduirait par une reprise de la progression des salaires, de l'inflation. Voyez en Belgique la réponse du Ministre Verwilghen: l'objectif est bien de diminuer le niveau du chômage structurel. (NDLR: cf. page 21)

Ce choix théorique fondamental enterre de facto les politiques de type keynésiennes de soutien à la demande de travail.

Dans cette perspective théorique, aucune augmentation de la deman-

de de travail n'induira, en effet, de modification du salaire d'équilibre (du fait des rigidités du marché du travail, elle ne permettra pas de baisse des salaires). Ce sont donc les politiques de réformes structurelles qui sont encouragées et présentées comme nécessaires.

Les orientations de la SEE apparaissent plus clairement à la lumière de cet éclairage théorique et donne tout son sens au débat actuel sur la « flexisécurité ». « L'employabilité » est ainsi une exigence de concurrence dont la finalité est complémentaire aux politiques de flexibilité et de modération salariale. En toile de fond : la lutte contre l'inflation qui précède toute idée de lutte contre le chômage.

La SEE est un instrument au service de cette « économie compétitive », élevée, depuis Lisbonne, au rang de projet de société européen. Un tel projet suppose une large ouverture de tous les marchés à la concurrence et une réorientation des dépenses publiques vers des activités « favorisant la croissance » telles que la recherche et le développement, l'innovation, le développement des nouvelles technologies, le capital humain. Cette économie compétitive doit bénéficier d'un « cadre macro-économique sain », c'est-à-dire, aux termes du discours européen, caractérisé par une très faible inflation et un déficit public extrêmement limité.

Quel lien direct avec les politiques de l'emploi?

La substance de la politique de l'emploi est le reflet des objectifs de politique économique que s'assignent les pouvoirs publics. Au niveau européen, les Grandes Orientations de Politique Economique (GOPE) énoncent les principes guidant la politique économique des États. La politique de l'emploi doit être au service de celles-ci. Le Conseil européen de mars 2005 l'a d'ailleurs rappelé sans équivoque. Or les GOPE visent avant tout la stabilité des prix et préconisent ouvertement une limitation des salaires et des

réformes du marché du travail afin de rendre celui-ci plus flexible.

La boucle est bouclée... On comprend donc mieux l'objectif de relèvement du « taux d'emploi ».

Le choix d'objectifs formulés en termes de taux d'emploi plutôt qu'en termes de chômage n'est ni le fait du hasard, ni l'objet d'une obscure nuance technique. C'est le moyen de donner vie au « NAIRU », c'està-dire d'augmenter le volume de l'emploi en conservant une réserve de chômage. L'économiste Gilles Raveaud résuma cela clairement dans son évaluation de la stratégie européenne pour l'emploi publiée en 2003: « augmenter le taux d'emploi, c'est aussi nécessairement accroître l'offre de travail et donc la concurrence entre les salariés. C'est donc faire en sorte que la modération salariale, condition de la stabilité des prix, soit perpétuelle en raison de la 'menace crédible' que les chômeurs représentent pour les salariés occupés, »

Finalement, cette stratégie européenne conforte les politiques de modération salariale appliquées depuis le début des années 80' partout en Europe.

S'agissant de la modération salariale, la SEE n'est pas fondamentalement originale. Elle entérine et assure la pérennisation des politiques libérales menées dans la plupart des États européens depuis les années 80 en référence à l'adage « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Nous connaissons le résultat : un partage des revenus entre le travail et le capital qui s'est considérablement détérioré. Cette évolution s'est traduite par une baisse des salaires réels (ou une augmentation de la part dévolue aux bénéfices), ce qui représente un renversement spectaculaire par rapport aux tendances prévalant vers 1980. Cette diminution de la part des salaires dans la richesse nationale n'a été possible que grâce au chômage de masse. Une politique qui entend perpétuer cette modération des salaires ne peut tolérer le risque d'un véritable plein emploi.

Si le Nairu paraît scandaleux en soi, le plus scandaleux serait finalement que cet outil ne soit qu'un instrument de « légitimation » d'une politique très clairement en faveur des rentiers, au détriment des salariés, de leurs services collectifs, ou de leur sécurité sociale.

La primauté de la lutte contre l'inflation limite en effet la politique de l'emploi à une politique de l'offre de travail. À travers l'objectif d'élévation du taux d'emploi, elle cherche à stimuler la concurrence entre salariés, entre salariés et chômeurs, entre inactifs et chômeurs, entre travailleurs âgés et demandeurs d'emploi, etc. Sa finalité ultime est de baisser le chômage d'équilibre. Dans le même temps, elle vise à en réduire le coût (limitation du niveau et de la durée des allocations explicitement recommandées par les lignes directrices). L'impératif de lutte contre l'inflation, condition de croissance durable, justifie cet objectif. Mais, comme le souligne Husson, à qui je laisserais le mot de la fin : « l'épouvantail de l'inflation sert surtout à masquer le fait qu'on veut graver dans le marbre une répartition des revenus très défavorable aux salariés ». La SEE est donc à considérer comme une stratégie visant la création d'emplois, dans la mesure où, poursuit-il, « ces créations sont subordonnées à un impératif : ne pas venir peser sur le marché du travail et, par-delà, sur le partage de la valeur ajoutée, ».

- (1) Raveaud Gilles (2003), « La stratégie européenne pour l'emploi : une première évaluation », in Euzéby Chantal et al. (dirs.), Mondialisation et régulations sociales, tome 1, Paris, L'Harmattan, p. 171
- (2) Husson Michel (2004), « Emploi : quelles alternatives aux impasses du social-libéralisme? », in Delfini Corrado et Romand Joël (dirs.), Politiques de l'emploi. Face aux menaces libérales, Paris, Institut de recherche de la FSU, Nouveaux regards & Syllepse, p.27

Le NAIRU en Belgique : 13 % de chômage utile! Le Bureau du plan veut activer les plus de 50 ans!

Luca Ciccia

Rédacteur en chef, CSCE, luca@asbl-csce.be

Ce vendredi 11 mai, le Bureau du Plan présentait ses « perspectives économiques 2007-2012 ». Son édition précédente avait débouché sur la question parlementaire ci-dessous. Cette nouvelle édition comporte encore une fois tout un chapitre sur le NAIRU, entendu ici comme « réserve de main-d'oeuvre et chômage ». C'est significatif. D'après le Bureau du Plan le taux de chômage s'est légèrement tassé en 2005 à 14.3%. En 2006, le nombre de chômeurs aurait sensiblement baissé (de 15.000 personnes) de sorte que le taux de chômage serait tombé à 13.9%. Quid du NAIRU?

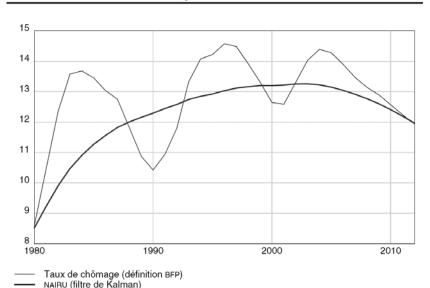
Trop peu de chômeurs « actifs »

En plein boom informatique, la Belgique aurait connu des tensions salariales (en réalité ciblées dans les secteurs informatiques et celui des transports). Pour le Bureau, il est clair que le lien est à trouver dans un « unemployment gap » négatif. En clair, un taux de chômage inférieur au NAIRU. Donc début 2000, le taux de chômage fut trop bas, causa des « tensions » sur le marché du travail, provoqua des hausses de salaires. Solution prônée : réduire la différence entre le taux de chômage et le taux de chômage EFT (Enquête sur les Forces de Travail) qui représente le nombre de personnes réellement en recherche de travail. Car le danger est réel, comme le montre ce tableau extrait de ses « perspectives », de voir le taux de chômage bientôt descendre sous le NAIRU, et ainsi devoir subir de nouvelles hausses de salaires... Brrrr, mauvais pour les actionnaires!

Il faut donc prendre les devants. L'objectif est donc d'augmenter le taux de chômage EFT, soit le nombre de personnes qui cherchent activement un travail. L'activation des chômeurs et le pacte des générations ont ainsi permis de diminuer sensiblement le NAIRU, mais pas assez. Il faut aussi activer les plus de 50 ans. Voici comme le bureau du plan (page 80) pose le problème : « La baisse projetée du taux de chômage BFP ne risque-t-elle pas de générer de fortes tenions à la hausse des salaires? Cette question peut légitimement être posée, compte tenu notamment de l'écart très important entre le taux de chômage BFP et EFT (tel que mesuré par les enquêtes sur les forces de travail) : alors que ce dernier est considéré comme un meilleur indicateur du nombre de chômeurs en recherche

active d'emploi et immédiatement disponibles sur le marché du travail. En 2005. l'écart entre les deux taux de chômage était de 5.9% (14.3% contre 8.4%) ». C'est dans la classe d'âge de 50 à 64 ans que l'écart est le plus élevé. La question se pose notamment de savoir dans quelle mesure l'accès plus strict au statut de chômeur âgé encourage effectivement la recherche active d'un emploi dans cette classe d'âge et pousse la composante structurelle du taux BFP à la baisse par le biais d'une résorption de l'écart entre les taux BFP et EFT. A ce jour, les efforts accrus sur le plan d'accompagnement des demandeurs d'emploi se sont principalement concentrés sur des classes d'âge plus jeunes. De plus, les chômeurs complets indemnisés continuent à avoir droit, à partir de 50 ans, à un supplément

GRAPHIQUE 20 - Taux de chômage observé et NAIRU - définition BFP



Source : « D. Réserve de main d'œuvre et chômage » pp 78-82, in Perspectives économiques 2007-2012 », Mai 2007, Bureau fédéral du Plan. http://www.plan.be/admin/uploaded/200705111357340.ef20072012_fr.pdf

L'âge de la retraite a été porté à 67 ans en Allemagne.



lié à l'âge en sus de leurs allocations, même s'ils ne sont pas considérés comme « chômeurs âgés ». De meilleurs résultats pourraient être obtenus si la politique d'intermédiation et l'accompagnement plus intensif des chômeurs étaient davantage axés sur les classes d'âge plus élevées. » Pour ceux qui doutent de l'application très concrète du NAIRU en Belgique, voilà qui est maintenant très clair! Comme l'énonce le Bureau du Plan, « le vieillissement et l'évolution régionale contrastée de l'offre de travail exercent toutefois des pressions à la hausse ». La Flandre travaille et vieillit, voilà de quoi resserrer davantage encore l'activation des chômeurs. Pacte des générations, activation des chô-

meurs, débats sur la mobilité des chômeurs, sur les fonctions dites « critiques » sur la « nécessaire » immigration : même origine (crainte du nairu), mêmes effets (augmentation du taux d'emploi artificielle, par le biais de la précarité, sans effets réels sur le chômage, tellement utile).

Un travail précaire en perspective

Un dernier tableau pour conclure. Il est extrait de la « Revue économique » du 11 décembre 2006 de la Banque Nationale de Belgique et montre comment le relèvement du taux d'emploi peut être synonyme de rien du tout. Voyez ses estimations annuelles de l'évolution de l'emploi tirées du chapitre consacré au bilan social de l'année 2005. Destructions d'emplois à temps plein, créations d'emplois à temps partiels. Si bien qu'au total le gouvernement peut fièrement annoncer la création nette d'emplois. Problème : exprimer ces unités en équivalent temps plein permettrait au gouvernement d'annoncer la création de 0 emploi temps plein Le NAIRU et sa politique de relèvement du taux d'emploi c'est précariser le travail en favorisant les petits boulots et surtout les temps partiels, c'est précariser le travail en exerçant une pression à la baisse sur les salaires par le biais de l'activation des sans-emploi, les plus âgés s'il le faut!

TABLEAU 1 ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2004 ET 2005
(population réduite)

	Personnes occupées			ETP
-	À temps plein	A temps partiel	Total	
Moyenne annuelle				
Unités	-7.684	15.498	7.814	2.227
Pourcentages	-0,7	4,7	0,5	0,2
Au 31 décembre				
Unités	-7.493	14.492	6.999	59
Hommes	-6.103	4.697	-1.406	-3.538
Femmes	-1.390	9.795	8.405	3.597
Pourcentages	-0,7	4,3	0,5	0,0

Source: BNB (bilans sociaux).

Source: Revue économique III 2006, p. 59. http://www.nbb.be/doc/TS/Publications/EconomicReview/2006/revecoIII2006F.pdf

NAIRU - Le débat parlementaire: un dialogue de sourds!

Question orale de Pierre Galand, Sénateur (PS) à Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, concernant l'utilisation du concept de NAIRU utilisé par le Bureau fédéral du Plan (26 avril 2007).

Dans son rapport datant de Mai 2006 et intitulé « Perspectives économiques 2006-2011 », le Bureau fédéral du Plan (BFP) aborde la question du marché du travail. Dans la section « Réserve de main-d'œuvre et chômage », le BFP présente notamment les résultats du calcul du « NAIRU » pour la Belgique. Ce terme plutôt obscur signifie « le taux de chômage n'accélérant pas l'inflation ». Autrement dit, il désigne le taux de chômage nécessaire pour éviter des tensions sur le marché du travail qui entraîneraient une montée des salaires et. en dernier ressort, de l'inflation. Le BFP évalue le NAIRU pour notre pays à un peu plus de 13% pour la période allant de 2006 à 2011. Doit-on en cela comprendre que, selon le BFP, toute baisse du chômage allant en deçà de 13% serait nuisible pour la compétitivité de notre pays dans la mesure où elle risquerait d'entraîner une hausse des salaires? D'autres éléments semblent en tout cas confirmer cette interprétation. En effet, dans ce même rapport, l'organisme d'intérêt public souligne sa crainte de voir apparaître des tensions salariales dès 2011, « moment où la croissance de la population active commence à décliner rapidement ».

Se référant explicitement à l'analyse du BFP, le Conseil Central de l'Économie en conclut dès lors qu'il convient d'encourager « la participation [au marché du travail] des Le pacte des générations: on parle de tout sauf du chômage des jeunes.



groupes sociaux qui aujourd'hui connaissent un faible taux d'emploi. à savoir les jeunes, les travailleurs âgés, les travailleurs peu qualifiés, les femmes et les actifs d'origine étrangère ». Par « participation », le Conseil Central de l'Économie n'entend pas la réduction du chômage de ces groupes sociaux, mais bien leur mise à disposition sur le marché du travail. Ces deux organismes d'intérêt public semblent donc s'accorder sur la nécessité de maintenir un taux de chômage élevé en augmentant la concurrence entre les salariés.

Aussi, conformément aux « Lignes directrices pour l'emploi » adoptées par l'UE, le BFP et le Conseil Central de l'Économie ne fixent plus d'objectifs quantifiés en matière de réduction du chômage mais s'em-

ploient essentiellement à préconiser l'accroissement de l'offre de travail, condition de la modération salariale et de la stabilité des prix.

Que pensez-vous, M. le Ministre, de la référence au NAIRU dans le rapport d'un organisme d'intérêt public? Doit-on comprendre que le gouvernement ne souhaite pas qu'on descende en dessous du seuil de 13% de chômage pour éviter des tensions salariales? N'est-ce pas contradictoire par rapport à ses propres engagements en matière de réduction du chômage et de création d'emploi? De même, pensez-vous qu'augmenter l'offre de travail est une bonne mesure dans un contexte de chômage de masse?

Réponse du Ministre Marc Verwilghen à la question de Pierre Galand concernant le concept de NAIRU utilisé par le BfP:

Deux précisions méthodologiques d'abord. Primo, la méthodologie utilisée par le BfP est celle retenue par la Commission européenne dans le cadre de l'évaluation des programmes de stabilité et a été par conséquent entérinée par le Conseil européen. Secundo, la méthode est appliquée par le BfP sur un concept large du chômage basé sur une définition administrative comprenant les « chômeurs âgés ».

En ce qui concerne la méthode elle-même. Le concept du NAIRU indique simplement qu'en dessous de ce niveau, le chômage ne peut baisser durablement par l'unique fait d'une reprise conjoncturelle, il nécessite d'autres facteurs. En particulier, toutes les mesures visant à améliorer l'appariement entre l'offre et la demande de travail sont susceptibles de faire baisser celui-ci. La réussite d'une telle politique doit donc rendre possible une baisse durable du chômage sans apparition de tensions inflationnistes. Ainsi les réformes déjà engagées dans le domaine du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et les mesures visant à décourager les sorties anticipées du marché du travail devraient permettre un recul tangible du taux de chômage structurel. Cette hypothèse est d'ailleurs retenue dans les prochaines projections du BfP qui seront présentées le 11 mai prochain aux partenaires sociaux : le NAIRU baisserait ainsi de plus d'un point de pourcentage entre 2006 et 2012.

L'objectif des politiques visant à encourager « la participation au marché du travail des groupes sociaux connaissant aujourd'hui un taux d'emploi faible » n'est donc pas de maintenir un taux de chômage élevé mais au contraire de permettre une baisse durable du chômage en période de conjoncture économique favorable.

Commentaires de P. Galand par rapport à la réponse du Ministre M. Verwilghen

Première remarque :

 L'utilisation de concepts tels que le NAIRU démontre à quel point, aujourd'hui, nombre d'économistes se placent au dessus de toute morale et éthique sociale. C'est extrêmement préoccupant de voir que des économistes du Bureau Fédéral du Plan, un organisme d'intérêt public, se basent dans leurs analyses sur un modèle qui est pourtant contesté par des personnalités imminentes de la communauté scientifique. Permettez-moi à ce propos de citer le Professeur Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, que nous avons reçu dernièrement en Commission Mondialisation ici au Parlement. Il a en effet affirmé que l'indice « NAIRU » n'est pas pertinent pour déterminer le lien entre chômage et inflation, et que la foi en ce lien a pour effet d'empêcher les gouvernements de mettre en œuvre des politiques orientées vers l'emploi.

Deuxième remarque :

• Au-delà de la question de la pertinence théorique du NAIRU, l'utilisation d'un tel modèle par le Bureau fédéral du Plan est révélateur de la prédominance – dans ce type d'organismes publics – d'une vision de la politique d'emploi très contestable.

Comme je l'ai déjà souligné dans ma question, ces organismes publics adoptent la même approche que la stratégie européenne pour l'emploi : ils ne fixent plus d'objectifs quantifiés en matière de réduction du chômage. Autrement dit, ils n'ont plus pour objectif de long terme le plein emploi mais s'évertuent plutôt à promouvoir l'augmentation du « taux d'emploi ».

Or, « Taux d'emploi » et « plein emploi » sont des notions très différentes dont l'amalgame n'est pas sans conséquence sur la conduite des politiques publiques. De fait, le taux d'emploi, tel qu'il est mesuré par les statistiques, peut s'accroître... grâce au développement du travail à temps partiel, des emplois précaires, des programmes d'activation, de l'intérim etc. Ces diverses formes de travail ont un effet positif sur le taux d'emploi, sans nécessairement contribuer à une baisse du chômage réel.

En outre, comme j'y ai fait allusion tantôt dans ma question orale : dans la volonté d'augmenter le taux d'emploi figure également l'objectif d'accroître l'offre de travail, et donc la concurrence entre les salariés.

· Conclusion:

Durant la prochaine législature, il faudra d'urgence engager un débat sur ces questions liées à la politique d'emploi. Notamment concernant l'abandon, ou la redéfinition de concepts tels que le NAIRU et le « taux d'emploi ». Un tel débat permettrait également de revoir les moyens à mettre en œuvre pour augmenter réellement l'emploi et non pas le nombre de « personnes recherchant activement un emploi ».

(1) Augmenter quantitativement l'offre de travail : c'est-à-dire augmenter le nombre des individus en concurrence par l'allongement des carrières et la « mobilisation » d'une offre de travail élargie

Les partis répondent à nos questions. Ce 10 juin, votez contre l'exclusion!

Luca Ciccia

CSCE, luca@asbl-csce.be

A la veille des élections fédérales, le Collectif a adressé aux partis démocratiques francophones représentés au parlement un questionnaire sur leur programme, subdivisé en 6 thèmes liés à nos thématiques de travail : sans-papiers, individualisation des droits sociaux, CPAS, sécurité sociale, travail et Europe. Vous trouverez ci-après leurs réponses. Pour chaque question, une mise en perspective « critique » vous est proposée. A vous de comparer, de juger et de voter.

I. Sans-papiers

CSCE: La régularisation des sans-papiers sur base des critères clairs et permanents (impossibilité de rentrer, maladies graves, 5 années de procédure ou attaches sociales durables, projet de contribution socioéconomique) proposés par l'UDEP est-elle intégrée dans votre programme? Si oui, cela est-il une condition de participation au gouvernement?

ecolo

Soucieux de porter les revendications des sans-papiers, Ecolo a rencontré à de multiples reprises

des membres de l'UDEP. Ecolo a déposé la proposition de loi de l'UDEP qui n'a hélas pu obtenir le soutien des autres forces politiques. C'est le projet de loi Dewael qui a été adopté. Ecolo considère qu'il s'agit d'un enjeu prioritaire pour la future législature et continuera à se battre pour que soient inscrits dans la loi des critères clairs et permanents de régularisation qui feront l'objet d'un traitement par une commission de régularisation, indépendante du Ministère de l'Intérieur.



Non, la régularisation des sanspapiers sur base des critères proposés par l'UDEP n'est pas

reprise dans le programme du MR. Nous privilégions en effet la poursuite de la politique actuelle fondée sur un examen objectif, au cas par cas, des demandes de régularisation.



Pour le cdH, il est essentiel que la question des sans-papiers trouve une réponse lors de la prochaine législature. Le cdH propose de réaliser une deuxième opération de régularisation conjoncturelle dite « one shot » afin de résorber l'arriéré

important présent dans les instances d'asile d'avant réforme et d'assurer que les nouvelles instances d'asile ne soient pas engorgées dès leur création. Le cdH souhaite également modifier, pour l'avenir, la procédure de régularisation structurelle, afin d'instaurer des critères objectifs clairs sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Ces deux types de régularisation devraient être gérés par une Commission de régularisation.



Le PS a déposé début 2006 à la Chambre une proposition de loi prévoyant des critères objectifs et précis de régularisation (étran-

gers qui sont en cours de procédure depuis plus de 3 ans ou qui ont des attaches durables en Belgique) et la mise en place d'une Commission permanente de régularisation. Ces demandes figurent très clairement dans notre programme. Le PS déplore que la régularisation n'ait pas été incluse dans la réforme de la procédure d'asile qui a été votée au Parlement en 2006. Nous ne pouvons à cet égard que regretter la position des autres partis du Gouvernement (MR, SP.A et VLD). Le PS s'est engagé à ce que la régularisation des sans-papiers fasse partie de l'accord du prochain Gouvernement si nous sommes amenés à y participer.

Notre commentaire: ECOLO est le seul parti à reprendre à son compte les critères de régularisation proposés par l'UDEP mais, réalisme politique sans doute, il ne semble pas en faire une condition de sa participation au gouvernement même si cet enjeu est dit « prioritaire ». Si le PS revendique des critères de régularisation plus « restrictifs » que ceux émis par l'UDEP, il fait de cette question une condition de sa participation gouvernementale. Le cdH porte

surtout la revendication d'une régularisation « one shot » à l'image de celle réalisée par la coalition arcen-ciel, et ne précise pas ici de critères objectifs de régularisation. Les sans-papiers revendiquent plus des conditions structurelles de régularisation qu'une opération unique qui ne répondrait pas durablement au problème. Le MR confirme ici la position qu'il a –très bien- défendue et qui est le bilan du gouvernement libéral-socialiste sortant.

II. Individualisation des droits sociaux

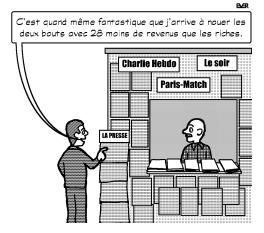
Quelles sont vos propositions quant au statut cohabitant en aide sociale et en sécurité sociale qui est appauvrissant pour tous et discriminatoire pour les femmes?

ecolo

Les priorités à suivre sont de supprimer la catégorie cohabitant dans les régimes d'allocations de

chômage et d'invalidité, avec un alignement général des allocations et des droits sur l'actuelle catégorie isolé, et de réformer progressivement le quotient conjugal. Cette individualisation des droits doit tenir compte de l'évolution des familles et supprimer les actuelles discriminations liées à l'état civil ou à la cohabitation.

Un million et demi de Belges vivent en dessous du seuil de la pauvreté: les 10 pour cent les plus pauvres gagnent 28 fois moins que les 10 pour cent les plus riches.





L'individualisation des droits sociaux que vous réclamez semble difficilement envisageable tant

pour le RIS (Revenu d'Intégration Sociale) que pour les autres allocations de la sécurité sociale. En portant le taux cohabitant au taux isolé, les CPAS connaîtraient un afflux de demandeurs puisque, à statut égal, le montant accordé en RIS serait supérieur au montant perçu, notamment, en allocation de chômage. Audelà de la charge de travail supplémentaire pour les services sociaux et administratifs, la charge financière à compenser par les villes et communes se révèlerait extrêmement importante, sauf si le Gouvernement fédéral faisait le choix de financer ces dépenses complémentaires. Cela ne peut dès lors s'envisager sans un alignement complet de toutes les allocations sociales du taux cohabitant vers le taux isolé. Dans ce cas, et au-delà du coût exorbitant d'une telle mesure, nous nous trouverions clairement dans une accentuation des pièges à l'emploi. Quel serait l'intérêt d'un couple bénéficiant de 2 allocations de remplacement au taux isolé de rechercher un travail? En conséquence, vous comprendrez que le MR ne pourra soutenir des initiatives visant à l'individualisation des droits sociaux qui seraient budgétairement irréalistes et entraîneraient un déficit des régimes de la sécurité sociale et d'assistance.

A be in to di lo

Aujourd'hui, de nombreuses personnes bénéficiant d'une allocation sociale sont incitées à ne pas habiter sous le même toit sous peine de voir leurs revenus diminuer. Le cdH veut sortir de cette logique, ce qui passe, notamment, par

le fait de revoir la notion de cohabitant afin de ne pas pénaliser les personnes qui font le choix d'une vie commune, que ce soit en couple ou au sein d'habitats groupés. De manière plus générale, le cdH propose d'entamer un mouvement d'individualisation des droits en matière sociale. PS

Le PS demande la suppression définitive de l'article 80 pour mettre définitivement un terme à la discrimination dont les cohabitants

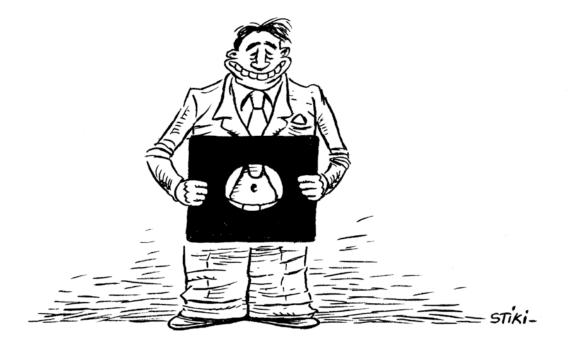
sont victimes face au droit au chômage. En outre, le PS est attaché à l'individualisation des droits sociaux et veut définir des droits propres en lieu et place des droits dérivés dans les différents régimes de sécurité sociale.

Seul le MR exprime ici une position non équivoque et cohérente. Si elle ne répond pas à nos préoccupations, le refus du MR pour des raisons liées au coût a le mérite de mettre en évidence la faiblesse des positions des autres partis. Ecolo, cdH et PS sont globalement d'accord pour un mouvement d'individualisation mais n'apportent aucune revendication précise, aucune mesure claire qui indiquerait des taux, montants, phasages qui permettrait de juger de l'importance réelle accordée à cette question. Pour mieux comprendre les réponses de ces trois partis, et leurs limites, il faut replacer cette revendication dans le cadre de l'actuelle méthode de liaison au bien-être. Dans leur avis conjoint au CNT (Conseil National du Travail), les partenaires sociaux ont en effet prévu - ce que le gouvernement appliquera tel quel- des augmentations ciblées pour les cohabitants en assurance chômage. Problème : si ces petits bonus ciblés sur les cohabitants peuvent être présentés comme un mouvement allant dans le sens de l'individualisation, les montants engagés sont dérisoires au regard des écarts d'allocations perçues et ne permettraient pas un rattrapage total sur les allocations des « isolés » avant plusieurs législatures... De plus, ces négociations prévues tous les deux ans n'augurent rien de bon pour l'avenir au vu des oppositions très fortes

de la FEB sur ce point précis.

Voyez cet extrait de l'avis 1566 du CNT du 21/9/2006 : « à partir de leur premier jour de chômage, les chômeurs cohabitants retombent à 55% de leur salaire plafonné, avec un maximum de 959,14 € bruts par mois. Cela implique un fort recul immédiat en matière de revenus (le montant de 959,14 € représente environ 50% du salaire moyen des ouvriers et 1/3 du salaire des employés et des cadres). (...) Afin de prévoir un meilleur taux de remplacement, les Conseils proposent de relever le pourcentage pour les chômeurs cohabitants à 58% à partir du 1er janvier 2008. » Il est très clair que ce « mouvement » vers une individualisation est très très faible, mais politiquement très utile... Petite mise en perspective de l'allocation « maximale » pour le cohabitant de 959,14 € : 85% des chômeurs complets indemnisés ont perçu en 2006 une allocation inférieure à 850 € par mois. Enfin, relevons le cynisme affiché par le PS qui consiste à faire passer la disparition progressive de l'article 80 (exclusion des chômeurs cohabitants de longue durée) pour une mesure d'individualisation alors même que sa disparition est largement compensée par l'introduction de l'activation des chômeurs qui à terme exclura bien plus de chômeurs, certes de manière « non discriminante »...

VOTEZ MOI MAIME





III. CPAS

Les montants du revenu d'intégration (RI) sont inférieurs au seuil de pauvreté. Etes-vous favorables à un relèvement du RI au-dessus du niveau du seuil de pauvreté (60% du revenu médian)?

ecolo

L'allocation minimale (le RI et les « minima » du chômage) doit le plus rapidement possible atteindre

environ 850 € pour une personne isolée et 1.750 € pour un couple avec deux enfants. Cela correspond à placer les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté (60% du revenu médian). Les familles monoparentales feront l'objet d'une attention prioritaire.



En revalorisant à plusieurs reprises le RIS et en le liant, à partir du 1^{er} janvier 2009, au bien-être,

le Gouvernement a largement rempli les objectifs qu'il s'était assignés. Le MR a entièrement soutenu ces initiatives qui visent à aligner le RIS sur le seuil de pauvreté européen, comme c'est le cas pour d'autres revenus de remplacement.



En Belgique, 15% de la population perçoit un revenu disponible, après transferts sociaux, en dessous du seuil de risque de pauvreté. Ce taux n'a pas évolué de 2003 à 2005. La faiblesse des montants des allocations sociales apparaît clairement à

l'origine de ce taux. Le cdH souhaite lutter contre cette pauvreté en relevant tous les minima sociaux à 10% au dessus du seuil de pauvreté (actuellement fixé à 822€/mois pour une personne isolée). Par ailleurs, le cdH souhaite réaliser une liaison structurelle, automatique et intégrale aussi rapide que possible du niveau des allocations sociales à l'évolution du bien-être afin d'éviter un décrochage du niveau de vie des allocataires sociaux par rapport à celui de l'ensemble de la population active.



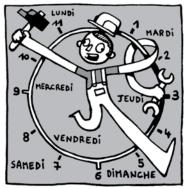
Pour le PS, l'objectif premier est que plus personne ne vive sous le seuil de pauvreté. Il faut donc continuer à augmenter les res-

sources des plus pauvres et coordonner les aides financières et matérielles potentielles. Nous proposons notamment de poursuivre le relèvement du RIS et des allocations les plus basses et aboutir à une augmentation de 10% du RIS à la fin de la législature.

La non position du MR reflète assez bien ses ambitions en matière de lutte contre la pauvreté et oublie de rappeler combien les maigres acquis sociaux conquis par le PS au sein du gouvernement sortant ont toujours dû être plus que compensés par des contreparties répondant aux demandes libérales. ECOLO et le cdH se prononcent clairement pour des minima au niveau des seuils de pauvreté, et même de 10% supérieurs à ce seuil pour le cdH qui assume ici le rôle du Saint-Nicolas. Le PS se limite à une position extrêmement minimaliste en proposant une maigre augmentation de 10% en 4 ans qui porterait, sans

prise en compte de l'indexation, le RI d'un isolé de 644 € à 708 € par mois. Dans tous les cas, on serait encore bien loin dans 4 ans du seuil de pauvreté fixé à 822 € par mois pour un isolé (calculé sur base des revenus de 2005). Soulignons aussi qu'Ecolo, et plus encore le cdH au vu de sa position maximaliste, ne considèrent pas utile d'établir une différence de revenu entre l'aide sociale et la sécurité sociale, ce qui dans le contexte actuel de remise en cause du caractère assurantiel de la sécurité sociale n'est pas sans poser problème.

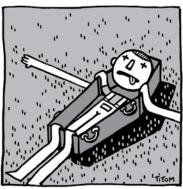
LE NOUVEAU CYCLE DU TRAVAIL



FLEXIBILITÉ



PRÉCARITÉ



ET PENSION BIEN MÉRITÉE

IV. Sécurité sociale

1. Le niveau des allocations de sécurité sociales sont extrêmement basses, leur taux de remplacement n'a cessé de diminuer depuis 25 ans. Que pensez-vous d'un relèvement des minima des allocations sociales à 66% du revenu médian?

ecolo

Il s'agit en effet de relever l'ensemble des allocations sociales. Cela passe par un relèvement des

pensions pour lutter contre l'insécurité sociale liée à leur érosion. Il faut dès lors agir rapidement et fermement pour relever les plus petites pensions, lier les pensions au bien-être et relever les plafonds de pension. Le montant nécessaire à ces 3 formes de revalorisation sera prélevé via la solidarité installée entre les 2^{ème} et 3^{ème} piliers de pension en faveur du 1^{er} pilier.



Le MR souhaite maintenir un haut niveau de protection sociale pour tous par une liaison des diverses

allocations au bien-être. Il estime qu'il faut miser sur l'activité économique pour maintenir l'équilibre de la sécurité sociale : plus l'activité économique se développe, plus la base de financement est large. On doit donc prendre des mesures de soutien au développement de l'activité économique, à la création d'emplois et à l'amélioration du taux d'emploi.

PS

Depuis la suppression de la liaison automatique au bien-être par le Gouvernement libéral-chrétien de 1981, les allocations sociales ont

décroché par rapport à l'évolution des salaires. Sous ce Gouvernement, un nouveau mécanisme légal de liaison au bien-être a été rétabli, avec un budget de 250 millions € par an prévu pour son application. Il devra encore être renforcé au cours de la prochaine législature et, pour le PS, les allocations les plus basses et les plus anciennes devront subir une augmentation supplémentaire. Par exemple, pour les pensions, le PS veut garantir à chaque pensionné, pour l'équivalent d'une carrière complète, une pension minimum d'au moins 1.000 € par mois pour un isolé (contre 886 € en 2007) et 1.200 € par mois pour un ménage contre (1.082 € en 2007) (régime des travailleurs salariés).



En Belgique, 15% de la population perçoit un revenu disponible, après transferts sociaux, en dessous du seuil de risque de pauvreté. Ce taux n'a pas évolué de 2003 à 2005. La faiblesse des montants des allocations sociales apparaît clairement à

l'origine de ce taux. Le cdH souhaite lutter contre cette pauvreté en relevant tous les minima sociaux à 10% au dessus du seuil de pauvreté (actuellement fixé à 822€/mois pour une personne isolée). Par ailleurs, le cdH souhaite réaliser une liaison structurelle, automatique et intégrale aussi rapide que possible du niveau des allocations sociales à l'évolution du bien-être afin d'éviter un décrochage du niveau de vie des allocataires sociaux par rapport à celui de l'ensemble de la population active.

Le cdH a la position la plus ambitieuse. On aimerait connaître son implication budgétaire. A notre connaissance, il n'existe aucun calcul du coût d'un relèvement de toutes les allocations minimales au niveau du seuil de pauvreté, et moins encore, de 10% au-dessus de ce seuil. Le Collectif tentera ce difficile exercice dans la prochaine édition de ce journal. Mais on peut sans doute estimer son coût total dans une fourchette de 3 à 6 milliards d'€, ce qui, dans les scénarios budgétaires actuels « nécessairement » à l'équilibre, impliquerait un effort réel et échelonné sur une ou deux législatures. (A la manière de ce qui a été fait pour la réforme fiscale dont le coût dépasse les 3 milliards...) Ecolo exige des allocations sociales minimales au niveau du seuil de pauvreté, sans considérer que la sécurité sociale mériterait « un peu plus » que ce seuil. Mais félicitons-nous des positions de ces 2 partis actuellement dans l'opposition. Pour ce qui est des « sortants », le MR reste fidèle à lui-même (le temps est encore aux sacrifices, mais demain peut-être...) tandis que le PS porte une

position forte sur les pensions, mais ne répond pas à la question. Notons une contradiction évidente entre l'un des grands chantiers du gouvernement sortant et cette ambition socialiste d'une pension à 1000 € minimum... pour une carrière complète. Avec le pacte des générations et davantage encore avec le relèvement de la durée de carrière nécessaire à l'octroi de la pension complète pour les femmes -au nom de l'égalité avec les hommes- le problème principal des pensions réside dans la durée requise pour obtenir la pension complète. Après avoir pris dans notre poche gauche (surtout celle des femmes aux carrières le plus souvent incomplètes), le PS s'offre ici une virginité. Dans le même temps, Verhofstadt estime que le pacte des générations n'est qu'une étape, et l'OCDE et l'Europe -dans le cadre de la stratégie de Lisbonne- invitent la Belgique à poursuivre leurs efforts... Si le PS résiste autant qu'il l'a fait pour le pacte des générations, nul doute que la promesse des 1000 € minimum sera vite détricotée par ailleurs...

2. En % du PIB, le budget de la sécurité sociale stagne depuis 25 ans. Les chômeurs et pensionnés ont payé la note. Pensez-vous qu'un refinancement important de la sécurité sociale soit une priorité? Si oui, pensez-vous que la consommation des ménages doit encore une fois être mise à contribution ou qu'il est temps de développer réellement l'imposition des revenus mobiliers et immobiliers (ISF etc.)?

Ce que nous proposons pour la Belgique c'est l'introduction d'une « Contribution Sociale Rééquilibrée ». Elle consiste en un ensemble de trois contributions distinctes : une contribution sur les revenus d'activité et de remplacement, une contribution sur les revenus du patrimoine et une contribution sur les produits de placements. L'assiette de la CSR comprendrait dès lors les revenus salariaux, les revenus de l'activité indépendante, les transferts sociaux, les revenus immobiliers réels, les rentes et capitaux, les revenus mobiliers, les revenus divers et les bénéfices des entreprises. Plus globalement, Ecolo n'est pas favorable à la taxation sans référence à la capacité contributive des personnes.

Comme l'a démontré l'étude du Centre de politique sociale de l'Université d'Anvers (février 2007), les prestations sociales se sont en effet dégradées depuis 1997. Ce phénomène risque de s'amplifier si on prend en compte les phénomènes

socioéconomiques qui vont influencer notre pays dans les prochaines années. Le vieillissement de la population et le rapport défavorable actifs/inactifs vont en effet amener des effets négatifs tant sur les recettes que sur les dépenses de la sécurité sociale. Afin de remédier à cette évolution tout en misant sur la consolidation du financement fédéral de la sécurité sociale, afin d'optimiser la qualité des prestations et de ne pas paupériser toute une frange de la population, le cdH propose d'élargir la base du financement de la sécurité sociale par le biais de l'affectation des recettes d'une taxe CO2 ainsi qu'en y affectant une partie des recettes de l'impôt des sociétés ou en adoptant le principe d'une participation sociale collective (CSG).

MR

Une intensification de la lutte contre la fraude sociale, outre

le fait d'augmenter les recettes, permet de restaurer l'équité et la justice en matière sociale. Le MR souhaite prospecter de nouvelles pistes de financement pour la sécurité sociale : le financement ne peut être un fardeau qui accable uniquement le travail. Une majorité des prestations offertes par notre système sont découplées des revenus du travail (soins de santé, prestations minimales, allocations familiales,...) Il n'est donc pas logique de pénaliser le travail en en faisant la principale source de financement de la sécurité sociale (environ 2/3 globalement). Néanmoins, le MR est défavorable à l'instauration de taxes ou impôts qui seraient contreproductive, notamment en matière de développement économique.

PS

Le refinancement de la sécurité sociale est une priorité pour le PS. Le rééquilibrage des prélèvements pour la solidarité vient

d'ailleurs d'être enclenché grâce aux socialistes au Gouvernement : les revenus du capital contribuent désormais au financement de la sécu (15% des recettes du précompte mobilier). Cette voie doit être poursuivie. Le PS propose de réformer la cotisation spéciale de sécurité sociale, de revoir les taux en vigueur pour plus de justice sociale et d'élargir la base des revenus mis à contribution, en priorité, aux revenus du capital. Taxer davantage la consommation toucherait proportionnellement plus les ménages à faibles ou moyens revenus. C'est en ce sens, un prélèvement injuste que ne défend pas le PS.

Beaucoup de choses sont dites, mais la principale ne l'est pas. Tous s'accordent pour dire que de nouveaux modes de perceptions d'impôts se justifient, pour les libéraux par le biais de la TVA (puisqu'il est contre toute hausse de taxe sur le capital et le travail, et souhaite même sa diminution) ; pour les autres par le biais de cotisation sociale généralisée ou « rééquilibrée » qui aurait le mérite d'imposer des revenus mobiliers et immobiliers. Le cdH propose même une taxe carbone. Le grand problème de toutes ces positions est qu'il n'est en réalité question de hausse de la fiscalité dans aucun programme si bien que la revendication d'une plus juste fiscalité intègre dans les faits la vulgate libérale. En effet, dans tous les cas, les nouvelles

contributions consisteraient en un déplacement de la contribution des employeurs (et donc indirectement de leurs actionnaires) vers les ménages (salariés actifs ou non). Bref, les grands débats à venir sur le nécessaire rééquilibrage de l'imposition seront surtout le moyen de continuer à diminuer les cotisations sur le travail payées par l'employeur, le capital, au détriment des ménages. La taxe carbone relève de la même supercherie puisque les scénarios actuels de sa mise en œuvre tels que simulés par le Bureau du Plan, estiment que, pour réduire les émissions de 30% d'ici 2020, la taxe CO2 devrait être compensée –pour ne pas relever le taux global de fiscalité- par une baisse de cotisations patronales de l'ordre de

8,96 milliards d'€. La hausse du prix de l'énergie pour les consommateurs (entreprises pour partie) serait de 32,5%. Il faut aussi noter le manque de cohérence entre la position des trois partis « progressistes », du cdH surtout, entre la volonté de relever les minima sociaux au niveau des seuils de pauvreté et celle de maintenir le niveau actuel des recettes. Relevons tout de même dans la question précédente l'idée, socialement plus « juste », avancée par Ecolo de faire payer le relèvement des pensions du premier pilier (sécurité sociale) par une mise à contribution des pensions « privées » (second et troisième piliers). Notons enfin que la position avancée par le PS est celle qui « en théorie » intègre le mieux ce risque de transfert de charges des entreprises/capital vers les ménages. Mais son bilan n'est pas aussi net. C'est à l'occasion du « pacte des générations » que le PS a obtenu une ouverture symbolique et importante : une mise à contribution des revenus mobiliers pour la sécurité sociale. Problème principal : cette mesure est un transfert de recettes affecté à la sécurité sociale, et non une nouvelle recette. Problème accessoire : les recettes « nouvelles » affectées à la sécurité sociale

ne compensent pas les réductions de cotisations nouvelles négociées à l'occasion du pacte. (Voir le Vade-Mecum des données financières et statistiques de la protection sociale en Belgique 2007. Précompte mobilier: Recettes prévues pour 2006 de 439 millions puis de 438 millions en 2007. Le pacte prévoyait que les recettes ne pourraient être inférieures à 430,35 millions d'€ indexés annuellement.) Car les réductions de charges sociales des entreprises, auxquelles les mesures prévues par le Pacte ont largement contribué, atteignent selon la FEB un total de 7,089 milliards d'€ en 2007. Les seules réductions de cotisations patronales coûtèrent 4,27 milliards d'€ en 2004, pour 5,40 en 2007. Ajoutons les subventions salariales ou dispenses de versement d'une partie du précompte professionnel pour la recherche, le travail en équipe, de nuit et les heures supplémentaires. Introduites en 2005, elles représentent un montant de 793 millions € en 2007, toujours selon la FEB (InforFEB, N°14, 19 avril 2007).

3. L'Allemagne vient de décider un report de l'âge de la pension à 67 ans. Votre parti acceptera-t-il de participer à un gouvernement qui aurait pour programme de limiter davantage les droits à la pension et la prépension?

ecolo

Non. Si la Belgique doit faire un effort en matière de taux d'emploi des personnes de plus de 55 ans.

il ne peut être question pour Ecolo d'allonger l'âge de la pension. Le temps de travail doit être réfléchi de manière solidaire entre générations, entre genres, et à l'intérieur des différents temps de vie pour équilibrer études, formation, travail, vie sociale, culturelle...



Non, au contraire. Nous souhaitons inverser la philosophie du système actuel en prenant comme base la durée de carrière et non plus l'âge. La durée normale de carrière serait définie comme comportant 38 années (durée moyenne de la carrière

des travailleurs d'aujourd'hui). A partir de la 38ème année, afin d'assurer un incitatif au maintien au travail, les tantièmes seront augmentés de 50% par an.



Le travail n'a pas d'âge. Pour le MR, chacun a le droit de poursuivre une activité qui lui tient à

cœur. Notre taux d'emploi des plus de 55 ans reste préoccupant. Toutes les mesures incitatives doivent être entreprises en concertation avec les partenaires sociaux afin de promouvoir l'emploi. Toutefois, nous ne souhaitons pas remettre en cause l'âge légal de la pension (65ans).

PS

Après avoir travaillé bien souvent toute sa vie, il est légitime de pouvoir compter sur une retraite garantie à partir de 65 ans. Ceux qui

proposent de modifier l'âge de la retraite se trompent de voie. C'est le niveau de la pension légale qu'il faut augmenter, en priorité des plus petites pensions. Cela passe par une politique d'emploi renforcée et par un refinancement de la sécurité sociale en élargissant le financement dit « alternatif ». Concrètement, pour le PS, chaque pensionné doit voir dans les 4 prochaines années sa pension légale revalorisée d'au moins 12%. Cela signifie par exemple que celui qui a une pension de 1.000 € par mois aura 120 € par mois en plus ou 1.440 € supplémentaires par an. Au-delà de l'indexation et de la liaison au bien-être acquis, le PS s'engage à mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif ambitieux.

Il semble qu'il y ait consensus, actuellement, pour que l'âge de la pension ne soit pas mis en cause. Nous verrons ce qu'il en advient dans les années futures. Pour ce qui est des prépensions, rien n'est clair. Le principal risque « social » demeure sans doute de voir les mesures d'activation des chômeurs étendues aux chômeurs de plus de 50 ans. Enfin, pour le cdH, la mesure proposée porte sans doute sur la prise en compte des années de carrière pour le calcul de la pension. Actuellement, on calcule le

nombre d'années prestées (et une partie non prestées qui est –mal- assimilée) rapportée à une durée de carrière de... 45 ans. Le montant de la pension est déterminé par le nombre d'années de travail. Chaque année de travail donne droit à 1/45ème de pension. (Encore jusqu'en 2009, 1/44ème pour les femmes). Donc porter la durée de carrière à 38 ans serait en effet une avancée très importante (si elle s'accompagne d'une augmentation des plafonds).

4. Le contrôle renforcé des chômeurs a atteint sa vitesse de croisière. Son bilan est accablant : aucun impact sur l'emploi, beaucoup plus d'exclusions, directes et indirectes, pertes de revenu importantes pour une grande quantité de femmes par le biais de l'article 90, etc. Etes-vous disposé à retirer ce plan de contrôle renforcé?

ecolo

L'activation du comportement de recherche d'emploi lamine le droit au chômage sans aider les

demandeurs d'emploi. Ce plan oblige les chômeurs à prouver régulièrement qu'ils cherchent activement un travail, sous peine d'exclusion. Les premières victimes sont les infrascolarisés, les personnes les plus fragiles. C'est d'autant plus absurde qu'il n'y a pas assez d'emplois pour tous. Le réel accompagnement des chômeurs doit, lui, être renforcé. Ecolo demande le retrait pur et simple de ce plan de contrôle et propose que les moyens qu'il mobilise soient réorientés vers un accompagnement respectueux du projet professionnel des chômeurs et la création d'emplois de qualité.



Il est indéniable que les droits des demandeurs d'emploi sont assortis de devoirs, comme l'obligation

de chercher effectivement du travail. Le principe de responsabilisation et les mesures d'accompagnement des chômeurs, qui constituent le cœur de la réforme initiée par l'ancien Ministre de l'Emploi, Frank Vandenbroucke, ont toujours été soutenus par le MR. Il reste que cette réforme n'aborde pas l'ensemble des aspects qui font le système de chômage. Nous proposons de compléter et renforcer la réforme initiée en 2004. L'entrée en chômage et le chômage de longue durée deviendront des priorités. Pour les deux périodes cibles, la formation sera encouragée, notamment dans les métiers en pénurie. Les structures régionales de placement devront être réorganisées à cette fin.

coh

Les premières évaluations du Plan d'Accompagnement des Chômeurs montrent qu'il a été efficace pour les personnes proches du marché du travail mais peu ou pas efficace pour celles qui en sont le plus éloignées, notamment les personnes

peu qualifiées. Pour le cdH, il est inacceptable que des chômeurs soient exclus du système d'assurance chômage parce qu'ils ont été insuffisamment suivis par les pouvoirs publics et nous voulons remédier à ce problème. Pour ce faire, nous proposons de réformer radicalement le plan d'accompagnement en offrant à chaque demandeur d'emploi un « contrat demandeur d'emploi » impliquant notamment un véritable statut individualisé avec des droits, opposables à l'Etat, à des formations adaptées à chacun, des primes de formation et un coaching régulier.

PS

L'évaluation complète du dispositif est programmée en 2007 et nous serons très attentifs à son l'impact sur les plus fragilisés.

En tout cas, pour le PS, il faut au minimum maintenir des allocations à durée indéterminée, définitivement supprimer l'article 80, renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi peu qualifiés dès le 1^{er} jour d'inscription comme demandeur d'emploi, adapter la progressivité des sanctions en fonction du motif et les orienter vers la suspension des droits plutôt que vers l'exclusion, affiner les critères objectifs d'évaluation du comportement de recherche active d'emploi en fonction des réalités socioéconomiques locales, évaluer le délai actuel de 4 mois entre les différents entretiens auprès de l'ONEm afin de permettre au chômeur d'honorer convenablement son contrat et aux services publics fédéraux et régionaux d'accompagner efficacement le demandeur d'emploi.

Le MR annonce la couleur : il veut davantage d'activation. Ecolo veut le retrait de la procédure de contrôle. Le cdH est flou. Ses propositions sont sans doute positives, mais le problème reste le lien qui est fait entre ces propositions –l'accompagnement- et les sanctions éventuelles en cas de « mauvaise volonté manifeste »... Le PS se limite à proposer, entre les lignes, un allongement de la procédure –délai de 4 mois entre chaque entretien- qui serait une solution « politiquo-médiatique » qui répondrait aux enseignements que ne manquera pas de révéler l'évaluation prévue à l'automne 2007 ; évaluation capitale pour tous ceux qui s'inquiètent de cette « chasse aux chômeurs ». L'enjeu principal sera malheureusement

encore « défensif » et tournera autour de l'extension de la procédure aux plus de 50 ans. La mesure est avancée dans les perspectives du bureau du plan comme une nécessité pour baisser le « chômage structurel » (le NAIRU : taux de chômage n'accélérant pas l'inflation). On peut lire dans ses perspectives 2007-2012 de mai 2007, pp. 81-82 : « De meilleurs résultats pourraient être obtenus si la politique d'intermédiation et l'accompagnement plus intensif des chômeurs étaient davantage axés sur les classes d'âge plus élevées. » Hormis Ecolo, les partis pourraient « supporter » cette éventualité sans « trahir » leurs positions initiales.

5. L'Allocation de Garantie de Revenu (AGR) a été modifiée par ce gouvernement. Le nouveau calcul a des effets négatifs pour tous les temps partiels qui prestent moins d'un 4/5ème temps. Et l'effet du bonus à l'emploi leur est décompté. Envisagez-vous le retrait de cette réforme et une refonte du système de manière à ce que les temps partiels (en majorité des femmes) puissent recouvrir leurs droits?

ecolo

Oui. Cette modification entraîne de nombreux effets pervers. La modification de l'AGR est clairement

revendiquée par la majorité sortante comme une mesure de la politique gouvernementale en matière d'emploi en vue d'encourager à prester plus d'heures. Elle ne tient hélas pas compte de situations particulières qui concernent plusieurs milliers de travailleurs.



La réforme de l'AGR garantit au demandeur d'emploi, qui accepte un travail à temps partiel, le

maintien, outre sa rémunération, d'une partie encore de son allocation. De cette manière, il gagne, en net, plus qu'une allocation de chômage. L'intéressé reste cependant demandeur d'emploi : il doit donc chercher du travail supplémentaire. Dans la pratique, l'AGR était toutefois un piège à l'emploi : quiconque souhaitait travailler plus voyait son complément se réduire. Pour prévenir cet effet pervers, l'AGR n'est plus un montant fixe par mois, mais est allouée comme un complément par heure. Si toutefois des pièges à l'emploi subsistent, nous sommes prêts à étudier en concertation avec les partenaires sociaux, les différentes solutions à apporter au système.

coh

Oui. La réforme de l'AGR, instaurée par le gouvernement Verhofstadt a fortement amplifié le problème des pièges à l'emploi et précarisé de nombreux travailleurs. Le cdH veut réformer le système de calcul de l'AGR afin qu'elle soit équivalente

à une fraction de l'allocation de chômage complète correspondant au temps de travail non presté par rapport à un temps plein. Cela conduira à un relèvement important du montant de l'AGR.

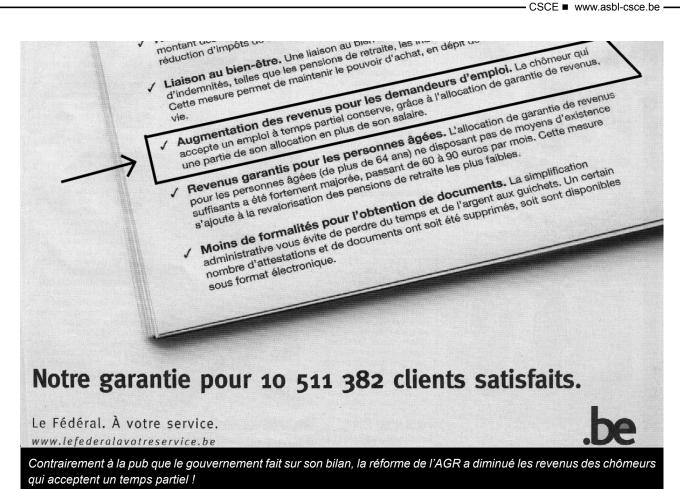


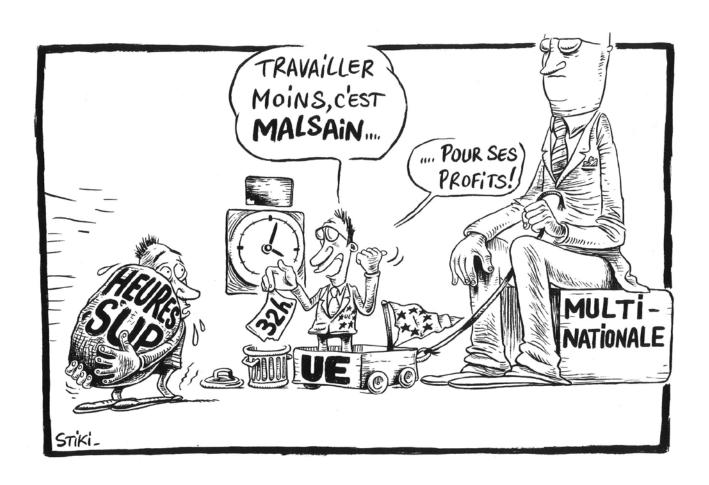
Il faut redonner un aspect attractif à l'emploi, y compris à l'emploi à temps partiel de courte durée imposé par l'employeur afin que

cet emploi soit une véritable porte d'accès à la carrière. Dès lors, nous devons augmenter le montant de l'AGR et accompagner cette augmentation de mesures d'encouragement vers le temps plein, tant du côté du travailleur que de l'employeur.

Nous avons dans le dernier numéro du Journal du Collectif analysé la proposition du cdH qui a fait une proposition de loi qui répond pour partie à notre demande. Ecolo a la position la plus ambitieuse et reprend la position de la plate-forme initiée par le Collectif qui demande le retrait de la réforme de l'AGR. Le PS reste assez flou, mais fait un signe d'ouverture. L'espoir est permis puisque le MR se dit

prêt à en discuter par le biais de la thématique des « pièges à l'emploi ». La proposition du cdH intègre cette thématique et arrive malgré tout à construire une proposition qui améliorerait sensiblement l'AGR. Avec un peu de bonne volonté, une réforme « régressive » et machiste pourrait être atténuée au vu des positions affichées ici.





V. Travail

1. Les revenus du travail ne cessent de diminuer dans le partage des richesses nationales. En 10 ans, les revenus du travail (sécurité sociale comprise) ont vu leur part du PIB diminuée de 3% au profit des revenus du capital. Etes-vous prêt à remettre en cause la loi de 1996 instituant la « norme salariale » de façon à permettre une juste répartition des richesses produites?

ecolo

L'objectif de cette loi est d'assurer une évolution des salaires belges proportionnelle à l'évolution enre-

gistrée dans les trois pays voisins que sont la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Dans ce cadre, tous les deux ans, les partenaires sociaux signent un accord interprofessionnel qui fixe une norme indicative pour les négociations salariales. Le patronat veut, en matière de flexibilité, faire sauter l'encadrement collectif et individualiser au maximum les relations de travail. Or, sans encadrement collectif, on se retrouve dans un affrontement singulier entre travailleur et employeur et sans protections collectives (les lois et les CCT). Il faut donc faire très attention à ne pas ouvrir une porte à la régionalisation de l'emploi. D'autres pistes existent pour une plus juste répartition des richesses.



D'autres moyens comme l'augmentation du pouvoir d'achat via une baisse de la fiscalité ou via la

baisse des cotisations personnelles (système du bonus à l'emploi), ou encore l'augmentation du salaire minimum en concertation avec les partenaires sociaux, sont plus à même de répondre aux défis majeurs posés par les inégalités croissantes. La norme salariale est indicative. Ce sont les secteurs qui déterminent l'augmentation salariale afin de prendre en compte leurs besoins et leurs spécificités.



La loi de 1996 laisse le soin aux partenaires sociaux de fixer la norme salariale ce qui correspond à notre système de démocratie sociale. Les partenaires sociaux ne sont d'ailleurs pas favorables à une immixtion des pouvoirs publics dans

ce domaine qui est de leur compétence. Par contre, le cdH partage tout à fait l'analyse qu'il y a actuellement un déséquilibre important dans le système d'imposition belge. Ainsi les revenus du travail sont trop lourdement imposés comparativement aux autres revenus.

C'est pourquoi, afin de diminuer les prélèvements (cotisations sociales) sur le travail, sans toutefois affaiblir en aucune façon notre sécurité sociale, le cdH souhaite élargir la base du financement de la sécurité sociale par un financement alternatif par le biais de l'affectation des recettes d'une taxe CO2 ainsi que par l'affectation d'une partie des recettes de l'impôt ou en adoptant le principe d'une participation sociale collective (csg).

PS

Une de nos premières priorités est d'augmenter le pouvoir d'achat des citoyens et des travailleurs en particulier. Plusieurs mesu-

res doivent être prises dans ce sens. Dès lors, sans toucher à la loi de 1996, il faut notamment supprimer la dégressivité du salaire minimum avant 21 ans pour ne plus avoir qu'un seul montant : celui du salaire minimum plein et poursuivre l'augmentation de ce salaire minimum garanti, amplifier la réduction de cotisations sociales patronales sur les bas salaires et augmenter les frais forfaitaires déductibles à l'impôt des personnes physiques pour augmenter le salaire poche des travailleurs.

Ecolo semble confondre distribution primaire et secondaire. Le problème fondamental de la loi de 96 de modération salariale est qu'elle porte atteinte à la distribution primaire, entre revenus du capital et du travail. (Plus de 3% de PIB au détriment des revenus du travail en 10 ans de norme salariale.) Aucune avancée en matière de redistribution ne pourra, dans le contexte actuel, compenser la perte de revenu subie par les salariés (et les inactifs) du fait de la modération salariale qui a pour conséquences que les revenus n'évoluent plus au rythme de l'évolution de la productivité, au grand bénéfice des entreprises et de leurs actionnaires, qui ne les réinvestissent pas comme le prouve ce tableau extrait des dernières perspectives économiques du Bureau du Plan.

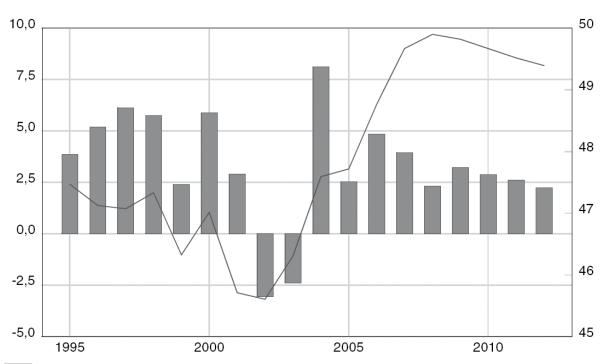
Le MR avance l'idée que la norme est « indicative » et qu'il appartient dès lors aux secteurs de négocier davantage. C'est oublier que la norme exerce un effet tel que quasi aucun secteur ne parvient à négocier davantage que la norme salariale. Le cdH semble oublier que le principe même de la loi de 1996 est une intrusion du « politique » dans la négociation salariale puisqu'elle cadre les négociations salariales en obligeant les syndicats à aligner les salaires belges sur l'évolution des salaires hollandais, français et allemands, sans aucune prise en compte de l'évolution de la productivité des pays.

Le PS comme le cdH semblent se contenter d'une hausse de pouvoir d'achat par le biais de baisses

d'impôt, sans dire comment ces baisses d'impôt seraient compensées (par les ménages, ou par les entreprises/capital?) Enfin, le PS omet de signaler que toute augmentation du salaire minimum se fait forcément sur le compte de l'enveloppe maximale négociée dans le cadre de la norme salariale.

De manière générale, insistons sur ce point : la modération salariale est le socle des politiques libérales mises en œuvre en Europe. Cette modération « excessive » a un effet direct négatif sur la consommation intérieure —composante majeure de la croissance-, les finances publiques, les recettes de la sécurité sociale, et, de manière directe et indirecte, sur le niveau de vie des ménages.

GRAPHIQUE 7 - Evolution des investissements des entreprises et de leur taux de rentabilité



- Taux de croissance des investissements des entreprises en volume (en pour cent) (échelle de gauche)
- Excédent brut d'exploitation des entreprises en % de la valeur ajoutée des entreprises (échelle de droite)

Perspectives économiques 2007-2012 », Mai 2007, Bureau fédéral du Plan, p. 35. http://www.plan.be/admin/uploaded/200705111357340. ef20072012_fr.pdf

2. Le débat sur la flexisécurité sera l'un des éléments importants de cette législature en droit du travail. (cf. « Livre vert de l'union », rapprochement des statuts ouvrier/employé, etc.) Quelles sécurités nouvelles comptez-vous revendiquer?

ecolo

Le modèle danois fonctionne sur une base culturelle spécifique. En résumant très fort, les raisons de

l'excellent comportement du marché du travail danois sont à chercher dans la conjonction d'une flexibilité optimale, d'une très grande mobilité des travailleurs, d'allocations de chômage généreuses, d'une activation des chômeurs (dont les effets sont contestés) et d'une suite de réformes fiscales. L'Union Européenne vise les résultats du Danemark et des pays scandinaves en général mais chaque Etat membre devrait remettre en question sa culture du travail. Et le patronat entend surtout flexibilité dans ce concept. La productivité du travailleur belge est l'une des meilleures en Europe et, selon Ecolo, les efforts doivent surtout porter sur l'amélioration de l'enseignement, de la formation continue, de la liaison entre réduction de cotisations sociales et embauche compensatoire, de la sécurité au travail...



Le MR est convaincu de la nécessité de faire évoluer les politiques d'emploi et de protection sociale

dans le sens d'une meilleure conciliation entre sécurité et souplesse, gage d'un meilleur épanouissement personnel et familial pour le travailleur. Tout en privilégiant la concertation sociale, nous souhaitons mettre en place un mécanisme de compte-épargne temps alimenté au cours de la carrière par les jours de congés épargnés, et qui dès lors permet aux travailleurs de faire des choix de vie et de carrière, en leur permettant de financer certaines absences choisies.



Dans le débat sur la flexisécurité, le cdH propose de permettre une meilleure adaptation du temps de travail aux besoins des travailleurs en octroyant notamment un droit sur la carrière à un crédit temps de 5 ans et en renforçant le

congé éducation. Le cdH propose également d'établir un « compte formation continue » pour chaque travailleur et demandeur d'emploi. En outre, il faudrait accélérer le débat en cours entre les partenaires sociaux sur un rapprochement entre les statuts des ouvriers et des employés, en particulier en ce qui concerne les durées de préavis et le jour de carence imposés aux ouvriers. Par exemple, la protection contre le licenciement est relativement faible pour les ouvriers et forte pour les employés, alors que ces derniers sont souvent plus qualifiés et ont donc plus de facilités de se réinsérer sur le marché du travail.

PS

Notre priorité est de donner à nos jeunes plus d'opportunités d'avoir un emploi de qualité à durée indéterminée. Dans ce cadre, nous

ne sommes pas opposés à une concertation entre les gouvernements et les partenaires sociaux pour examiner la manière de s'adapter à un certain besoin de flexibilité du marché du travail tout en améliorant la sécurité d'existence des travailleurs. Cette concertation devra envisager notamment un relèvement des allocations de chômage en début de période de chômage et en parallèle certains aménagements en matière de droit du travail notamment pour permettre à chacun de bénéficier de contrats à durée indéterminée, quitte à prévoir à l'intérieur de ces contrats plusieurs périodes de travail avec des employeurs différents.

« Sécurité au travail » ou « formation continuée » ne permettent pas de se faire une idée précise des revendications d'Ecolo en matière de sécurités nouvelles. La précarisation du travail offre pourtant une large palette de possibilités (taux maximum de CDD, d'intérimaires, temps de travail minimum des titres services actuellement inférieur au tiers temps, contrôle accru de l'application et amélioration de la convention 35, par voie légale, qui traite de l'accès en « priorité » au temps plein pour le temps partiel en cas d'embauche interne, ou encore en matière de nombre de jours minimum pour disposer de son horaire de travail, amélioration des articles 60/61, des PTP, etc.) Le cdH nous fait peur en prenant clairement position pour un raccourcissement du délai de préavis des

employés. Sa proposition de « compte formation », de même que le débat général sur la formation tout au long de la vie masque le réel enjeu de ce thème apprécié des patrons : il consiste à penser les causes du chômage comme un problème d'ajustement qualitatif entre l'offre de travail et la demande qui ne poserait pas problème. On pourrait pourtant objecter et rappeler tout le problème de la déqualification, et le risque majeur de privatisation de la formation, et d'externalisation du coût de la formation continuée au grand profit des entreprises... Et surtout, insister sur le manque de vision claire sur les causes du chômage qui guide ces politiques. Le PS semble lui bien intégrer la nouvelle donne libérale en avançant une revendication de relèvement des allocations

de chômage « en début de période », associée à une destruction du principe même du contrat à durée indéterminée puisque le PS avance l'idée de consacrer une nouvelle forme de contrat de travail :

plusieurs périodes de travail avec des employeurs différents, une sorte de mise à disposition continue en guelque sorte.

3. Année après année, il faut de moins en moins de salariés (à temps de travail constant) pour produire la même quantité de richesses. Au vu du chômage de masse, une des solutions au problème du chômage est la réduction collective du temps de travail. Quels sont vos engagements en la matière?

ecolo

Ecolo s'est longtemps battu pour que la réduction collective du temps de travail constitue l'un des

outils d'une politique de l'emploi créative. Force est cependant de constater que même les organisations syndicales ne mettent plus en avant ce combat... Ecolo ne cède pourtant pas au fatalisme et formule donc de nouvelles propositions comme un échange salaire contre temps. La proposition vise à ouvrir la possibilité d'échanger de l'équivalent salaire (13ème mois, double pécule de vacances, ancienneté, heures supplémentaires, revalorisations, etc.) contre des jours de congés supplémentaires. Ecolo souhaite également ouvrir une grande réflexion avec les partenaires sociaux sur la question des temps : temps de travail (aménagement, réduction et planification), temps de vie, temps de formation, temps de loisirs, etc. Avec au cœur de la réflexion la recherche de la qualité de vie dans chacun de ces moments et leur intégration harmonieuse, ainsi que le développement de l'emploi.



(NDLR, réponse identique à la précédente). Le MR est convaincu de la nécessité de faire évoluer

les politiques d'emploi et de protection sociale dans le sens d'une meilleure conciliation entre sécurité et souplesse, gage d'un meilleur épanouissement personnel et familial pour le travailleur. Tout en privilégiant la concertation sociale, nous souhaitons mettre en place un mécanisme de compte-épargne temps alimenté au cours de la carrière par les jours de congés épargnés, et qui dès lors permet aux travailleurs de faire des choix de vie et de carrière, en leur permettant de financer certaines absences choisies.

coh

Une réduction collective du temps de travail à salaire égal augmentera le coût du travail et dès lors en diminuera l'offre ce qui est moins productif pour l'emploi. Ainsi le cdH propose de permettre, dans le cadre des conventions collectives de

travail, une mensualisation ou une annualisation du temps de travail, sans précariser, en aucune façon, les conditions des travailleurs. PS

Nous voulons permettre plus d'aménagement du temps de travail tout en conservant un pouvoir d'achat important. Ces aménage-

ments doivent prendre plusieurs formes en fonction du domaine d'activité ou des attentes de l'individu. Ils peuvent être calculés sur des périodes courtes, servir à étaler une carrière, se faire via un crédit de temps disponible ou via une réduction structurelle. Ils doivent en tout cas émerger de la concertation avec les partenaires sociaux.

Hormis Ecolo qui veut en débattre avec les « partenaires sociaux », mais ne porte plus la revendication en tant que telle, partant du constat que même les organisations syndicales ne portent plus ce combat, nous pouvons constater que l'idée d'une réduction collective du temps de travail n'existe plus dans le champ politique belge actuel. Ecolo et le PS font néanmoins des propositions de réductions individuelles, plus ou moins compensées par une solidarité collective (crédit temps par exemple). Le MR estime qu'épargner ses jours de congés pour en bénéficier en fin de carrière par exemple est une réponse à notre question. Enfin, le cdH y est totalement opposé, reprenant à son compte l'idée, déjà avancée par les

patrons du début du XXème siècle, qu'une réduction collective du temps de travail équivaut à créer du chômage. Il est vrai que l'époque actuelle est plutôt au slogan « travailler plus pour gagner plus » cher au nouveau président français. Pour l'anecdote, voici un extrait d'une brochure du Comité central industriel (ancêtre de la FEB) à destination des ouvriers en période très conflictuelle sur les « huit heures » entre 1921 et 1925 : « Votre conscience, votre femme, vos enfants vous disent, au contraire : les temps sont durs, la vie est chère, gagne davantage par des heures supplémentaires bien payées. » (cité page 88, dans « Questions d'histoire sociale » Carhop-Fec, 2005)

VI. Europe sociale

1. Les politiques nationales pour l'emploi sont essentiellement le fait de la stratégie européenne de l'emploi (stratégie de Lisbonne et critères de Maastricht) qui repose sur une politique de désinflation compétitive qui grève la demande intérieure européenne (pression sur les salaires), accentue la compétition entre les nations, utilise les chômeurs comme variable d'ajustement pour contrecarrer l'inflation et bride les capacités financières des Etats à investir dans l'économie et les services collectifs. Partagez-vous ce constat? Quelles sont les positions politiques que vous défendrez et mettrez en pratique au sein de l'Union et en Belgique qui pour de nombreux aspects a toute la maîtrise?

ecolo

(NDLR, la réponse d'Ecolo porte sur cette question et la suivante)

Globalisons les questions si vous le permettez pour mettre en avant notre vision politique éco-keynésienne qui passe notamment par :

- une relance sélective impulsée par les pouvoirs publics et par une orientation des placements effectués par les fonds de pension ;
- un transfert fiscal de charges pesant sur le travail vers des charges liées aux pollutions émises ;
- une autonomisation du cycle économique par rapport au cycle de la finance via un contrôle des marchés financiers (politique de changes concertée, limitation des mouvements des capitaux, taxe Tobin, orientation vers la durabilité des placements effectués par les fonds de pension, lutte contre le court-termisme etc.);
- un investissement massif dans la recherche fondamentale en lien avec la définition d'une politique industrielle, au niveau belge et européen;
- une conception anticyclique de toute politique monétaire et économique ;
- une lutte contre les paradis fiscaux qui profitent aux grandes multinationales, mais font souffrir les PME chez nous. Le développement de ces paradis fiscaux est d'ailleurs l'une des dimensions de la financiarisation : on estime que la moitié des flux de capitaux mondiaux transite par des places off-shore dont l'activité première est l'évasion fiscale ;
- un encouragement réel à l'initiative, qu'elle soit individuelle ou collective, économique ou associative, marchande ou non exclusivement marchande ;
- l'introduction de clauses sociales et environnementales élevées et intégrées à une vision qualitative offensive des échanges commerciaux entre l'Europe et le reste du monde ;
- un soutien de la demande par une régulation des relations de travail et des revenus (stop à la précarité des conditions d'emploi qui gonfle les profits des entreprises prospères et... finance les investissements de délocalisation).



L'Europe doit assurer sa compétitivité et être à la hauteur des défis qui se présentent (mondialisation,

vieillissement, changements technologiques). Pour cela, il faut renouveler le modèle économique et social européen. La Stratégie de Lisbonne est le seul moyen d'y parvenir. Pour la réaliser il faut avoir le courage de remettre en question la méthode ouverte de coordination. Nous défendons une approche plus communautaire, fondée sur des critères de convergence stricts susceptibles de mettre en place une véritable politique socioéconomique commune pour l'Europe. Nous appelons donc de nos vœux des réformes ambitieuses en matière d'innovation, de Recherche-Développement ou encore de fiscalité, mais aussi du marché du travail. Le débat n'est pas de choisir entre l'économique et le social mais au contraire de mieux savoir comment les concilier. Cela implique avant tout de répondre à la réelle faiblesse de la compétitivité et du taux d'activité en Europe mais également de réformer les systèmes sociaux, non pas par un nivellement vers le bas mais en recherchant une meilleure efficacité et une plus grande souplesse. Les priorités doivent êtres axées sur l'emploi, la protection sociale, la lutte contre l'exclusion en favorisant l'intégration sociale, l'accès aux soins de santé pour tous, la garantie d'un système de retraite viable, ... Un débat européen avec les partenaires sociaux devrait pour cela être envisagé.





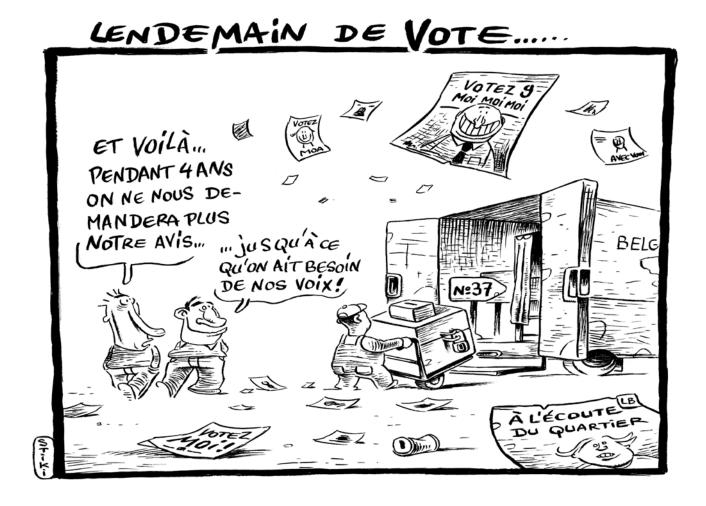
Selon nous, il faut remettre une politique de l'emploi équilibrée au centre de la construction européenne en améliorant la coordination des politiques économiques en Europe et en construisant l'Europe sociale. D'une part, nous souhaitons renforcer la gouvernance économique

au sein de la zone euro pour assurer une meilleure coordination des politiques entre Etats membres et avec la politique monétaire de la Banque Centrale européenne. Nous voulons également une harmonisation fiscale au sein de l'Union européenne pour éviter une concurrence nuisible entre Etats et la tendance à choisir des politiques de diminution de recettes au détriment de l'investissement dans les missions collectives de l'Etat. D'autre part, nous voulons construire l'Europe sociale en créant un Conseil Emploi et Affaires Sociales, sur le modèle de et aussi puissant que le Conseil Ecofin et en relançant avec force le dialogue social entre partenaires sociaux au niveau européen.

PS

Nous devons mettre en œuvre une politique socioéconomique européenne dynamique pour assurer la croissance, plus d'emplois et

de meilleure qualité et davantage de sécurité d'existence. Mais aussi, de manière urgente, apporter des réponses aux situations de précarité dans lesquelles se trouvent un grand nombre d'hommes et de femmes et s'opposer à l'offensive ultralibérale qui fait du travailleur une variable d'ajustement dans la course à la maximalisation du profit. A cette fin, le PS plaide pour une politique qui mette en place des convergences économiques et sociales afin d'éviter un nivellement par le bas de nos législations. Les pouvoirs publics dans leur rôle de régulateur, d'acteur et de redistributeur des richesses produites, occupent ici une place centrale. Pour un marché du travail de qualité et inclusif, il faut mettre en place un véritable droit du travail européen (conditions de travail, conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, type de contrat de travail, salaire minimum,...) et renforcer le dialogue social en poursuivant l'organisation de sommets sociaux tripartites et en créant un Conseil européen du travail comme lieu de dialogue social officiel.



2. Les « Trente glorieuses » se caractérisaient par des taux d'intérêts réels négatifs ou très faibles (taux d'intérêt moins inflation). Ne faudrait-il pas revoir la politique monétaire européenne en ce sens?

ecolo

(Voir question ci-dessus)



Il n'est pas possible de bâtir un paradis social sur un désert économique. Nous sommes convaincus

de la nécessité d'organiser une véritable gouvernance économique européenne. La monnaie unique a engendré des progrès directs : la stabilité des prix, des taux d'intérêts modérés permettant la disponibilité de crédits à des conditions avantageuses, sans oublier les avantages pratiques de l'Euro. Afin d'améliorer la coordination des politiques économiques, nous voulons envisager en commun des questions macro- et micro-économiques en rapport avec la performance économique générale de l'Eurozone pour créer les conditions d'une croissance plus forte. Nous plaidons dès lors pour un renforcement de l'Eurogroupe, tant d'un point de vue institutionnel qu'au niveau des politiques.



Le Traité de Maastricht ratifié par la Belgique en 1992 donne à l'Eurosystème la responsabilité du maintien de la stabilité des prix dans les pays ayant adopté la monnaie unique. Le cdH partage la conviction que la meilleure politique mo-

nétaire est celle qui préserve la valeur intrinsèque de la monnaie car elle permet à la fois l'amélioration des perspectives économiques et l'élévation du niveau de vie par une maîtrise de l'inflation. Le XXème siècle a en effet démontré que des périodes inflationnistes ou déflationnistes sont néfastes pour l'économie et l'emploi car elles perturbent l'équilibre général des prix et modifient artificiellement la valeur des transactions commerciales. Ce qui a pour effet de créer de l'incertitude économique et d'influencer négativement les investissements économiques créateurs d'emploi ainsi que la croissance.

PS

Le 8 mars 2007, malgré l'opposition patronale, la Banque centrale européenne a relevé les taux d'intérêt à 3,75% en raison du taux de

croissance et du risque d'inflation. Au contraire, nous pensons qu'il faut renforcer le dialogue politique entre les ministres des Finances de la zone euro et la BCE afin que la politique monétaire, plus qu'un instrument déflationniste, devienne un véritable instrument au service de la croissance économique et du progrès social.

Ces deux questions permettent d'introduire ici un commentaire général. La lutte contre l'exclusion et la pauvreté, la lutte pour le plein emploi et des revenus pour tous passent par des politiques auxquelles l'Union Européenne s'oppose, tant par ses traités (Maastricht, Amsterdam), que par ses directives (libéralisation des services, etc.) et ses « stratégies » (Lisbonne). La lutte contre l'inflation, la modération salariale, la politique de relèvement du taux d'emploi par une augmentation de l'offre de main-d'œuvre sont au cœur de la politique socioéconomique européenne. Tout se passe comme si on revendiquait haut et fort en Belgique des options progressistes que la Belgique s'est engagée au niveau européen à ne pas mettre en oeuvre. Le débat sur l'emploi est sans doute à cet égard le plus significatif, de même que celui sur le niveau des salaires et des minima sociaux. L'élargissement, sans objectifs de convergence sociale, sans budgets européens consistants, n'aura été qu'une des pièces

du grand puzzle qui petit à petit se met en place : une Europe libérale du plein chômage qui met les peuples en compétition, une Europe « paléolibérale » où la lutte contre l'exclusion, contre la pauvreté et pour le plein emploi a encore de beaux jours devant elle. Aux deux questions posées ci-dessus, seuls Ecolo et le PS semblent prendre la mesure de cet enjeu. Le cdH reste lui coincé dans une contradiction fondamentale : exiger des minima sociaux de 10 % supérieur au seuil de pauvreté n'est possible que si dans le même temps il admet que l'objectif européen prioritaire de lutte contre l'inflation est disproportionné et incompatible avec la mise en œuvre de politiques qui placent les profits d'une minorité après les intérêts vitaux d'une partie grandissante de la population. Quand au MR, il avance une demande de coordination renforcée sur la stratégie de Lisbonne. Renforcer une politique qui débouche sur l'activation des chômeurs ou le « pacte des générations » ne peut qu'inquiéter...

Le PS fut à « l'extrême gauche » ... d'un exécutif trop à droite

Carlos Crespo

6ème candidat suppléant sur la liste du PS à la chambre pour Bruxelles-Halle-Vilvoorde, crespoxc@hotmail.com, http://carloscandidat.blogspot.com



En guise d'introduction, je souhaiterais mettre en avant la difficulté de l'exercice auquel je me livre en écrivant ces quelques lignes. Faire le bilan de l'apport de la présence du PS au gouvernement n'est pas un exercice aisé pour une personne issue de « la société civile » et qui n'a jamais été dans les arcanes du pouvoir. Certaines mesures sociales prises sous la législature qui s'achève et que je vais détailler me semblent assez minimalistes surtout au regard des besoins réels. Il importe toutefois de les remettre dans leur contexte. C'est-à-dire celui de propositions portées presque exclusivement par un seul des partenaires de gouvernement, souvent montré du doigt par les autres (en ce compris, le « parti frère » flamand!) comme étant une sorte d'« extrême gauche » de l'exécutif.

Le propos fera sans doute sourire plusieurs camarades des syndicats ou de l'associatif, mais la réalité ne prête pas à rire. Les rares avancées sociales engrangées durant les quatre dernières années sont l'œuvre du Parti Socialiste. Et chaque mesure de gauche prise par le gouvernement fédéral a été l'occasion d'une foire d'empoigne conséquente au sein de la majorité. Nous devons espérer que le rapport de forces sera globalement plus favorable aux formations progressistes après les prochaines élections.

Il faut se rappeler de la situation du département des soins de santé au moment de la nomination de Rudy Demotte comme ministre. Un budget perpétuellement en déficit, une pression très forte des flamands pour régionaliser le secteur, des coupes sombres porteuses de régression sociale qui s'annonçaient : beaucoup pensaient que l'arrivée aux affaires d'un socialiste francophone allait définitivement sonner le glas du système. Quatre ans plus tard, il faut bien dire que le bilan du ministre Demotte a été plus que positif. Tellement positif que même les nationalistes flamands les plus rabiques ont mis de côté, du moins momentanément. la revendication de scission des soins de santé. L'équilibre du budget a certes été rendu possible notamment via un refinancement des soins de santé à hauteur de 4 milliards d'€ supplémentaires obtenus durant cette législature sous l'impulsion du PS mais il faut aussi dire que la gestion de Ministre de tutelle a été exemplaire à maints égards.

« les rares avancées sociales sont l'oeuvre du PS »

En plus d'être un bon gestionnaire, Rudy Demotte a mené dans son secteur une politique visant à rendre les soins de santé plus accessibles. Le Ministre de la santé publique sortant a aussi notamment impulsé davantage la baisse du prix des médicaments et la promotion des médicaments génériques. Cette législature a aussi été marquée par la création du statut OMNIO, qui remplace le statut VIPO et élargit l'accès aux remboursements préférentiels sur base du niveau de revenus perçus. D'autres mesures positives ont été prises notamment pour favoriser les soins de première ligne, garantir une prise en charge globale des patients, rendre l'accès gratuit aux soins dentaires pour les enfants. Le ministre Demotte aura

été un ministre fort et doté d'une vision globale progressiste des soins de santé.

Mais Rudy Demotte n'est pas le seul Ministre dont l'action est à saluer. Le travail de certains autres de ses collègues aura été également porteur. Ainsi, un acquis essentiel de cette législature aura été la revalorisation du salaire minimum. Les 300 € d'augmentation en 2007 et les 600 € d'augmentation en 2008 prévus par l'accord interprofessionnel ont été concrétisés grâce au soutien financier du gouvernement au sein duquel le PS a pesé de tout son poids pour engranger cette avancée.

Une revalorisation du revenu d'intégration sociale et des allocations sociales a également été rendue possible en raison de l'action des socialistes francophones. Certes, le montant de ces allocations reste insuffisant et l'effort devra impérativement être poursuivi durant la prochaine législature mais il ne faut pas perdre de vue que face à une droite fustigeant constamment ceux qu'elle appelle les « assistés », la tâche a été ardue!

Les intérêts des plus faibles ont également été pris en considération pour ce qui est de l'accès à la justice. Ainsi le budget de l'aide juridique a été augmenté de 80% depuis 2003. Le nombre de bénéficiaires de cette aide juridique a quant à lui augmenté de 12,5% sous cette législature.

Les plus petites et les anciennes pensions ont quant à elles été revalorisées sous ce gouvernement. A l'instar du revenu garanti pour les personnes âgées qui a bénéficié de diverses augmentations lors de ces quatre dernières années.

Certaines mesures ponctuelles ont également été prises comme l'intervention de l'état dans la facture de gaz et d'électricité des particuliers. Cette mesure a permis de soulager beaucoup de familles qui avaient du mal à faire face à la forte flambée des prix de l'énergie.

Mais l'une des principales conquêtes sociales acquise sous ce gouvernement n'est autre que le mécanisme de liaison au bien-être. Ainsi, les pensions, les rentes d'invalidités, d'accident du travail ou de maladie professionnelles seront revalorisées annuellement.

Il reste indubitablement beaucoup de choses à faire. A mon sens, le PS ne devrait s'engager dans un futur gouvernement que s'il obtient des garanties conséquentes sur différents points essentiels de son programme dans l'accord de majorité. Différentes avancées doivent être engrangées en matière de lutte contre l'exclusion.

« l'action des progressistes dans un futur gouvernement doit être renforcée grâce au déploiement d'un mouvement social fort »

Ainsi, en ce qui concerne le logement, il est essentiel de concrétiser l'une des revendications fortes du PS qui n'est autre que le blocage des loyers. D'autre part, il est essentiel de poursuivre la revalorisation des allocations sociales. Le PS s'est engagé à ce que toute personne bénéficiant d'un revenu de remplacement perçoive, à tout le moins, un montant plus élevé que le seuil de pauvreté. Par ailleurs, il sera essentiel de s'opposer avec force aux velléités de la droite d'imposer des mesures de régression sociale

comme la suppression du caractère illimité dans le temps des allocations de chômage. Enfin, une politique fiscale ambitieuse notamment en matière de taxation des revenus du capital doit être menée afin de soutenir des politiques publiques porteuses pour la collectivité.

Pour conclure, je dirai qu'il est essentiel que les forces de progrès sortent renforcées du scrutin du 10 juin. Mais l'action des progressistes dans un futur gouvernement doit être renforcée grâce au déploiement d'un mouvement social fort. La justice sociale ne sera possible que dans le cadre d'un rapport de forces où la droite sera tenue en échec tant par des partis de gauche bénéficiant d'une légitimité électorale que par une mobilisation des acteurs sociaux unis dans la recherche de nouvelles conquêtes sociales.

Bilan du gouvernement PS-MR : 4 années bleu-blues, 4 années perdues

Zoé Génot

députée fédérale et première sur la liste ECOLO à la Chambre pour Bruxelles- Halle-Vilvoorde, www.zoegenot.be



La promesse phare de Verhofstadt : les 200.000 emplois ont-ils été atteints?

Non, et la précarité a augmenté. Seuls 135.900 emplois ont été créés. Lorsque le 14 juillet 2003, Guy Verhofstadt monte à la tribune de la Chambre pour présenter son accord gouvernemental, il dit texto ceci : « L'emploi, deux cent mille nouveaux emplois, au total 4.400.000 emplois. Voilà le point central de cet accord.

J'entends déjà grommeler : ils n'y parviendront jamais ».

La conclusion est sans appel: ils n'y sont pas parvenus. Si l'on reprend la même base de données (emplois nationaux) que celle utilisée par Guy Verhofstadt initialement, le 30 juin 2007 il sera à 4.330.450 emplois, soit non pas 200.000 nouveaux emplois créés mais seulement 135.900. Rappelons que le gouvernement arc-en-ciel en avait créé 160.000. Qui plus est, quand on regarde le détail, on se rend compte que les nouveaux emplois créés sont quasi tous des temps partiels ou des sai-

sonniers et intérimaires, sans parler des « emplois » créés dans le cadre des titres-services. C'est dire aussi l'augmentation de la précarité.

Les intérêts notionnels sont les intérêts bien pensés des grands groupes : ils réduisent le coût du capital sans la moindre contrepartie en terme de création d'emplois. Qui plus est, sans aucune harmonisation européenne ni même concertation avec les Gouvernements des pays voisins, le gouvernement sortant a participé au dumping fiscal intraeuropéen et pénalisé les PME car les grandes multinationales sont

De juin 2003 à octobre 2006 :

Nombre de travailleurs temps plein : - 24.714

Nombre de travailleurs temps partiels : +110.546

Nombre de travailleurs saisonniers ou intérimaires : + 26.969

les seules gagnantes du « jeu de massacre » fiscal actuellement à l'œuvre. La mesure pourrait coûter plus d'un milliard d'euros à terme.

L'Arc-en-ciel a fait payer les pétroliers, la violette pas.

Les socialistes n'ont pu obtenir du Gouvernement violet qu'il fasse réellement contribuer les compagnies pétrolières qui pourtant tirent de plantureux bénéfices de l'augmentation exponentielle des prix du carburant. Sous l'arc-en-ciel, grâce à l'impulsion d'Olivier Deleuze, les grands groupes pétroliers ont été forcés de contribuer à la nécessaire solidarité avec les moins nantis. On attend toujours la mise en place d'un système de tiers-investisseur et d'un ambitieux plan d'isolation des logements, tel qu'il a été entrepris en Allemagne sous l'impulsion des Grünen.

Régularisation à la carte

Avec les Verts, l'arc-en-ciel a régularisé les sans-papiers. Sans les Verts, le violet a régularisé (deux fois) l'argent sale, via l'amnistie fiscale (DLU). Le Gouvernement a effectué deux amnisties pour les fraudeurs alors que dans le même temps il pourchassait les chômeurs et il expulsait les sans-papiers. Mal à l'aise sur le sujet, le PS promet d'en faire un enjeu pour la prochaine négociation. Mais les citoyennes et citoyens ne sont pas dupes. Ils savent que sans ECOLO à ses côtés le PS trouve toujours des excuses pour justifier ses renoncements.

Un prétendu « pacte »

Soufflé par le patronat, il a été imposé par le Gouvernement, malgré une mobilisation syndicale ayant mené à une manifestation de plus de 100.000 personnes dans les rues de Bruxelles. Cet épisode a débouché sur une méfiance profonde vis-à-vis de l'Etat d'une partie de la population ayant l'impression que ce sont toujours les mêmes qui doivent faire des efforts et cela sans garantie pour l'avenir.

Pensions : loin d'une « liaison » au bien-être

Le montant des pensions en Belgique est aujourd'hui très bas. La moyenne pour un salarié est de 966 €. Qui plus est, ce montant dissimule une réalité plus dure encore si on s'attache aux pensions des femmes (moyenne de 826 € par mois), des plus de 85 ans (860 €) ou des indépendants (780 €). Seuls les irlandais ont un niveau de pension inférieur au nôtre parmi les 15 pays de l'Union Européenne avant élargissement.

Face à ce constat. le Gouvernement a promis au moment du « pacte » entre les générations une liaison au bien-être. C'est l'aumône qui a été offerte, rien de plus. Ceux qui sont depuis moins de 20 ans à la pension recevront 37 € de plus par an en 2007 et 2008 et ceux qui sont depuis plus de 20 ans à la pension recevront 75 €. Soit 6 € et 25 centimes par mois en plus! Concrètement, la liaison ne s'opérera que sur environ 25% des pensions. Le décrochage entre les salaires et les pensions légales continuera dès lors à s'approfondir. A peine un peu moins vite qu'avant.

Bureaux de poste et guichets de gare : on ferme !

La législature qui s'achève aura également été marquée par les reculs généralisés des services publics. Que ce soit pour les bureaux de postes, les boîtes aux lettres ou les guichets dans les gares, le Gouvernement violet a été acteur de ce recul. Ce sont à nouveau les « petites gens » qui sont le plus directement touchées dans leur quotidien et l'emploi est sacrifié. A la Poste entre 2003 et 2005 ce sont plus de 4.300 contrats de travail qui n'ont pas été renouvelés, davantage que pour le site de VW Forest!)

Sans même parler de la dégradation accélérée de l'environnement, des mesures liberticides, des petits jeux pour gonfler artificiellement le budget de la coopération, de la coopération militaire avec Israël et de la suppression des aides à la Palestine, du non respect de l'engagement d'offrir un statut complet aux accueillantes d'enfant, du rabotage des compléments des temps partiels, des 4 années perdues pour la loi antidiscrimination ou du non aboutissement des généreux projets en matière de logement ou encore de l'organisation de la chasse aux chômeurs et le début des sanctions à l'encontre des plus précarisés d'entre eux, sujet sur lequel j'ai interpellé 23 fois et que les lecteurs du Journal du Collectif connaissent bien. Autant d'éléments forts de la législature qui se termine. Autant d'éléments dont le fond de teint est d'un bleu bien foncé.

Et Ecolo?

En ce qui concerne notre bilan parlementaire, les 4 députés ECOLO n'ont pas à rougir de leur bilan, avec moitié moins de collaborateurs, un-e député-e verte a abattu en moyenne le travail de 2,5 députés cdH, de 7 députés PS ou MR ou de...11 FN.

Pour ma part, le Hit-parade du Soir Magazine du 31.01.2007 des 61 députés francophones m'a classée 3^{ème} plus active. J'ai signé 58 propositions, 270 questions écrites, 272 questions orales, 11 interpellations.

Et je défendrai demain 5 grandes priorités :

- Créer des emplois dans les crèches, la santé, l'enseignement.
 Supprimer le plan d'exclusion des chômeurs. Assurer un revenu décent à toutes et tous.
- **Diminuer les émissions** pour lutter contre le réchauffement et les effets sur la santé. Donner l'exemple dans les bâtiments publics. Renforcer les transports en commun.
- Encadrement des loyers et développement de logements publics
- Lutte **contre les discriminations**. Traitement égalitaire de tous les citoyens. **Régularisation** des sanspapiers.
- Soutien à la création d'un **Etat** palestinien.

Crimes nazis : le passage de témoin

Yves Martens

CSCE, redac@asbl-csce.be

La Fondation Auschwitz organise annuellement, durant les vacances de Pâques, un voyage d'étude à Auschwitz-Birkenau (Pologne) destiné aux enseignants, éducateurs, animateurs culturels, à des étudiants de fin de secondaire et autres personnes intéressées. Le groupe est encadré de survivants des camps. Nous y avons participé en accompagnant des militants de la FGTB Bruxelles qui, depuis 1997, propose à ses délégués ce voyage d'étude qui est l'une des activités de sa campagne « Liberté et tolérance ». Un pèlerinage essentiel à l'heure où les derniers témoins sont au moins septuagénaires...



La porte de l'enfer

2007. 3 avril. Doux printemps. Soleil. Et des couleurs étranges, incongrues. Les images que j'avais d'Auschwitz n'étaient qu'en noir et blanc. Le climat n'est pas seulement plus doux aujourd'hui qu'en 40-45. Les arbres qui arborent certaines rues du camp n'y étaient pas. Et surtout le printemps y mourrait en naissant. Jacques, rescapé de Birkenau, me glisse « Tu sais, un carré d'herbe, un bout d'écorce, c'était mangé aussitôt ». La maigre pitance concédée aux déportés, c'était trop déjà. En visite à Auschwitz, en mars

41, Himmler juge les rations trop importantes et ordonne qu'elles soient diminuées. Tout est de trop pour les « Untermenschen », les soushommes. La logique implacable des nazis, de l'extrême droite, est là dans toute sa brutalité soi-disant rationnelle. « Arbeit macht Frei » Le travail rend libre, telle est la maxime paternaliste et bien-pensante inscrite au fronton de nombreux camps de concentration. Sous-entendu : si les sous-hommes travaillent pour nous, nous donnent sans contrepartie autre qu'une ration de maximum 1500 calories par jour leur force de travail, ils justifieront leur existence.

Ceux qui ne le peuvent/veulent, les « existences superflues » doivent être éliminées. Disparaître sans laisser de traces comme le formalisera pour les résistants le système *Nacht und Nebel*₄.

Qui sont les Untermenschen?

Tous ceux qui ne sont pas de la « race pure » bien entendu. Dans sa logique administrative et pseudo rationnelle, la machine nazie va créer des sous-catégories au sein même de celle des sous-hommes et leur attribuer à chacune un signe



La presse collabo a participé à la stigmatisation et à la persécution nazie en ciblant en premier lieu les Juifs

distinctif cousu sur le vêtement :

- triangle rouge pour les « politiques » (communistes, résistants, etc.)
- vert pour les « droit commun »
- rose pour les homosexuels
- violet pour les témoins de Jéhovah
- noir pour les « asociaux »
- et, bien sûr, jaune pour les Juifs.

La catégorie « asociaux » était une vaque classification permettant de caser tout qui « manifeste par son comportement qu'il ne veut pas s'intégrer dans la communauté ». Les Tziganes et les Slaves -Polonais et Russes surtout- étaient par exemple repris dans cette catégorie. Les Tziganes, pourtant d'origine aryenne, ont été considérés comme des parasites voués à l'extermination. De pseudo recherches anthropologiques ont voulu démontrer qu'ils appartenaient à un peuple de sang étranger. Quant aux Slaves, ils sont les *Untermenschen* par excellence : peuple d'esclaves dans la tradition germanique où l'on oppose leur barbarie « asiatique » à la Kultur allemande, ils sont considérés comme une réserve de bétail. Goebbels écrit ainsi dans son journal que les Russes ne sont pas un peuple mais « un conglomérat d'animaux, ». Les Polonais vont payer un tribut particulièrement lourd à cette haine. Les 6 camps d'extermination nazis seront tous établis en Pologne (dans ses frontières d'avant 1939₃) ce qui permettait aussi, la Pologne étant une « colonie », davantage de discrétion et d'éviter les protestations que l'existence de camps avait pu soulever en Allemagne même. On estime que 150 000 Polonais non juifs et au moins le double de Polonais juifs sont passés par Auschwitz-Birkenau. La répression en Pologne a été en outre particulièrement féroce₄.

Mourir deux fois

Auschwitz. Birkenau. Des chocs répétés. Une litanie d'horreurs. Très vite, on est submergé par le caractère inimaginable de ce à quoi nous sommes confrontés. « Comment des hommes ont-ils pu faire cela à d'autres hommes? » Et le temps ne fait rien à l'affaire, il n'a pas pu diminuer la stupéfaction des témoins. ni ceux d'hier ni sans doute ceux d'aujourd'hui. Pourtant, un temps de recul est indispensable. Les rescapés qui se sont exprimés l'ont fait le plus souvent après une période de silence.Comme l'a dit Primo Levi « On meurt deux fois à Auschwitz, d'abord moralement puis physiquement ». Tout(e) homme/femme, quels que soient ses opinions politiques, ses actes, son orientation sexuelle, sa religion, c'est une tautologie, est un être humain. Auschwitz a donc été une usine de déshumanisation. A chaque pas, en visitant Auschwitz,

on lit sur les visages « Comment est-ce possible? » Pour traiter l'autre de façon inhumaine, il faut lui enlever sa dignité. Ce processus, il commence dans le pays d'origine des futurs déportés, par toute une série de stigmatisations et de désignation de boucs émissaires. Hier, cela se faisait principalement à partir de théories raciales (même si les comportements « déviants » étaient aussi stigmatisés : opposants, homosexuels, etc.) Aujourd'hui on parle plutôt de différences culturelles (on vise la religion ou la culture plutôt que parler de race) et/ou de responsabilité individuelle, comme lorsque l'on fait porter la faute de la pauvreté ou de la précarité à ceux qui en sont victimes. L'Allemagne nazie va préparer l'extermination des sous-hommes en les désignant, en les comptabilisant et en donnant à l'opération une « légitimité » scientifique et juridique,

Les stücke

C'est ainsi que les nazis désignaient les prisonniers : des « pièces ». A l'entrée du camp, rien n'appartient plus aux détenus. Les nazis les dépossèdent de tout ce qui fait leur humanité : on leur prend tout. D'abord leurs effets personnels, jusqu'à leurs vêtements. Les déportés étaient autorisés à prendre jusqu'à 50 kg de bagages pour leur « nouvelle vie à l'Est », d'où les casseroles.

les tapis, les outils de travail emportés par bon nombre d'entre eux qui constituent, outre les valises, vêtements, chaussures et cheveux, une partie de ces preuves matérielles de la déportation auxquelles est consacré tout un bloc (le n°4) du camp d'Auschwitz. Ces objets entassés dans des vitrines donnent une idée concrète du nombre immense de personnes ayant subi ce sort et nous parlent aussi d'une manière étonnamment quotidienne, émouvante, de ces êtres dont a brisé la vie. Il faudrait coller le nez de tous les négationnistes contre ces vitrines accablantes. Pour le visiteur, il y a un avant et un après bloc 4...

Non content de les dépouiller, on rase ensuite les prisonniers, on leur enlève même leur nom. En tenue de bagnard, désormais, ils sont des numéros. Spécificité d'Auschwitz, ce numéro sera tatoué sur le bras (au début, il était cousu sur le vêtement). Ils seront ainsi plus de 400 000 à être « immatriculés » (dont la moitié environ étaient des Juifs). Les détenus sont mis en quarantaine, afin d'apprendre les règles du camp. La survie quotidienne est jalonnée

d'humiliations qui culminent avec l'appel. Pendant des heures, les nazis font l'appel des prisonniers. Tout est prétexte aux brimades, voire aux exécutions sommaires. Le travail forcé, les privations, les maladies, les expériences « médicales, » emportent tour à tour les survivants. Quant ils ne se suicident pas en se jetant sur les fils de fer barbelés électrifiés... Les murs de plusieurs blocs sont couverts de photos anthropométriques des détenus : n° de matricule, lettres désignant nationalité et catégorie du détenu, jour d'arrivée, jour de décès. J'en ai regardé 20 ou 30 d'affilée puis je suis sorti du bloc. Besoin d'air. La nausée. La survie renseignée par ces photos se comptait en quelques jours ou semaines, rarement en mois. Comme l'a dit un responsable du camp, le Lagerführer Karl Fritzsch: « (...) il n'y a qu'une sortie possible, la cheminée du crématoire. Les Juifs ont le droit de vivre 15 jours, les prêtres un mois, les autres trois, ».

L'usine de la mort

Tel est le sort de ceux qui ont survécu au voyage d'abord, à la « sélection »

ensuite. A l'arrivée au camp, les déportés sont séparés : femmes et enfants d'un côté, hommes de l'autre. Des « médecins » sélectionnent ensuite ceux qui sont aptes au travail. Les autres sont éliminés. L'extermination est expérimentée à Auschwitz de plusieurs manières jusqu'à adoption du système de gazage au Zyklon B. Parallèlement, la solution finale (l'élimination totale du peuple juif) est décidée en 1941 et mise en œuvre en 1942. Sur base des expériences d'Auschwitz, un second camp est construit à 3 kilomètres du premier : Birkenau (ou Auschwitz II).

Birkenau, 4 avril. Brouillard, froid et désolation. Le camp est en zone marécageuse. Il y fait toujours plus froid, plus humide qu'à Auschwitz. Nous pensions avoir tout vu la veille. Mais ici, l'essai d'Auschwitz est transformé à une échelle industrielle : 4 bâtiments avec chambres à gaz et fours crématoires et 2 chambres à gaz provisoires. Pour « améliorer » le processus d'extermination, un quai est aménagé avec une voie d'embranchement de chemin de fer se terminant entre les chambres à gaz et les fours crématoires. Parfois,



La Mémoire d'Auschwitz, Centre d'Etudes et de Documentation sur l'Univers concentrationnaire, organise un concours annuel de dissertation en hommage à toutes les victimes des camps de concentration et d'extermination nazis. Ce concours est destiné aux deux classes terminales de l'enseignement secondaire supérieur. Il se présente sous la forme d'un thème à commenter par les concourants₄. Un prix par Province est attribué : il consiste en un diplôme délivré par le jury, une somme d'argent et une invitation à participer gratuitement au voyage d'étude à Auschwitz-Birkenau. Interview de l'une des lauréates (propos recueillis par Gérald Hanotiaux)

Coralie, 20 ans.

Seconde lauréate de la Province de Luxembourg

Le premier jour de visite a été un peu chaotique pour moi. Les visites du four crématoire et d'une chambre à gaz m'ont assommée, ainsi que les films de Lydia Chagoll qui m'ont encore plus enfoncée, surtout le deuxième avec les images des amoncellements de cadavres. Je n'ai pu rester jusqu'au bout. Il y a donc eu trois choses en fait, les émotions dans le camp, dans la chambre à gaz et puis les émotions des films. J'ai pris tellement d'émotions dans la figure que j'étais incapable de réfléchir, incapable d'analyser, incapable de me poser des questions. Le lendemain, quand on est allé visiter Birkenau, bien sûr c'était toujours le malaise et les émotions étaient présentes, mais avec plus de recul. J'ai pu poser des questions, parler avec Jacques, un rescapé, et là j'ai commencé à réfléchir sur le rôle des SS, le rôle des déportés là-dedans, et le rôle des médias. Evidemment à cette époque c'était très difficile, mais j'ai réfléchi sur les médias aujourd'hui, comment faire pour éviter ce genre de choses.

Une chose qui m'a beaucoup impressionnée, c'est la présence de l'art dans les camps. D'un côté, le niveau cynique et horrible des nazis, qui obligeaient un orchestre de déportés à jouer des airs pour la sortie au pas, une mélodie différente pour chaque bloc. De l'autre côté, la présence de l'art et de la création, spontanément de la part des déportés. Jacques en parlait, il disait qu'il y avait des chants, des poèmes... Cela émanait d'une minorité, mais ils essayaient de rester en éveil, et de créer encore. Il y avait une culture interne à la « société des camps », un langage propre, une création interne, et Jacques parlait même de blagues! Ceux-là essayaient d'encore maintenir l'espoir et la beauté à l'intérieur de cet enfer.

(1) Thème 2006 : « Vous venez de participer à vos premières élections démocratiques – ou serez appelés prochainement à le faire - qui constituent à la fois un droit et un devoir. Que pensez-vous à ce sujet? Est-ce une atteinte à votre liberté? »

l'entièreté du convoi était gazé dès l'arrivée. On estime que c'était en moyenne le sort de 70 à 80 % des passagers des convois (les déportés gazés à l'arrivée n'étaient pas immatriculés mais les passagers avaient souvent été recensés dans les pays de départ). Au total, on estime que les camps d'Auschwitz et Birkenau ont fait entre un million et un million et demi de morts au moins...

K.O. debouts à Auschwitz, nous parlons bien plus en fin de visite à Birkenau. Il nous faut mettre des mots sur nos émotions. Par bribes, nous questionnons les rescapés. Par pudeur, nous effleurons des sujets sans les aborder vraiment. Mais ils nous devancent souvent, ils savent ce que nous allons leur demander.

Etre et demeurer en veille

Si vous ne l'avez pas encore fait, allez à Auschwitz! Il faut faire ce voyage, mais il faut aussi pouvoir s'en sortir. Les participants au voyage d'étude ont cette possibilité inestimable de surmonter progressivement le choc émotionnel des

deux journées de visite. D'abord en écoutant les experts et témoins. Puis en posant des questions. Enfin en réfléchissant eux-mêmes et en partageant leurs réflexions lors des



L'ensemble des résultats des recherches des trente dernières années sur les crimes du nazisme et les institutions du 3ème Reich donne un tableau tellement complexe, riche, immense. Question légitime : peut-on traduire pédagogiquement cette connaissance complexe? Ces recherches ne sont pas totalement intégrées dans la formation des enseignants. La Fondation Auschwitz, grâce à ce voyage, aux interventions dans les écoles, aux séminaires d'enseignants, essaie de condenser cette connaissance. Par exemple, en participant à l'élaboration d'un projet d'une école de Huy sur le totalitarisme. La Fondation a assuré la formation des enseignants sur cette question. Ils ont construit eux-mêmes des modules pédagogiques sur les différents niveaux du totalitarisme.

Ce travail est nécessaire parce que la pédagogie a besoin de simplification. Le travail des pédagogues est de réduire la complexité mais on doit d'abord comprendre la complexité pour ne pas faire du simplisme. Interview de l'un de ces enseignants (propos recueillis par Gérald Hanotiaux).

Youssef, la quarantaine.

Enseignant de religion islamique à Anvers, dans le secondaire technique et professionnel.

Je ne suis pas venu pour me convaincre de l'holocauste, cette question est claire pour moi. Que ce soit à Auschwitz, à Treblinka ou ailleurs, ces atrocités ont malheureusement bien eu lieu, j'en suis déjà totalement convaincu car dans mon parcours, aussi bien étudiant que professionnel ou syndical, j'ai rencontré pas mal de gens qui ont vécu la deuxième guerre mondiale. Je suis donc ici principalement pour préparer un dossier pédagogique, pour le mettre au niveau des jeunes et pour pouvoir parler de ce que j'ai vu et ne pas seulement me situer à un niveau théorique. Il est important de voir par quels points introduire le dossier et élaborer les moyens les plus éducatifs pour mes élèves. Le but principal étant bien entendu de les préparer au futur, de les garder vigilants au fait que ce qui s'est passé peut se reproduire, comme c'était déjà une reproduction de choses ayant eu lieu, avec plus de cruauté. En tant que professeur, je dois leur dire que l'être humain est prêt à toutes les cruautés, y compris à s'éliminer lui-même.

Constatez-vous dans vos cours ou chez les jeunes en général, des méconnaissances ou une vision biaisée de l'histoire?

Non, pas particulièrement, mais ce qu'il faut éviter selon moi, c'est d'abord la lassitude, et ensuite la banalité. Les médias ont tendance à commercialiser tout ce qui se passe dans le monde, y compris la deuxième guerre mondiale et à partir d'un moment pour eux c'est banal, normal. Ils lisent dans un journal ou voient à la télé qu'il y a 35 morts quelque part, pour eux c'est 35, le mot « mort », ils ne l'entendent presque pas. Le lendemain ils vont entendre 350 et ça ne leur fera rien, ils ne sont pas touchés parce qu'ils sont dans un cocon. Ce qu'on aimerait, c'est qu'ils mettent des noms et des images sur les nombres qu'ils entendent. Et aussi, qu'ils connaissent les raisons pour lesquelles tout ce qui s'est passé a eu lieu, pour que ces raisons-là soient évacuées de la société dans laquelle on vit. Qu'ils comprennent sur base de quelles supercheries on arrive à mobiliser des êtres humains contre d'autres êtres humains. Plutôt qu'un idéal, montrer quelle idiotie arrive à faire penser qu'il n'y a pas d'autre solution que d'éliminer l'autre avant qu'il ne m'élimine. Les raisons qui ont mobilisé les gens à faire ces horreurs, on les entend malheureusement aujourd'hui dans la bouche de certains politiciens et acteurs de la société. Aujourd'hui, ce n'est pas un secret, on cherche un autre bouc émissaire et, pour le moment, c'est le musulman.

Justement, que pensez-vous du climat politique actuel en Belgique?

Si on ignore l'existence des minorités, on finit par croire qu'on ne fait pas partie soi-même d'une minorité mais d'une majorité. Or d'après moi, en Belgique, tout le monde appartient à une minorité, qu'elle soit juive, musulmane, chrétienne, laïque, socialiste, etc. Tout le monde fait partie d'une minorité ou d'une autre et ce qu'il faut éviter, c'est que les minorités se montent les unes contre les autres, car c'est le principe qui à mené jusque Auschwitz : diviser pour régner. Il faut éviter ça à tout prix, que ces divisions aient des motivations politiques, économiques, sociales ou religieuses. Ces divisions on ne peut les éviter qu'en se connaissant, rassembler par la connaissance mut

deux journées suivantes, alternant séances plénières et ateliers. Une démarche qui nous a surtout amenés à nous poser de nombreuses questions, preuve que ce voyage d'étude n'a fait que baliser un chemin de veilleur qui doit se poursuivre en permanence.

Comme le disait René Cassin : « Ce-

lui qui s'endort en démocratie pourrait se réveiller en dictature ». Hier ni aujourd'hui, nous ne pouvons nier notre propre responsabilité. Maxime Steinberg nous met en garde : « On se doit de faire le voyage de la mémoire à Auschwitz mais on oublie que les convois de la mort partaient de Malines. Chacun est responsable. » Pour que le « Plus jamais ça » ne soit pas un slogan creux ou une façon de se donner bonne conscience, il faut définir des comportements qui soient de nature à empêcher la reproduction de tels événements. Et notamment entrer en résistance, refuser les processus qui peuvent mener à Auschwitz.

Périlleux parallèles

Le choc d'Auschwitz est tel que, lors des ateliers, enseignants, étudiants, syndicalistes, militants associatifs, nous avions tous une certaine pudeur à évoquer les échos qu'Auschwitz faisait résonner en nous. Et pourtant... Quand on envoie de fausses convocations à des sanspapiers, quel nom autre que rafle donner à ce type de pratique? Que dire quand on enferme des gens qui n'ont rien fait d'autre que chercher un monde meilleur? Quand pour forcer une femme à monter dans un avion, on lui dit que son ou ses enfant(s) y est (sont) déjà? Quand on place des individus dans des cases administratives, qu'on les traite comme des numéros? Qu'on les astreint à des démarches inutiles et humiliantes? Quand on déplace des usines et travailleurs comme de vulgaires pions?

Notre monde n'est heureusement pas Auschwitz. Mais notre monde connaît aussi des pratiques de déshumanisation, de bureaucratie absurde, de négation de l'autonomie, des situations où l'homme est considéré comme superflu. Y réagir, y résister, c'est apprendre d'Auschwitz. C'est lutter pour qu'il n'y ait « plus jamais ça »...

Il reste aujourd'hui de moins en moins de survivants de cette industrie de la mort. Comme le dit Baudouin Ferrant (cf. interview), nous ne pourrons jamais être les « témoins des témoins » sans perte de leur vécu. Mais en faisant ce voyage, en dialoguant avec eux, en essayant de comprendre, en nous laissant secouer au plus profond de nos tripes et de notre conscience, nous tentons de trouver des voies pour demeurer humains, debouts et libres...

- (1) Nuit et Brouillard, système créé par une ordonnance du 7 décembre 1941 pour certains résistants transférés sans jugement en Allemagne et destinés à disparaître « sans laisser de traces ».
- (2) Bédarida François, Le nazisme et le génocide, Nathan, pp.5, 38, 45-46
- (3) Chelmno, Belzec, Sobibor et Treblinka étaient, davantage que des camps, des ter-



« Attention, haute tension. Danger de mort ». La clôture électrifiée sur laquelle se jetaient parfois les prisonniers pour se suicider.

minus ferroviaires où, dès leur arrivée, les déportés étaient immédiatement gazés. Auschwitz-Birkenau et Lubin-Maïdanek étaient d'abord camps de concentration puis aussi d'extermination.

- (4) Ce qui fit dire au gouverneur Hans Frank : « A Prague (...) on colle de grandes affiches [pour dire] que 7 Tchèques ont été fusillés. (...) si l'on voulait coller des affiches à chaque fois qu'on fusillait 7 Polonais, la Pologne manquerait de forêts pour produire le papier nécessaire à l'impression de ces affiches » (cité dans Auschwitz, Résidence de la mort, p. 8)
- (5) Nous ne détaillerons pas davantage ici cette phase de préparation à l'impensable qui, précisément en le pensant, en lui donnant des oripeaux de rationalité, de

fondement scientifique, va dédouaner et conditionner les exécutants.

- (6) Quelque 7 tonnes de cheveux ont été retrouvés à la libération du camp en janvier 1945, combien avant cela de tonnes ont-elles été achetées par les entreprises allemandes qui les payaient 0,5 mark le kilo pour en faire par exemple des rouleaux de toile? Les cheveux des personnes gazées étaient également coupés, ce qui a apporté des preuves supplémentaires de l'extermination : on a retrouvé des traces de gaz sur ces cheveux.
- (7) C'est à Auschwitz que sévissait, entre autres, le terrible « Docteur » Mengelé.
- (8) cité dans Auschwitz, Résidence de la mort, p. 10.

Fondation Auschwitz

Centre d'Etudes et de Documentation

La Fondation travaille sur 3 axes :

- la mémoire : registre de l'émotionnel, du vécu : 2000 heures d'enregistrement. Le travail de mémoire est un travail d'urgence, vu l'âge des derniers rescapés.
- 2) l'histoire : étude scientifique de ce qui s'est passé.
- 3) l'actualisation : quelles leçons pouvons-nous tirer pour tenter d'éclairer le présent?

 Contact :
 Tél. : +32 / (0)2 512 79 98

 rue des Tanneurs 65
 Fax : +32 / (0)2 512 58 84

 1000 Bruxelles
 info.fr@auschwitz.be

La liberté n'est jamais donnée

Propos recueillis par Gérald Hanotiaux

Animateur CSCE, gerald@asbl-csce.be

Comment ce projet est-il né?

Baudouin Ferrant : Chaque année, une quinzaine de délégués syndicaux viennent à Auschwitz participer à cette activité que je définis comme à haute valeur pédagogique. En 1992 j'ai commencé à donner de la formation à la FGTB interprofessionnelle. Je donnais des cours sur le racisme, contre l'extrême droite... J'ai été contacté par René Raindorf, un rescapé d'Auschwitz, qui voulait venir dans des formations. Je le connaissais déjà précédemment et c'était un gars extraordinaire, avec une vision politique assez large, il savait traiter de tous les problèmes. On faisait des journées de formation, le matin on allait à Breendonck par où il était passé et l'après-midi il venait nous parler de son vécu d'Auschwitz. Lui s'est battu au sein de la Fondation Auschwitz pour que la FGTB puisse participer, parce que c'était seulement réservé à des enseignants et à des jeunes et moi je me suis battu au sein de la FGTB pour que ce projet se fasse. En 1997, pour la première fois, on est partis à 5, c'était une expérience extraordinaire, on a été très touchés, émotionnellement mais aussi rationnellement. On a créé un groupe de

travail et après le voyage on fait le bilan et on organise des activités au sein de la FGTB sur les thèmes du racisme et de l'exclusion, contre la montée de l'extrême droite, etc.

Ressentez-vous particulièrement le besoin de ce type d'activité au sein de la FGTB?

Le monde du travail, il ne faut pas tourner autour du pot, est très touché par le racisme. Au sein de la FGTB on doit régulièrement exclure des gens qui se sont présentés sur les listes du VB ou du FN. Il y a parfois des silences qui en disent long dans certaines discussions, donc le racisme ordinaire existe même à la FGTB. La FGTB est une organisation de masse, avec un 1.300.000 adhérents, c'est donc normal qu'il y ait des gens influencés par des idées néfastes sur les immigrés, le fascisme, etc. C'est pour ça que c'est très important que l'organisation traite le problème, en discute, et approfondisse la question avec ceux qui sont intéressés. C'est donc ça le but du voyage, connaître ce qui s'est passé ici. Il faut surtout réfléchir comment tout faire pour qu'aujourd'hui cela ne se reproduise plus. Nous ne sommes pas des historiens, nous ne venons pas ici faire de la recherche historique, nous venons apprendre du passé et faire le maximum pour que ça ne se reproduise plus. Les « Plus jamais ça » je n'y crois pas, ça s'est reproduit, il y a eu Srebrenica, le Rwanda et il y en aura encore d'autres. Mais les gens doivent prendre conscience que la dérive est très rapide, les années 30 c'est pas si loin, il y a beaucoup de similitudes aujourd'hui, on doit faire très attention, préserver notre voie démocratique.

Que peuvent faire les délégués qui viennent ici pour diffuser leur expérience?

D'abord la diffuser individuellement en tant que militant, que personne, dans leur entourage propre mais qu'ils en parlent aussi dans leurs instances, dans leur comité d'entreprise. Et puis, avec ceux qui s'impliquent le plus, nous approfondissons la réflexion. Au début, on faisait des panneaux où on mettait ce qu'on avait vécu. C'était purement émotionnel et pas transmissible. On entendait « Baudouin et sa bande ils sont devenus fous ». Au fil des ans, nous avons appris à structurer nos réflexions, à dépasser le choc émotionnel. L'an dernier, nous avons ainsi réalisé un DVD (cf. p. 51).

Faites-vous un focus particulier sur la répression des syndicalistes dans les années 30?

Pas spécialement. Auschwitz est d'une « richesse » extraordinaire. Il y a tout ici : ce fut un camp de concentration pour les politiques, il y a eu des hommes, des femmes et des enfants, le travail concentrationnaire, l'extermination avec les chambres à gaz, des Juifs, des Tziganes, des homosexuels... Mais bien sûr la montée très rapide du fascisme dans les années 30, la passivité de certains, ça nous fait réfléchir sur comment réagir aujourd'hui.



Auschwitz nous parle d'aujourd'hui : regard de syndicaliste

Baudouin Ferrant

FGTB Bruxelles, b.ferrant@fgtb-abvv.be

Une question, lancinante, revient après chaque visite du camp ou après chaque rencontre avec un témoin survivant : pourquoi, comment cela a-t-il pu se produire? On dit « indicible » et, paradoxalement, on ne cesse d'en parler. On dit « inconcevable » et pourtant cela a été conçu par des êtres humains à un moment donné de l'histoire. L'entreprise nazie est un fait historique que les historiens continuent à analyser, et ce fait historique constitue définitivement une partie de l'expérience humaine collective.

Loin de nous l'idée de banaliser la souffrance de millions de gens sous le joug de la barbarie nazie et une visite des camps d'Auschwitz-Birkenau accompagnée de témoins survivants suscite des émotions, crée un choc qu'aucun livre ou film ne peut transmettre. Cependant, rester au niveau de l'impact émotionnel est insuffisant, voire dangereux, comme le soulignent Rony Brauman et Eyal Sivan : « Exposer la souffrance, diton, ce serait commencer à la soulager, montrer le crime contre l'humanité, ce serait déjà le combattre. Ces clichés euphorisants éludent la question de la responsabilité politique en substituant le spectacle du malheur à la réflexion sur le mal. Quand l'événement politique est réduit à un fait divers pathétique, la pitié paralyse la pensée, l'aspiration à la justice se dégrade en consolation humanitaire. Là réside la banalisation du mal, »

Nous n'avons pas la prétention d'être des historiens, nous sommes des syndicalistes FGTB qui, avec ces « lunettes syndicales » percevons qu'Auschwitz nous parle du présent et nous dévoile une dimension terrifiante de la modernité. Le néolibéralisme n'est pas l'équivalent moderne du système concentrationnaire nazi. Cependant, sans tomber dans un simplisme dangereux, nous pouvons repérer des similitudes entre le système économique dominant actuel et le système concentrationnaire nazi d'hier. Quelques pistes de réflexion...

L'homme n'est plus un sujet, mais un objet

L'univers concentrationnaire déshumanise les détenus : l'ensemble du système mis en place dans les camps a pour but de transformer l'être humain en une « chose » (les nazis appelaient les détenus des « stücke », des pièces). A l'entrée des camps, rien n'appartient plus aux détenus : les nazis les dépossèdent de tout ce qui fait leur humanité : leurs vêtements, chaussures, objets personnels, cheveux et jusqu'à leur nom. Désormais, ils sont des numéros. Aujourd'hui l'homme ne compte que comme valeur marchande. Le terme « ressources humaines » dans les entreprises a quelque chose de terrifiant : le travailleur est réduit à une ressource dont on tire un maximum de profit.

Il n'y a plus de place pour le « social » dans les entreprises. Rentabilité et productivité sont les maîtres mots que les patrons martèlent sans relâche. Si tu n'es ni productif, ni rentable, tu seras condamné à l'exclusion. Cela va de pair avec un discours moralisateur, justifiant cette cruauté économique, du style : « Tu es responsable de toi-même et si tu ne peux pas trouver ta place dans l'espace économique moderne, c'est de ta faute. »

L'Etat est avant tout un instrument de répression

La principale mission de l'état nazi consiste à assurer l'ordre et à organiser la répression de toute contestation par le biais de l'armée, des services secrets (la Gestapo), des milices (SS) et des camps de concentration. Il est utile de rappeler que les nazis, une fois au pouvoir en 33, ouvrent immédiatement des camps de concentration pour y enfermer des opposants de tout bord. Le but est également de faire peur, de tuer dans l'oeuf, par l'exemple, toute velléité de contestation et d'immobiliser ainsi la société civile par la terreur. Aujourd'hui le système néolibéral remet systématiquement en question ce que l'on appelle l'état social ou l'état providence. Les thèses économiques de J.M. Keynes, confèrent à l'état un rôle régulateur de distribution de richesses. Dans cette optique, nous avons connu le développement des services publics, de la législation sociale : droit du travail et droit de la Sécurité Sociale.

Nous assistons aujourd'hui au démantèlement progressif des services publics. Des partis politiques s'efforcent aussi de détricoter la Sécurité Sociale et de déréguler les droits des travailleurs. En même temps, nous constatons de la part de ces mêmes forces politiques une volonté de renforcer et d'optimaliser les organes de répression. Le risque serait d'en revenir à la notion de l'état prévalant au 19ème siècle, durant

lequel le rôle de l'état se limitait à fournir une administration de base, à battre monnaie et à maintenir l'ordre établi.

Intériorisation des valeurs du dominant

Fait souvent ignoré, Auschwitz-Birkenau et les autres camps étaient gérés par les déportés eux-mêmes. Les kapos, prisonniers politiques ou de droit commun, devaient assurer l'ordre à l'intérieur des camps, alors que les SS n'y entraient que pour compter les prisonniers et infliger des punitions exemplaires en cas de troubles. Les prisonniers ont intériorisé cet état de fait. Aujourd'hui, une grande majorité de personnes ont intégré, souvent sans même le savoir, les valeurs du libéralisme. D'un point de vue social, l'individualisme forcené, à savoir le chacun pour soi qui l'emporte sur le collectif, tue la solidarité avec les plus faibles et les allocataires sociaux (chômeurs, malades, handicapés, ...) D'un point de vue économique, des travailleurs trouvent même normal de privatiser les services publics, que la loi du marché détermine toute notre vie et acceptent ainsi avec soumission la logique du grand capital. Enfin, dans les entreprises, on instaure de nouvelles formes d'organisation de travail qui poussent les travailleurs à se surveiller mutuellement pour atteindre l'objectif fixé par la direction (le profit maximal).

Ce système peut mener à l'exclusion des travailleurs « non rentables » (trop vieux, trop chers) ou « non productifs » (malades, handicapés) par les travailleurs eux-mêmes. A tous les niveaux de la société, les voix de la contestation, les remises en question sont marginalisées et refusées par la grande majorité. Dénoncer l'injustice sociale est dorénavant perçu comme dérangeant et parler d'idéologie comme dépassé.

Imprévisibilité de l'avenir

La réalité infernale des camps rend impossible toute projection dans l'avenir, impossible d'imaginer de quoi sera fait le lendemain : ordres et contrordres se succèdent, permissions et interdictions changent du jour au lendemain. Les détenus sont ainsi obligés de vivre au jour le jour, heure par heure, minute par minute, c'est ce que l'on appelle survivre. Cette imprévisibilité, le « chaos » organisé, est (certes dans des proportions différentes) instauré comme norme dans le monde économique d'aujourd'hui.

Dans une entreprise, une direction ne peut plus estimer à quel niveau salarial, de productivité et de flexibilité, elle pourra garantir l'emploi et les conditions de travail. De là naît la peur de perdre son travail, la peur de perdre des avantages, la peur des autres... Quand une entreprise fait de plantureux bénéfices, les travailleurs ne sont plus à l'abri d'une restructuration, voire d'une délocalisation pour augmenter plus encore ces bénéfices.

Il n'y a pas de vision à long terme : des décisions de redéploiement stratégique peuvent être inversées du jour au lendemain suite par exemple à un crash boursier ou à une guerre. Aujourd'hui, ce « chaos » s'érige en dogme. De tous temps, l'absence de forme de loi est vécue comme un désastre par les hommes. Car, en l'absence de lois, il en subsistera toujours une : la loi du plus fort. Et malheur aux vaincus!

Edouardo Lourenço dit à ce sujet : « Nous, nous avons incorporé l'enfer au quotidien du plus fascinant et atroce des siècles. (...) On peut discuter sur le point de savoir si le désordre dans lequel nous sommes plongés – de celui de la sphère économique à celui de l'égalité et de l'éthique – relève ou non, au sens propre, du chaos. Ce qui ne fait pas de doute c'est que nous l'habitons comme s'il était la splendeur même₂. »

Sentiment d'impuis sance et de résignation

Le système nazi a engendré une résignation telle chez les déportés que l'indifférence du sort d'autrui touchait presque tout le monde. Il fallait avant tout survivre. Ce sentiment se retrouve maintenant dans le monde du travail où l'injustice ne révolte plus grand monde. Et lorsqu'une restructuration est annoncée, d'aucuns espèrent seulement ne pas figurer sur la liste. En conclusion, on peut dire que, comme à Auschwitz, ce qui est a-normal est devenu la norme. Le contraire des idéaux de justice, d'égalité, de liberté et de solidarité forme maintenant le cadre de notre vie.

Que faire? Subir? Ne rien faire? Certes non. Il nous faut rester conséquent dans notre analyse et pour commencer, oser s'opposer, oser dire NON: refuser l'inhumain, l'intolérable, toujours et partout.

Ensuite avec d'autres syndicalistes, avec des gens de gauche il faut



travailler à la recherche d'une alternative de gauche. Il y a à l'heure actuelle une grande indifférence, voire un rejet du pouvoir politique, qui n'est pas nécessairement de l'indifférence vis-à-vis de la politique en général. Or, le débat politique actuel tend à l'indifférenciation entre droite et gauche, autrement dit au droitisme de la classe politique l'indifférenciation gauche/droite relevant d'un discours et d'une pratique de droite -, la droite ayant à coeur de ne pas apparaître comme un parti, mais comme ce qui est « naturel » et au-dessus de toute opposition d'intérêts.

Rien d'étonnant, dès lors, que beaucoup soient indifférents à l'avènement de la gauche ou de la droite au pouvoir. Rien d'étonnant non plus à ce que la logique du « vote utile » ne fonctionne pas : quelle utilité peut-il y avoir, lorsqu'on est de gauche, à voter pour un parti de gauche qui n'est pas réellement de gauche?

Les gouvernements européens en place ne font même plus de politique. Faire de la politique – pour rappel – c'est relever les problèmes dans la société et tenter d'y apporter des solutions. Aujourd'hui, on ne fait pas cela : on « communique », on

« parle » et si cette méthode ne plaît pas à l'électeur, on lui fait la morale en disant que finalement « c'est la faute au citoyen ». Certes, le citoyen n'a pas le droit de démissionner et de laisser la gestion de la société « aux autres ». Mais c'est justement quand le citoyen se mobilise, se bouge, que la classe politique lui fait la leçon : « attention à la dérive populiste, au gauchisme, c'est plus compliqué que tu ne le penses, laisse ça aux spécialistes... »

Face à l'indifférence, face aux dérives néolibérales, face au droitisme de la classe politique, il faut recomposer une « gauche de gauche ».



« De quoi demain sera fait » est un outil pédagogique (un DVD) destiné aux acteurs sociaux, éducatifs et culturels. Fruit d'une scénarisation collective, cet outil a pour but de soulever des questions, de « secouer les consciences » et d'ébranler les idées reçues et autres clichés. Son originalité réside dans l'utilisation de l'expérience passée « comme d'un projecteur qui nous éclaire sur le présent pour nous amener à réfléchir aux transformations socioéconomiques parfois brutales de notre société » (Yannis Thanassekos, directeur de la Fondation Auschwitz).

Le DVD se décline en deux parties : d'une part un film de 43 minutes et d'autre part des bonus, aux thématiques

indépendantes mais néanmoins complémentaires (les bonus ont été montés comme des outils autonomes pour l'enseignant, le formateur ou l'animateur afin de permettre une utilisation séparée).

Depuis la publication d'un sondage effectué lors des élections communales d'octobre 1994 à Anvers, relevant que 30 % des votants pour le parti d'extrême droite, le Vlaams Blok, étaient membres... du syndicat socialiste, des responsables et militants syndicaux ont mis sur pied des groupes de réflexion et d'action contre le racisme, contre le fascisme et pour la préservation de nos libertés démocratiques.

Dans ce cadre, chaque année, un groupe de militants syndicaux de la FGTB de Bruxelles participe au voyage d'études organisé par la *Fondation Auschwitz* sur les lieux du génocide perpétré par les nazis.

Le film présente l'un de ces voyages. La haute valeur pédagogique du voyage d'études crée un climat de réflexion intense. Les participants sont interpellés : « pourquoi un tel événement résiste-t-il à notre compréhension? » ; « comment travailler sur les causes et les responsabilités? » ; « comment hiérarchiser ces causes, qui sont très nombreuses? » ; « comment séparer l'essentiel de l'inessentiel? » ...

En partageant leurs expériences, ces militants nous font découvrir les regards croisés de travailleurs sur la démocratie et la citoyenneté.

Contacts:

Centrale Culturelle Bruxelloise asbl Boulevard de l'Empereur, 34 1000 Bruxelles

Tel: 02 213 16 77 Fax: 02 213 16 79

E-mail: Myriam.Akhaloui@fgtb.be

Achat et location:

Centre Vidéo de Bruxelles asbl Rue de la Poste 111 1030 Bruxelles :

Tél: 02 221 10 50 Fax: 02 221 10 51



Une partie de la presse, notamment communiste, a aussi résisté : ici *Le Drapeau Rouge* de septembre 1942 appelle à ne pas répondre aux convocations ni pour le Service du Travail Obligatoire (STO) ni pour les déportations des Juifs.

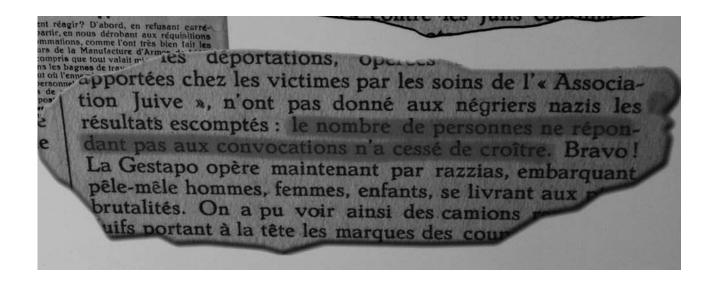
Non une gauche qui se contente de gérer les problèmes sociaux engendrés par l'économie capitaliste, mais une gauche qui prend parti contre le capitalisme. Le clivage, la distinction gauche/droite n'a en effet de sens que face à l'idéologie capitaliste. Il s'agit donc concrètement de faire barrage à la domination capitaliste autant que possible. Cela va de pair avec le renforcement du rapport de forces des dominés face aux dominants. Et, sans doute, le syndicalisme est-il la dernière expression collective, le dernier rempart de libertés face à cette domination,. Le tout, camarades, c'est de ne jamais se résigner, car de la résignation

à la complicité, il n'y a qu'un pas, vite franchi!

Pour terminer, les paroles de René Raindorf, témoin survivant d'Auschwitz, doivent rester comme une petite flamme vive dans nos esprits : « Battez-vous pour la liberté, battez-vous pour renforcer la démocratie, battez-vous contre tous les nationalismes chauvins. Vous devez participer à la démocratie de votre pays, de votre commune, de votre école, de votre mouvement. La liberté n'est jamais donnée, elle exige un combat permanent, une vigilance de tous les instants. C'est

une bataille qu'il faut mener. Ne pas la mener, c'est la perdre sûrement. Il faut la mener par tous les moyens et ils sont nombreux : manifester, faire circuler des pétitions, entrer en contact avec un député, s'informer, lire, analyser et rechercher des solutions... Vous êtes les seuls artisans de l'expression démocratique, et sans vous il n'y a pas de démocratie_{s:} »

- (1) Eloge de la désobéissance A propos d'un « spécialiste » Adolf Eichmann. Par Rony Brauman et Eyal Sivan. Editions « Le Pommier », 1999, p.100.
- (2) John Maynard Keynes, économiste (1883-1946) et financier britannique dont la doctrine a eu une considérable influence sur les politiques du 20^{ème} siècle.
- (3) La Splendeur du chaos. Par Edouardo Lourenço. Editions « L'Escampette », 2002 p. 14-15.
- (4) Preuve, s'il en faut, que le syndicalisme n'est pas indifférent au monde capitaliste, la détermination que ce dernier met partout et de tous temps à le marginaliser, le briser, le criminaliser ou le 'technocratiser'...
- (5) Futur Antérieur. L' »Auffang-Lager » de Breendonk et l'univers concentrationnaire nazi. (1933-1945) Par des élèves de l'Institut Sainte-Marie de La Louvière. Editions « Christian Frisch ». 1993 p. 126-127



Un arrêt à tout casser

Jean Flinker

membre du Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association, www.leclea.be

Vous avez pu suivre dans ces colonnes les épisodes précédents de la « saga Bahar » qui avait abouti à l'envoi en prison pour 5 ans d'un citoyen belge n'ayant commis aucun acte violent mais pourtant qualifié de chef terroriste par la justice de notre pays. La Cour de cassation vient d'invalider les procès antérieurs. Reste à poursuivre la mobilisation pour que le nouveau procès, annoncé pour septembre, soit équitable. Pas d'excès d'optimisme : tant que les lois antiterroristes iniques qui ont conduit Bahar en prison ne seront pas supprimées, il faudra craindre pour la liberté d'expression dans notre pays... Nous avons demandé à Jean Flinker, membre du CLEA, de nous présenter les derniers rebondissements de ce feuilleton inquiétant.

Affaire « Erdal – Kimyongür » (Suites)

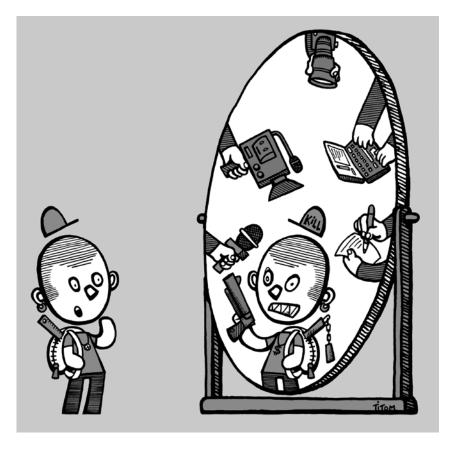
Le jeudi 19 avril 2007, l'affaire « Erdal-Kimyongür » a donc été percutée par une décision de justice aux attendus... inattendus. Mais tellement espérés. Dans un arrêt efficace qui fera date, la Cour de Cassation y dénonce – comme irréguliers, vicieux et viciés– les procès de première et seconde instances construits à charge de onze membres présumés du DHKP-C. En déclarant suspecte et entachée de suspicion la nomination du juge Freddy Troch (intentionnellement désigné à la tête du tribunal de Bruges, pour être sûr d'aboutir à un verdict à la sévérité exemplaire), la Cour s'est expressément basée sur l'Article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme : cet article exige, pour tout prévenu, l'impartialité du tribunal chargé de le juger. La Cour met ainsi gravement en cause le Président de la Cour d'Appel gantoise (Jean-Paul De Graeve), qui a autorisé cette manœuvre illégale ; le procureur fédéral Johan Delmulle, qui en a été l'instigateur ; le juge Troch, spécialement exfiltré de Termonde pour en assurer le rôle-titre ; la juge titulaire de la 14ème Chambre correctionnelle de Bruges, Madame D'Hooghe, qui a accepté de s'y soumettre ; et le premier juge de la sixième Chambre J. Logghe qui, lors du procès en appel, a entériné la soi-disant légalité de toute l'opération... La réputation d'une série de magistrats « aux ordres » s'en trouve du coup malmenée. Indirectement, l'intégrité de la ministre de tutelle —Laurette Onkelinx— s'en trouvera éclaboussée. Après tout, ce n'est que justice... Au terme d'un procès tout simplement scandaleux, pas moins de 114 motifs de cassation avaient été avancés par les avocats pour contester une instruction unilatérale, une procédure partisane, un tribunal d'exception et l'application de lois « spéciales ». Finalement,

une seule de ces irrégularités manifestes aura suffi...

Journalistes, vos papiers!

Bien entendu, pour cette circonstance insolente, la presse se sera montrée à la hauteur de son habituelle réputation. Le journaliste Roland Planchar, « spécialiste » invétéré du droit pénal? Dans *La Libre* du 20 avril, il est pris (une nouvelle





fois) en flagrant délit d'affabulation caractérisée : « Le 27 mars dans ses réquisitions, le ministère public avait estimé que les 114 moyens avancés n'étaient pas fondés. Or, jeudi, à la surprise générale, l'instance suprême lui a donné raison pour 113 de ces moyens. Mais tort pour un autre ». Une affirmation attentatoire à la vérité puisque le juge Forier et ses collègues se sont contentés d'un seul des faits mis en avant par la défense, un vice de forme suffisamment confondant pour ne rien dire à propos du bien-fondé de tous les autres. Idem dans Le Soir, où l'incontestable Marc Metdepenningen présente, dans l'édition du 27 avril, l'un des inculpés « désemprisonnés » par une formule volontairement patibulaire: « Kimyongür, poursuivi pour faits de terrorisme »... Une allégation scélérate quand on sait qu'à aucun moment -ni dans le dossier d'instruction, ni dans aucun des deux jugements prononcés- le moindre fait de terrorisme, de violence, n'est évoqué à l'encontre d'aucun des onze prévenus. On l'a assez dit, montré et démontré : le seul élément prétendument « irrésistible » -avancé par le Procureur Johan Delmulle, pour pouvoir faire condamner Bahar Kimoyongür en tant que « membre de l'organisation terroriste DHKP-C » (jugement de première instance), puis comme « dirigeant du DHKP-C » (arrêt d'appel)— renvoie à la fameuse conférence de presse de juin 2004 (une conférence dont la Justice s'était chargée de travestir la réalité, malgré l'existence d'un enregistrement vidéo implacable, qui contredit absolument la « vérité » judiciaire telle qu'édictée par des juges déjugés)...

Des juges prêts à tout pour aboutir à des peines insensées? La lecture attentive du jugement de Bruges (92 pages) et surtout de l'arrêt d'appel (202 pages, plus révoltantes encore) permet de ne pas en douter un seul instant : on y découvre, presque à chaque paragraphe, des magistrats absolument décidés à forcer, à contraindre les faits pour les faire avouer, comme si la Justice n'avait, elle-même, aucune honte à se désavouer. Le sort réservé à Sükriye Akar aura été, à cet égard, l'une des expressions les plus abouties de cette surenchère dans la mauvaise foi. Dans ce cas précis, les juges ne vont pas hésiter (sept ans après les faits) à contredire l'un des policiers au témoignage péremptoire : sur

place le 26 septembre 1999, celuici déclarait formellement ne pas reconnaître Akar parmi les individus se trouvant dans l'appartement du 458 de la Zeedijk à Knokke. Peu importe : les juges vont dézinguer cette version assermentée et capitale en la qualifiant d'« erronée » (sic). Pareil, pour cet autre faire-valoir : « On a trouvé dans l'appartement les empreintes digitales de Fehriye Erdal, de Musa Asoglu, de Kaya Saz et de Zerrin Sari ». Pas d'Akar Sükriye. Aucune importance: pour les juges, la présence de Sükriye va de soi ; elle est « incontestable » parce que nécessaire. En conséquence, Akar Özordulu Sükriye (« véritable danger sociétal » [sic]) se verra sanctionnée d'« une peine principale d'emprisonnement de quatre ans et d'une amende portée à 2.478,94 euros ». On croit rêver : on ne rêve pas.

Trois des condamnés, dont Sükriye, vont ainsi faire l'objet d'une arrestation immédiate et être écroués le 28 février 2006 suite au prononcé de première instance. Car il faut le répéter : dans cette affaire d'exception, rien n'aura été épargné à ces militants politiques. Ni un procès sali par d'innombrables irrégularités, ni un régime de détention spécial, soumis au total arbitraire d'une administration pénitentiaire exécutant des directives « venues d'en haut » : isolation totale (aucun contact possible avec les autres détenus, pas d'accès au travail au sein de la prison), contrôles renforcés (de la correspondance, des visites familiales), traitements humiliants (fouilles à nu, lumière dans les cellules pendant toute la nuit...) Les avocats d'Akar, Asoglu et Saz devront introduire, devant le tribunal des référés de Bruxelles. jusqu'à cinq recours consécutifs contre ce régime violant les droits fondamentaux de la personne. A chaque fois, le juge leur donnera raison -estimant que l'étiquette de « terrorisme » ne doit pas automatiquement mener à l'imposition d'un régime pénitentiaire honteux et avilissant. Faut-il le préciser : ces conditions de détention illégales et inhumaines étaient conduites et, à chaque fois, reconduites (voire renforcées) sur ordre des plus hauts

responsables du ministère et de Laurette Onkelinx –dans le seul but d'humilier des prisonniers et de casser leur moral.

Copié collé

Même déni de justice, avec la présence de la Turquie en tant que « partie dommagée » : l'Etat turc pouvait-il se constituer et être reconnu comme partie civile, ayant subi des préjudices à titre particulier? Pour tout juriste de bonne foi, il ne le pouvait pas (parce que les autorités judiciaires turques n'ont jamais fait état d'un quelconque dommage « direct, personnel, lié aux délits pour lesquels les prévenus étaient poursuivis »). Pas grave. Le tribunal correctionnel (présidé par Freddy Troch) va, dans un premier temps, laisser l'avocat de la « prétendue » partie civile agir, intervenir et plaider comme bon lui semble tout au long du procès, pour finalement juger qu'Ankara ne peut prétendre à cette qualité. Une désinvolture incroyable, ayant permis d'une part la constitution d'un tribunal avec deux procureurs (du jamais vu) et ayant, d'autre part, autorisé la non partie civile turque à voir ses arguments repris tels quels dans le jugement final... En effet, le tribunal correctionnel y consigne, en toutes lettres, page 72 (cela vaut la peine de lire lentement): « il est justement fait remarquer, par la partie civile, que le DHKP-C se pose, dans son plaidoyer, comme une sorte d'organisation des droits de l'Homme -ce qui n'est, en aucune sorte, le cas. Les attentats et les meurtres sont commis par le DHKP-C uniquement pour atteindre son objectif: le renversement et la contestation active du régime étatique capitaliste. C'est, en effet, leur propre idéologie qui les conduits à commettre ces attentats. Les membres du DHKP-C choisissent expressément de ne pas prendre part à une société démocratique. Il n'appartient pas au DHKP-C de ne pas reconnaître un Etat de droit établi, de dire son propre Droit, et de choisir tous les moyens violents possibles pour troubler l'ordre de Droit. Selon le jugement du tribunal, et considérant les motifs cités plus haut, il n'est pas satisfait aux conditions pour démontrer qu'on se trouverait dans un état de nécessité ».

Or ici, le président Troch s'est non seulement expressément basé sur ce que la « non partie civile » était venue défendre durant les audiences. mais -plus accablant encore- en a repris littéralement les vitupérations, ainsi libellées dans les Deuxièmes conclusions au nom de l'Etat turc, pages 9 et 10 (dont il vaut la peine de lire lentement l'argumentaire...): « Dans son plaidoyer, le DHKP-C s'est fait tout à coup passer pour une sorte d'association de défense des droits de l'Homme. Ce aui n'est absolument pas le cas. Les attentats et les meurtres (souvent commis contre des personnes totalement innocentes, comme des passagers dans un bus ou des hommes d'affaires) sont prêchés par eux comme essentiels pour atteindre leur objectif : le renversement et la contestation active du régime étatique capitaliste. C'est leur propre idéologie qui les conduits à commettre ces attentats. Ils choisissent expressément de ne pas prendre part à cette société démocratique. Ce n'est pas au DHKP-C de ne pas reconnaître un Etat de droit établi, de dire son propre Droit, et d'utiliser tous les moyens violents possibles pour troubler l'ordre de Droit ».

Incroyable? Incroyable. Il est, en effet, incroyable qu'on laisse la supposée partie civile plaider sa propre cause au point de totalement contaminer, avec les arguments desservis, le jugement final pour —en fin de compte— convenir que l'Etat turc ne pouvait agir comme partie au procès...

D'autant que la défense des accusés avait invoqué, elle, un « état de nécessité » —arguant que le DHKP-C, en tant que mouvement politique, menait en Turquie une lutte violente en réaction à la violence d'un régime dominé par l'armée. Depuis la Seconde Guerre mondiale en effet, la Turquie a subi trois coups d'Etat militaires (le dernier a instauré une dictature épouvantable qui, dans les années 80, a entraîné l'arrestation de 650.000 personnes). En réalité, derrière un façadisme démocratique, ce sont les généraux qui tiennent encore et toujours les rennes du pouvoir. La Turquie détient le record des violations de la Convention européenne des droits de l'Homme (70% des plaintes que doit juger la Cour de Justice de Strasbourg concernent la Turquie) et compte encore des milliers de détenus politiques dans ses prisons.

Mais de cela, les juges n'ont jamais voulu convenir : « Que certaines autorités turques utiliseraient manifestement des moyens illégaux pour se venger n'est pas non plus à relever pour le jugement des faits qui sont actuellement à charge des accusés (...). Il n'est pas utile d'aller plus loin sur les éventuels méfaits accomplis par les pouvoirs turcs, ni sur les violations des droits de l'Homme en Turquie » ». Or le refus de reconnaître cet état de nécessité, et les justifications qui en sont données, est sans doute l'élément le plus révoltant figurant dans l'arrêt de la Cour d'Appel : « Le coup d'Etat fasciste (...), la répression de l'Etat turc constituent une réaction à la démonstration de force du parti ouvrier au sens large ». Ainsi, selon la Cour (qui ne fait pas de politique), la répression fasciste serait une réaction (légitime en elle-même) à la lutte du mouvement ouvrier. Et, puisque tous les désordres sont imputables au mouvement ouvrier (qui serait, en quelque sorte, coupable de vouloir faire triompher ses droits), l'évocation d'un prétendu « état de nécessité » est inconvenant et donc à exclure.

Historiquement, il faut cependant constater que c'est avec le même type de raisonnements qu'ont été justifiés et honorés tous les putschs fascistes –de Mussolini à Pinochet. D'un côté, on a donc fait totale abstraction du contexte politique réel en Turquie. Mais de l'autre, le tribunal puis la Cour d'Appel se sont permis de juger les actions revendiquées par une organisation politique agissant dans un pays situé à plus de 3.000 kilomètres de la Belgique. Sur le plan déontologique, c'est d'autant plus surprenant que, ce



faisant, les tribunaux s'arrogent une sorte de compétence universelle « à la carte ».

Libertés renversées

La Cour d'Appel a explicitement considéré que les prévenus faisaient partie d'une organisation criminelle, que l'on doit aussi qualifier de groupe « terroriste ». Ces concepts ont été introduits dans la loi pénale belge respectivement en 1999 et en 2003. Il s'agit donc d'incriminations récentes pour lesquelles « le procès Erdal et consorts » constituait un test. Il faut se rappeler qu'au moment où ces deux projets de loi étaient présentés au Parlement, un mouvement de protestation s'était développé craignant, à juste titre, que ces allégations soient utilisées pour réprimer des courants politiques et syndicaux dérangeants.

Le volet politique de la loi sur les organisations criminelles -présentée dans l'exposé des motifs comme une arme contre le terrorisme (nous sommes en 1996, donc bien avant le 11 septembre 2001) – a été alors abandonné par le législateur : le projet initial (dont un des rédacteurs n'était autre que le CVP... Johan Delmulle, alors attaché au Cabinet du ministre de la Justice Stefaan De Clercq) a été sensiblement modifié. Le concept d'« atteintes aux institutions politiques » a été mis de côté et on a précisé que les mouvements dont le but était « exclusivement » politique ne seraient jamais poursuivis. Le tribunal correctionnel de Bruges n'avait donc pas accepté que la loi sur les organisations criminelles s'applique au DHKP-C. La Cour d'Appel..., oui (mettant à mal aussi bien le texte que l'esprit de la loi, tels que voulus par le législateur). Cette dernière décision aurait pu constituer un dangereux précédent (si n'était intervenu l'arrêt de la Cour de Cassation) : appliquer la loi contre tout mouvement légal (politique ou syndical), chaque fois que des délits sont commis dans son sillage.

L'interprétation très large du délit d'appartenance à un groupe « terroriste » est aussi extrêmement dangereuse. Cette infraction a été retenue contre Asoglu et Kimyongür parce qu'ils auraient distribué (en juin 2004, lors de la conférence de presse ci-dessus évoquée) un communiqué au sujet d'un attentat manqué en Turquie et la présentation d'excuses envers les victimes de cet accident. Jusque-là, le Bureau d'information du DHKC à Bruxelles avait toujours pu fonctionner sans problèmes : du jour au lendemain, cette liberté d'expression va être synonyme de « participation à un groupe terroriste », par la magie de l'entrée en vigueur de la loi antiterroriste. Conséquemment, la condamnation de Bahar -pour son adhésion supposée à une organisation inscrite, par la volonté des Etats-Unis, sur la liste des mouvements terroristes- entraînera les autorités belges dans l'ornière de l'immoralité la plus vile : l'organisation d'un véritable kidnapping sur le territoire d'un pays tiers afin de livrer le jeune militant communiste à la Turquie.

C'est donc peu que de le réclamer. L'ensemble des lois liberticides dernièrement votées (créant, c'est inédit dans notre Droit, un délit de solidarité ; ou accordant à la police les pleins pouvoirs pour vous écouter ou vous espionner...), ces lois doivent être annulées. C'est l'un des enjeux des semaines et des mois à venir, au cours desquels la mouvance progressiste doit continuer à (se) mobiliser contre les évolutions antidémocratiques inspirées, à nos dirigeants, par l'administration US et le modèle de société « à l'américaine ».

Plan Wisconsin : privatisation de la sécurité sociale israélienne

LBC-NVK, CNE-GNC Bruxelles-Brabant Wallon et la fédération de Bruxelles-Halle-Vilvoorde

Dans la ligne de sa campagne « patrimoine social », la CNE Bruxelles-Brabant Wallon a décidé de se mobiliser contre un projet de privatisation de la sécurité sociale en Israël. La CNE a toujours défendu le maintien et le renforcement de la sécurité sociale. Alerté par nos partenaires, nous avons découvert un projet qui va à l'encontre de nos combats syndicaux : le Plan Wisconsin. Mis en phase de test en 2005 dans 4 villes à dominante arabe d'Israël, celui-ci arrivera à la Knesset (le parlement israélien) pour évaluation et généralisation à partir de fin juin 2007. Eclairage sur un plan dévastateur...

Un combat pour les droits ici et là-bas

Loin de viser prioritairement la remise à l'emploi de personnes sans emploi dont l'origine est source de discrimination sur le marché du travail israélien, le gouvernement a confié ce plan à des sociétés privées américaines et hollandaises avec pour objectif une diminution des dépenses en matière d'allocations de 35% et ce quels que soient les moyens utilisés.

Dans les faits, les femmes sont les premières victimes exclues d'un système qui ne met pas en place des moyens suffisants en matière d'aide à la recherche d'emploi ou de formations, ne prévoit aucune structure d'accueil pour leurs enfants en bas âge et n'offre que des sous-emplois.

Les familles principalement arabes déjà précarisées et ainsi privées d'allocations sont jetées dans la misère. Impossible pour nous d'accepter cette réalité même à des milliers de kilomètres, difficile de ne pas y voir un parallèle, certes au centuple, avec la politique d'activation des chômeurs en Belgique.

Nous devons nous mobiliser pour qu'aucun chômeur, aucun travailleur ni en Israël ni en Belgique ne soit bafoué dans ses droits et dans sa dignité.

Les faits :

Le 1er août 2005 débute en Israël le projet pilote « Wisconsin Plan », un programme actif dans la remise à l'emploi des chômeurs de longue durée. Ce plan vise à remettre au travail les personnes qui sont au chômage depuis longtemps mais les conséquences sont d'abord une diminution des allocataires, une augmentation de la pauvreté et du travail précaire peu rémunéré voire non rémunéré.

Ce plan touche principalement les Arabes victimes de discrimination sur le marché du travai₂. A cette dimension ethnique, s'ajoute une dimension femme. Les femmes arabes de plus d'une quarantaine d'année, peu formées, quasi sans expérience professionnelle, avec plus de deux enfants sont les participantes types et donc victimes principales de ce plan.

Ce programme est mis en pratique par 4 entreprises privées internationales avec des partenaires israéliens. Les bureaux publics ferment leurs portes et la compétence est laissée au bureau privé Wisconsin. Les partenaires privés passent un contrat avec l'Etat où est notifié un objectif à atteindre s'ils veulent en retirer des bénéfices. Cet objectif est de baisser les dépenses en matière d'allocation de 35 % dans les 6 premiers mois de l'installation du bureau Wisconsin.

Le public cible concerne 14.000 chômeurs (18.000 aujourd'hui) dans 4 régions pilotes à dominante arabe : Nazareth, Ashkelon, Jérusalem et Hadera (avec 7 villages arabes environnants). La participation est obligatoire pour tous les chômeurs, même pour les familles où les 2 parents sont au chômage. Les personnes concernées doivent rester à temps plein (40h/semaine) dans des centres de recherche d'emploi souséquipés pour chercher un emploi. Sawt-el-amel, a réalisé un rapport pour expliquer les conséquences de ce plan. En effet, en janvier 2006, le budget a bien été diminué de 35% non pas par la remise au travail (seulement 2800 remises au travail) mais par l'exclusion des allocations. De nombreux participants ont renoncé d'eux-mêmes aux allocations. En effet, afin d'atteindre leurs objectifs, les bureaux les obligeaient à accepter des travaux où ils étaient exploités.

De même, ceux qui n'avaient pas d'opportunité d'emploi devaient passer la journée au centre pour rechercher du travail, suivre des cours de gym, bref les occuper sans leur offrir une véritable chance de se réinsérer. L'impact sur les familles et les enfants est important car du jour au lendemain c'est la structure familiale qui a explosé. Les femmes renonçaient vite car elles devaient trouver des solutions de garde pour leurs enfants alors que celles-ci sont quasi inexistantes ou

trop chères. Sawt ne défend pas le rôle traditionnel des femmes mais constate les conséquences d'une politique menée sans moyens réels (crèches, formations, encadrement) et sans discernement.

De plus, les centres sont mal équipés : 4 PC pour des centaines de personnes. L'abus est important car les personnes peuvent être sanctionnées et rayées des allocations si elles se comportent mal dans un centre! 1387 ont perdu au moins un mois d'allocations pour comportements incorrects du type rire dans les rangs, arriver en retard, etc.

De plus, les régions pilotes sont principalement situées dans des régions de populations pauvres et minoritaires (Arabes ou nouveaux immigrants russophones ou d'Ethiopie) en ce compris les territoires annexés à l'est de Jérusalem. Nazareth est la plus grande ville arabe et la seule région pilote qui englobe toute la ville. Les autres régions ciblent des quartiers à dominante arabe.

Bien que le gouvernement et les entreprises concernées annoncent que le plan est un succès, la critique retient que les entreprises ne rendent pas des rapports d'évaluation objectifs, corrects et complets. En effet, un rapport récent du NAR (Institut pour la sécurité nationale) signale qu'il n'existe aucune donnée sur le type d'emplois proposés par ce programme. Il n'existe aucune précision quant au type de contrat (temps partiel, temps plein) ni sur la durée du contrat (CDD, CDI, contrats de quelques jours ou semaines) ni si les personnes sont encore en emploi. Il n'existe aucune information sur les employeurs et donc aucune possibilité de vérifier les informations. L'emploi mangue pour ceux et celles dont les qualifications sont faibles. Les seuls emplois que le programme arrive à offrir sont des sous-emplois avec une faible (voire inexistante) sécurité d'emploi et protection sociale ou même sans salaire dans le cas des emplois de service à la communauté.

Beaucoup de participants ont témoigné de ce type d'emploi : ramassage de pommes de terre dans des plantations privées, entretien des prisons, ramassage d'ordures ménagères, broderie traditionnelle palestinienne. Pourtant, les emplois de service à la communauté devaient normalement être non rémunérés (bénévoles), limités à max 9h/jour et 4 mois sur l'année, dans le non-marchand ou le service public, les travailleurs ne devaient pas remplacer des salariés et le travail devait se trouver dans les 60 km de la maison du volontaire. Cela a été annulé en janvier 2006 sous pression de Sawt qui dénonçait la démesure du nombre d'heures de travail au regard du montant des allocations, le non respect des règles : emploi dans le secteur marchand, le remplacement de salarié à moindre coût, l'envoi loin de chez eux. Les témoins dénonçaient ce qu'ils appelaient un esclavage caché au service du secteur marchand pour un revenu allant de 150 USD à 600 USD (pour une famille avec 5 enfants ou plus).

D'après Sawt, une centaine de familles arabes ont perdu leur droit constitutionnel à la sécurité sociale (revenus de remplacements et complémentaires) en raison des obstacles à l'emploi qui n'ont pas été résolus (manque de crèches, manque de structures pour parents âgés malades précédemment pris en charge dans la famille, crise de la vie familiale en raison de l'absence des 2 parents sans structure d'accueil).

Quelques chiffres pour esquis ser une réalité

Depuis le début du plan Wisconsin en août 2005 et jusqu'en décembre 2006, plus de 55% des participants ont quitté le programme en raison de l'exploitation faite par les entreprises concernées, jetant ainsi des familles dans la misère.

Plus de 1454 participants ont été placés obligatoirement dans des emplois au service de la communauté en échange du maintien de leur revenu de remplacement Plus de 1887 participants ont été sanctionnés car le bureau Wisconsin estimait qu'ils n'étaient pas assez coopératifs

Sawt El Amel, après une recherche sur le terrain, affirme que parmi les 1600 emplois proposés aux participants, aucun n'était à durée indéterminée.

20% des habitants d'Israël sont des Arabes (1,2 million d'Arabes palestiniens citoyens d'Israël). Moins de 5 % de budget israélien leur est consacré. Dans cette population, on obtient le plus haut taux de chômage : entre 20 et 30%.

17% des femmes arabes travaillent contre 53% des israéliennes et 61% des hommes arabes.

46% des familles israéliennes arabes vivent sous le seuil de la pauvreté contre 15 % des familles israéliennes juives. 16% de ces familles arabes bénéficient d'une protection des autorités alors dans le cas des familles juives 49 % en bénéficient.

Plus de 50% des Arabes au travail sont des ouvriers que ce soit sans formation, dans la construction, l'industrie ou l'agriculture.

Sur un air de déjà vu

Ce projet n'est pas sans rappeler le plan de chasse aux chômeurs ou d'activation du comportement des chômeurs mis en place il y a presque 4 ans chez nous mais poussé dans sa logique extrême.

Wisconsin ne crée pas de l'emploi. Il crée plus de misère, de discrimination, de pauvreté, d'exploitation en faisant notamment imploser le tissu familial.

Les réactions sur place

Sawt El Amel fut fondée en 1999 par des travailleurs et sans-emploi arabes habitant à Nazareth dans le but de combattre la discrimination de l'accès au travail et à la sécurité sociale. Les Arabes subissent une marginalisation et une exclusion ba-

Non à la privatisation de la sécurité sociale!

Ni en Belgique, ni en Israël ni où que ce soit dans le monde!

Une campagne de solidarité en Belgique

La campagne est un partenariat qui allie la CNE-GNC de Bruxelles-Brabant Wallon, la LBC-NVK et la fédération de Bruxelles-Halle-Vilvoorde. A ces 3 organisations, d'autres partenaires amènent leur concours pour la diffusion, le soutien ou l'organisation des soirées comme le CIEP MOC BW, la fédération du Brabant Wallon, les TSE de la CSC...

La campagne se décline en divers aspects :

- un site Web bilingue avec des informations et une pétition (disponible également sous format papier) en ligne à signer avant fin juin 2007 : www. stopwisconsin.be
- mise à disposition d'un dossier explicatif
- des cartes à renvoyer à l'ambassade d'Israël et à la commission européenne pour marquer notre refus de ce programme
- une sensibilisation des militant-es et affilié-es au travers de la presse syndicale et des comités d'entreprise
- 3 soirées conférence-débats avec nos partenaires arabes israéliens : une en Flandre, une à Bruxelles et le 6 juin à Nivelles.
- un atelier débat lors de la journée internationale de la fédération de BXL-Halle-Vilvoorde le 9 juin à la rue Pletinckx
- une sensibilisation des députés européens durant le séjour en Belgique des représentants de Sawt El Amel.

sée sur une discrimination systématique. En effet, les Arabes subissent une discrimination importante sur le marché du travail israélien. Malheureusement, les syndicats israéliens ne les soutiennent pas dans leur combat et la possibilité de créer un syndicat propre est interdite.

Le programme d'action de Sawt El Amel est basé sur les droits universels dans le domaine du travail, contre la peur du lendemain et l'insécurité. Ils travaillent pour un changement juridique et politique avec des moyens d'actions individuels et collectifs, des procédures juridiques et des campagnes de sensibilisation. Il s'agit d'une organisation pluraliste, non religieuse, dont la direction se compose de 4 femmes et 5 hommes, le conseil

d'administration est composé de travailleurs et de sans-emploi. Elle compte 960 membres. Sawt exige le retrait de ce plan et demande qu'Israël prenne ses responsabilités dans une ville où peu d'industries sont implantées. Il réclame une réelle politique sociale qui ne soit pas de l'économie de moyens sur les plus pauvres de ces villes (souvent les Arabes d'origine palestinienne). Sur le terrain, Sawt a mis sur pied un bureau Wisconsin alternatif où ils offrent un service pour informer les sans-emploi sur leurs droits, sur leurs devoirs avec possibilité d'aide juridique en cas d'exclusion.

Des campagnes d'information sur les droits des sans-emploi sont aussi lancées. Des actions de type collective sont aussi mises sur pied : meeting, sensibilisation de l'opinion publique, interpellation du politique,...

En juin 2007, le plan Wisconsin sera évalué par l'Etat. Sawt El Amel désire que l'évaluation soit faite objectivement et non via des firmes privées. Sawt souhaite le maintien d'une sécurité sociale qui assure les besoins de base (maladie, retraite, allocations familiales et chômage) pour tous les groupes de la population. Sawt veut qu'une véritable politique d'emploi soit développée à l'intérieur d'Israël dans les zones arabes (hors territoires occupés). Ils luttent pour une égalité socioéconomique de la minorité arabe palestinienne au sein d'Israël.

- (1) L'évaluation du plan aux USA a mis en avant des succès différents selon l'origine ethnique mais aussi de nombreux scandales financiers
- (2) Après les événements de 2000, 200 arabes ont été licenciés de leur emploi d'une chaîne de restaurant israélienne et d'autres furent interdits d'utiliser leur langue au travail.
- (3) Voir point 4

Infos

Pour plus d'informations :

- · le site www. stopwisconsin.be
- CNE-GNC :

Machteld De Paepe:

machteld.depaepe@acv-csc.be ou 067/ 88 46 90 ou rue des canonniers,14 1400 Nivelles

Delphine Latawiec:

delphine.latawiec@acv-csc.be ou 02/508 89 57 ou rue Pletinck,19 1000 Bruxelles

lkéa et les conditions de travail dans le Sud

Arnaud Lismond

 $CSCE,\ d'après\ les\ informations\ communiqu\'ees\ par\ Oxfam\ MDM,\ alismond @swing.be$

Depuis 2005, Oxfam – Magasins du Monde (MDM) mène une campagne sur le thème : « Ikea : un modèle à démonter », qui tente d'ouvrir un débat public sur la responsabilité sociale de cette multinationale par rapport aux conditions de travail dans sa chaîne de production dans le Sud.

Une entreprise peut-elle tout faire pour produire à bas prix et maximiser ses profits? En Belgique le respect d'un minimum de protection des droits des travailleurs, de leur rémunération et de l'environnement est garanti par notre législation et les conventions collectives de travail. Mais les échanges internationaux permettent de fournir en Belgique des marchandises dont la production a été délocalisée dans d'autres pays, où cet encadrement est minimal.

S'il revient au pouvoir politique et aux organisations syndicales d'imposer une réglementation des échanges commerciaux en sorte de mettre en oeuvre une harmonisation à la hausse des protections environnementales, les opinions publiques ont un rôle de pression important à jouer dans ce processus. Les citoyens peuvent également, même si cela reste marginal, jouer un certain rôle en tant que consommateur en évitant d'acheter les produits des firmes qui ne respectent pas les droits sociaux de leurs travailleurs. C'est à ces niveaux que se place la campagne menée par Oxfam -MDM qui invite, à travers l'exemple d'Ikéa, tout un chacun à « démonter le modèle » et à devenir acteur de changement.

lkéa un modèle à démonter

En 2005, Ikea atteignait 14,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires, était présent dans 33 pays avec 220 magasins qui ont accueilli 410 millions de clients et se fournissait dans 53 pays auprès de 1300 four-

nisseurs. Pour Oxfam MDM, Ikea comme toutes les multinationales, est un acteur important de la mondialisation qu'il faut pousser à utiliser sa marge de manœuvre pour améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs, de ses fournisseurs et des sous-traitants, au Nord comme au Sud.

Selon Oxfam - MDM : « Ikea progresse quand l'opinion publique exprime de nouvelles exigences. En 1994, le scandale du travail des enfants au sein de filière Ikea éclate.

Ikea réagit pour éradiquer le travail des enfants. Fin des années '90, des problèmes environnementaux liés à l'origine du bois sont mis en lumière en Allemagne. Ikea réagit et décide notamment de se fournir partiellement en bois labellisé FSC issu de forêts gérées durablement. Le niveau de conscience sociale et environnementale de Ikea est fonction de celui qu'expriment les consommateurs et de celui qui est imposé par la voie réglementaire. Depuis 2006, Oxfam-Magasins du monde tente d'amener le curseur de

Revendications d'Oxfam MDM pour les législatives 2007 concernant la responsabilité sociale des entreprises.

Oxfam MDM demande que la Belgique :

- 1. soutienne activement, comme première étape, la proposition de la Commission européenne instaurant l'inscription obligatoire du pays d'origine pour certains produits (dont la filière « mode ») importés de pays tiers à l'Union Européenne₁.
- 2.prolonge ce règlement européen en exigeant l'obligation de transparence sur l'identification des principaux intervenants dans les filières de production et d'approvisionnement.
- 3.prolonge ce règlement européen en exigeant l'obligation de transparence sur l'identification du fabricant principal.
- (1) Il existe actuellement une proposition de règlement sur l'inscription obligatoire du pays d'origine pour certains produits (dont la filière « mode ») importés de pays tiers à l'Union Européenne. Cette proposition est intéressante car elle constituerait une première obligation de transparence pour les entreprises multinationales et de la grande distribution. Ce règlement est proposé par la Commission Européenne et doit être adopté par le Conseil de l'Union Européenne. Actuellement, la Belgique forme la minorité de blocage avec l'Allemagne, le Danemark, le Royaume-Uni, la Suède, l'Autriche et les Pays-Bas...

la conscience d'Ikea sur la question centrale du minimum vital pour les travailleurs du Sud. »

Oxfam-Magasins du Monde invite dès lors les consommateurs à se manifester auprès d'Ikea pour faire évoluer ses pratiques et demande que Ikea:

- 1. s'engage, comme point de départ, à ce que ses fournisseurs et soustraitants garantissent par contrat aux travailleurs un salaire décent qui atteigne le, minimum vital dans le pays concerné;
- 2. garantisse dans la filière de production le respect du droit d'association, de liberté syndicale et de négociation collective, notamment à propos du code de conduite IWAY d'IKEA;
- 3. modifie ses pratiques d'achat à ses fournisseurs afin de créer les conditions de respect de son propre code de conduite. IKEA ne peut reporter tout le poids de ses engagements sur ses sous-traitants et ses fournisseurs;
- 4. publie la liste de ses fournisseurs et permette un contrôle par un organisme indépendant de la mise en oeuvre de son code de conduite.

Outre le livre Oxfam MDM₁, a ouvert une campagne de pétition en ligne, multiplie les analyses ciblées, comme celle de la « responsabilité sociale d'Ikea dans sa chaîne de sous-traitance au Bangladesh » (publiée ci-après), les organisations de débats et les interpellations des dirigeants d'IKéa₂.

Et au-delà d'Ikéa

« Vous payez dans les pays pauvres les salaires minimaux légaux – qui ne suffisent pas pour vivre. Est-ce éthiquement acceptable, alors que vous vantez votre code de conduite IWAY? » La réponse de Christer Granstrand, Directeur général d'IKEA-Suisse ne nie pas les faits mais renvoie à la responsabilité des Etats et à l'organisation du commerce mondial : « Nous nous fournissons dans 54 pays, où nous veillons à respecter les minimums légaux. Il ne serait pas réaliste qu'une firme, qui doit tourner avec les réalités du marché, ait la responsabilité d'élever ces niveaux. Ces choses évoluent dans ces pays en fonction des rapports sociaux et des progrès économiques,. »

Au-delà d'Ikéa, des différentes sociétés multinationales et des diverses revendications d'Oxfam MDM par rapport à la responsabilité sociale des entreprises (voir encadré p.60), c'est bien la responsabilité des Etats qui est en cause et les décisions qu'ils prennent, avec l'Union européenne, au sein de l'OMC et des différentes instances qui organisent le commerce mondial.

A démonter et à remonter (autrement) d'urgence pour le respect des droits sociaux des travailleurs du Sud et pour les nôtres.

- (1) Olivier Bailly, Denis Lambert, Jean-Marc Caudron, *Ikea: un modèle à démonter*; Luc Pire; 2006 (présentation du livre voir p.66)
- (2) Il est possible de signer la pétition et de trouver l'ensemble des documents relatifs à cette campagne sur leur site www. madeindignity.be
- (3) www.infosud.org/showArticle.php?article=982

Le modèle social IKEA en Belgique

Le bilan social 2005 déposé par IKEA Belgium à la Banque nationale en dit plus qu'un long discours. La rentabilité brute d'IKEA Belgium fut de 32% en 2005. Rares sont les entreprises qui dégagent autant de profits. Le secret d'IKEA? La stabilité d'emploi, la qualité d'emploi, IKEA ne connaît pas.

706 personnes déclarées à temps plein (soit 1.036.773 heures prestées, pour une moyenne de 1.468 h/an) pour 1.156 à temps partiel (1.057.919 heures prestées pour une moyenne de 915 h/an). Ces 1.156 temps partiels correspondent à 1.354 équivalents temps plein (2.094.692 heures prestées soit une moyenne de 1.547 h/an...) Ce qui suppose énormément d'heures complémentaires prestées par les temps partiels... moins chères que les heures supplémentaires des temps pleins.

Dans la série du modèle social selon IKEA, relevons aussi comme élément très illustratif la rotation de personnel – à comparer aux chiffres ci-dessus-: 889 entrées à temps plein contre 805 sorties ; 3.219 entrées temps partiels contre 2.803 sorties. Ce qui donne en équivalents temps pleins près de 2.747 entrées pour 2.407 sorties. Certes on engage chez IKEA, mais on licencie beaucoup... et la durée moyenne d'un contrat semble très très courte!

Il n'y a pas de petits profits....

Analyse de la responsabilité sociale d'Ikea dans sa chaîne de sous-traitance au Bangladesh

Jean-Marc Caudron

Oxfam-MDM, Département Actions

Ikea est présent au Bangladesh. L'entreprise suédoise y fait produire des draps de lits, des rideaux, des taies d'oreiller et d'autres linges de maison. Comme beaucoup d'autres entreprises, elle est attirée par les faibles coûts de production dont une main-d'œuvre très bon marché. Conséquences de cette course effrénée à la baisse des coûts. les conditions de travail dans les usines sont exécrables, les salaires payés aux travailleurs indécents. Suite à divers scandales, la compagnie suédoise a adopté en 2000 un code de conduite baptisé lway et a mis en place une structure interne pour le faire appliquer. Mais peut-on croire sur parole Ikea à propos de l'application de son code de conduite? Derrière son beau discours, que fait réellement la multinationale pour que les travailleurs de ses fournisseurs soient traités

et payés décemment? Les belles intentions de la firme jaune et bleu ont-elles un impact réel?

En 2002, une enquête, réalisée par le bureau d'étude hollandais Somo, signalait de graves violations du code de conduite Iway chez des fournisseurs de la compagnie en Inde, Bulgarie et Vietnam. Afin de maintenir à jour ces informations, Oxfam-Magasins du Monde a demandé à Somo de rééditer une étude similaire au Vietnam et au Bangladesh. Cette recherche poursuit comme objectifs de sonder chez quelques fournisseurs l'application du code de conduite d'Ikea, d'évaluer le niveau de vie des travailleurs et de mieux cerner la relation entre Ikea et ses fournisseurs afin de mettre en lumière les avancées et les limites du système lway. Il ne s'agit en aucun cas d'audits.

Si les résultats de ces études ne sont pas généralisables à l'ensemble des 1300 fournisseurs d'Ikea, ils nous donnent néanmoins des indications suffisantes pour analyser le système lway et en comprendre les limites.

Méthodologie

Cette enquête a été réalisée dans 4 usines du secteur de la confection textile situées près de Dhaka par Alternative Movement for Research and Freedom society (AMRF), le partenaire bengali de Somo.

Ces entreprises emploient plus de 12.000 personnes dont environ 6.000 femmes. Les informations présentées dans ce rapport proviennent des interviews de 21 travailleuses et 35 travailleurs de 4 fournisseurs d'Ikea. Les chercheurs ont interviewé les travailleurs entre avril 2006 et juin 2006 chez eux, à la messe ou à ciel ouvert afin qu'ils puissent parler librement. En effet, les travailleurs ont peur de perdre leur emploi si leur patron apprend qu'ils ont témoigné. Ils voulaient être sûrs que les informations qu'ils donneraient ne soient pas partagées avec la direction. Les travailleurs qui vivent dans les logements octroyés par l'entreprise n'ont pas été interviewés. Les entretiens étaient basés sur un questionnaire qui couvre les différents standards du code de conduite d'Ikea et les principaux droits des travailleurs. Alors que l'équipe de recherche a pris contact avec les travailleurs via un syndicat, certains des ces travailleurs ont refusé de s'exprimer sur les irrégularités dans l'usine.

Des cadres et des membres de la

Entreprise 1	3000 employés dont 1200 femmes draps de lit, taies d'oreiller et housses de coussin Les acheteurs autres qu'Ikea n'ont pas été identifiés
Entreprise 2	3000 employés dont 1000 femmes draps de lit, taies d'oreiller, rideaux, tentures, couvertures, housses de coussin, etc. L'entreprise fournit Ikea et d'autres acheteurs européens, américains, chinois et produit pour le marché local
Entreprise 3	 6000 employés dont 2500 femmes Tissus, draps de lit, taies d'oreiller, tentures, couvertures, etc. Les principaux clients sont Ikea, Vanguard, Hometex et Philips Morris.
Entreprise 4	 290 employés dont 145 femmes Draps de lit, taies d'oreiller et mousses Ikea a été le seul client l'année passée

direction des 4 usines ont également été contactés, sans succès. Le climat extrêmement tendu dans le secteur textile au moment de la recherche n'a pas facilité la tâche des chercheurs. En effet, le secteur de la confection textile au Bangladesh a connu à ce moment-là sa plus longue période de protestation des travailleurs. Juste après ce soulèvement, la fédération patronale du secteur (BGMEA) et le gouvernement bengali ont accusé les ONG et syndicats nationaux et internationaux d'avoir causé cette agitation. Dans ce contexte de suspicion, il devenait difficile d'avoir de bons contacts avec la direction et les acheteurs des entreprises.

L'emploi est librement choisi

Il n'y a pas de preuve de travail forcé chez ces quatre fournisseurs. Aucun travailleur ne rembourse une dette à son employeur ou n'est forcé de vivre dans l'entreprise pour y travailler. Des gardes de sécurité vérifient les cartes d'identité à l'entrée de l'usine et fouillent le personnel à la sortie. Les travailleurs doivent prester un préavis d'un mois lorsqu'ils démissionnent. Chez le fournisseur 1, si la direction n'accepte pas la démission, le travailleur ne recevra pas son salaire ni le paiement de ses heures supplémentaires pour le mois en cours.

Discrimination à l'embauche

Il n'y a pas de discrimination majeure et récurrente basée sur la caste, la religion ou le sexe. Les travailleurs racontent par contre que les proches de la direction sont favorisés. Ils obtiennent de meilleurs postes et ont plus facilement accès aux logements fournis par l'entreprise.

Dans les quatre usines, les chercheurs ont constaté qu'à situation égale, les travailleuses sont moins bien payées que les travailleurs. Par exemple, dans l'usine 2, un homme qui débute gagnera 1500 takas (17,5 €) par mois contre 1300 (15 €) pour une femme. Dans les usines 2 et 3, aucune femme n'occupe un poste de supervision.

Ces discriminations basées sur le genre violent la loi du Bangladesh et le code de conduite d'Ikea.

Travail des enfants

Chaque travailleur doit prouver son âge au moyen d'un certificat de naissance. Ce système n'est probablement pas imperméable. Des travailleurs des usines 1, 3 et 4 ont mentionné la présence de jeunes travailleurs qui lors des inspections sont mis en congé ou cachés. Néanmoins, aucune donnée précise n'a été récoltée.

Ikea semble bien appliquer son code de conduite à propos du travail des enfants.

Liberté d'association et droit à la négociation collective

Il n'existe aucun syndicat ni aucune autre forme d'organisation de travailleurs dans les quatre usines concernées. Les travailleurs ont un sentiment mitigé sur ce sujet. Certains estiment que des syndicats sont nécessaires et permettraient de résoudre certains problèmes. D'autres n'ont aucune idée de ce qu'est un syndicat.

Selon les travailleurs des usines 1, 3 et 4, leurs directions respectives découragent fortement toute association de travailleurs dans l'entreprise et tout lien avec un syndicat extérieur. Dans les usines 3 et 4, les représentants des syndicats ne sont pas autorisés à rencontrer les travailleurs et dans la quatrième, des travailleurs ont été menacés de renvoi s'ils formaient ou rejoignaient un syndicat.

Ces fournisseurs violent donc la loi du Bangladesh et le code de conduite lway.

Le non respect de la liberté d'association est un problème qui dépasse les entreprises étudiées et qui touche tout le secteur textile au Bangladesh. Bien qu'aucun renvoi pour cause de militantisme syndical n'ait été rapporté dans les usines étudiées, les travailleurs ont peur de perdre leur emploi s'ils s'impliquent. Les nombreux cas de travailleurs renvoyés d'autres usines pour leur lien supposé avec un syndicat sont à l'origine de ces craintes.

Salaires

Il existe différentes méthodes de calcul des salaires dans les entreprises étudiées. Dans les trois premières usines, les assistants 1 sont payés sur une base mensuelle fixe alors que les opérateurs sont généralement payés à la pièce. Dans la quatrième, tous sont payés

	Assistant	Opérateur
Usine 1	1400 takas* (base de 930 + heures sup')	de 2000 à 7000 takas
Usine 2	1300 tk (base de 930 + heures sup')	de 2000 à 6000 tk
Usine 3	1200** tk	de 2000 à 6000 tk
Usine 4	1700 tk (base de 1300 + heures sup') 2200 tk (3000 avec heures sup')	

^{* 1000} takas valent aux alentour de 11,5 euros.

^{**} nous ne savons pas si ce salaire inclus les heures supplémentaires

sur base mensuelle. Au sein d'une entreprise, les salaires varient en fonction du sexe, du type de travail, de l'expérience et des aptitudes. Le tableau p.63 donne une idée du niveau des différents salaires par usine et par type de fonction. Il est difficile de comparer les salaires des différentes entreprises car nous n'avons pas de données suffisamment précises permettant de lier les heures supplémentaires prestées et les primes versées.

Ikea exige dans son code de conduite que le salaire minimum légal soit respecté par ses fournisseurs. Au Bangladesh, le salaire minimum légal du secteur de la confection s'élève à 930 takas (+/- 11 €) par mois pour 48 heures de travail régulier. Il n'a pas été augmenté depuis 1994,. Les fournisseurs respectent donc cette demande. La majorité des travailleurs des usines 1 et 2 recoit en fait exactement le salaire minimum légal (+ les heures supplémentaires), tandis que l'entreprise 4 paie un peu plus. Les données relatives à l'usine 3 ne nous permettent pas d'établir le salaire de base sans heures supplémentaires.

Les exemples suivants illustrent les différences de salaire. Dans l'usine 1, un assistant dans la section d'emballage reçoit un salaire fixe de 930 tk. Pour chaque heure supplémentaire prestée, il reçoit en plus 5,75 tk. Un assistant à la découpe reçoit un salaire de base de 1600 tk plus 6,6 tk par heure supplémentaire. Dans la même usine, un opérateur est payé sur une base fixe de 1700 tk de base augmenté de 10 tk par heure supplémentaire.

Les travailleurs qui sont payés à la pièce ne reçoivent pas de salaire pour les heures supplémentaires. Leur salaire est déterminé par le nombre de pièces qu'ils produisent. Le prix de la pièce varie d'une usine à l'autre et d'un produit à un autre, en fonction de la taille et du design. Différents travailleurs peuvent intervenir sur une même pièce et un travailleur n'est pas forcément occupé toute la journée à la même tâche. Le salaire d'un travailleur payé à la pièce dépend donc fort de son ap-

titude et de son rendement comme du type de pièce que le superviseur lui demande de réaliser.

Certains travailleurs de l'usine 1 nous ont expliqué que s'ils n'atteignaient pas leur objectif de production dans le temps de travail légal, ils doivent continuer de travailler en heures supplémentaires non payées. Dans l'usine 2, un travailleur reçoit entre 10 et 16 tk pour 100 taies d'oreiller produites, ce qui peut être réalisé en une heure. Les couvertures sont payées à un taux de 20 à 35 tk pour 100 pièces. Un travailleur peut en réaliser de 60 à 70 par heure. Les travailleurs payés à la pièce se voient déduire systématiquement de 5 à 8 % de leur salaire en prévision des défauts de fabrication. Dans l'usine 3, les travailleurs à la pièce expliquent qu'ils reçoivent de moins en moins d'argent par pièce produite et qu'ils doivent donc travailler de plus en plus longtemps pour préserver leur niveau de revenu.

Dans les quatre entreprises, les salaires sont systématiquement payés en retard. Le salaire de base est payé durant la deuxième quinzaine du mois suivant et les heures supplémentaires le mois d'après, ce qui est contraire aux lois nationales et au code de conduite lway. Pendant la recherche, les travailleurs de l'usine 4 n'avaient pas été payés depuis deux mois. Il est courant qu'ils arrêtent la production pour réclamer leurs salaires.

Le revenu minimum vital

En raison du faible niveau des salaires et des retards systématiques de paiement, les travailleurs doivent faire face à de gros problèmes financiers. Ils ont du mal à subvenir à leurs besoins de base comme se nourrir ou se loger. Certains travailleurs rencontrés ont dû quitter leur maison car ils ne pouvaient plus payer le loyer. Pour subvenir à leurs besoins de base, les travailleurs interviewés estiment qu'ils dépensent entre 350 et 700 tk pour se loger, entre 1000 et 1200 tk pour la nourriture, entre 200 et 300 tk pour les transports,

100 à 200 tk pour la lessive, entre 150 et 250 pour des vêtements et des produits d'hygiène, entre 200 et 500 tk pour des médicaments et entre 150 et 200 tk pour les loisirs. Nous arrivons donc à un total qui varie entre 2250 tk et 3350 tk pour remplir de manière rudimentaire les besoins de base. Le coût de la vie dépend évidemment du lieu où les travailleurs travaillent et vivent. Le salaire payé à la majorité des travailleurs ne leur permet donc pas de subvenir à ces besoins vitaux. Notons également qu'en plus de ces besoins, les travailleurs qui ont quitté leur famille pour venir travailler en ville doivent soutenir financièrement leur famille. Il faut en tenir compte lorsqu'on calcule le revenu minimum vital.

Le paiement des heures supplémentaires

Dans les quatre usines, les travailleurs se plaignent de la façon dont la direction calcule le nombre d'heures supplémentaires. Ces heures ne sont pas comptabilisées correctement. Dans l'usine 1, le nombre d'heures supplémentaires a été augmenté après confrontation du calcul de la direction avec celui de certains travailleurs. Par contre dans l'usine 2, les travailleurs qui ont réalisé leur propre calcul n'ont pas eu gain de cause. La direction a rejeté leurs propositions. En plus de ces « erreurs » de calcul, les heures supplémentaires ne sont pas payées au niveau légal, à savoir le double d'une heure de travail normale. Un travailleur de l'usine 4 nous explique par exemple qu'il est payé 12,5 tk (0,15 €) pour une heure supplémentaire à la place de 12 tk pour une heure normale. En conclusion, les travailleurs y perdent sur deux tableaux: le nombre d'heures supplémentaires payées est inférieur au nombre d'heures supplémentaires prestées et le montant octroyé pour une heure supplémentaire n'atteint pas le montant légal.

Des actions disciplinaires

Certaines usines mettent en place des actions disciplinaires. Si un travailleur de l'usine 1 est absent pour maladie ou n'importe quelle autre raison, il n'est pas payé pour ce jour-là et on lui retient en plus une « amende » de 100 takas. Dans l'usine 3, le travailleur absent une journée perd deux jours de salaire. Par contre, les travailleurs qui n'ont pas été absents durant le mois reçoivent un bonus. Toujours dans cette même usine, les travailleurs n'ont ni congés payés ni congés de maternité.

Ces quatre entreprises respectent l'exigence de payer le salaire minimum légal. Par contre, ce salaire minimum égal ne correspond pas à un revenu vital et ne permet donc pas aux travailleurs de vivre décemment.

Ces quatre entreprises violent donc la loi du Bangladesh et le code de conduite lway à propos du paiement des heures supplémentaires et des délais de paiement des salaires.

Heures de travail

La recherche fait état d'un dépassement systématique des 60 heures de travail – heures supplémentaires comprises - autorisées par la loi bengali et le code de conduite lway. Il en résulte également que les travailleurs doivent prester des heures supplémentaires obligatoires.

Dans l'usine 1, les travailleurs sont normalement à leur poste de 9h00 à 18h00. Les heures supplémentaires sont obligatoires et un travailleur doit en prester entre 100 et 140 par mois. Les travailleurs expliquent qu'il existe un double registre de comptabilité des heures supplémentaires. Un premier à destination de la direction et qui comptabilise les heures réellement prestées. Le second reprend les chiffres « officiels » et est à destination des auditeurs et des autorités.

Dans les usines 2 et 3, différents horaires sont appliqués. Les travailleurs commencent en général à 8h00 et terminent entre 20h00 et 23h00. Dans l'usine 2, il y a en plus 5 ou 6 périodes de production de nuit en fonction du volume de travail et de l'urgence des délais.

Dans l'usine 4, la période normale de travail s'étend de 8h00 à 17h00, mais il est obligatoire de rester travailler jusqu'à 20h00. En fonction du volume de travail et des délais en cours, l'usine reste ouverte de 4 à 8 nuits par mois.

La loi du Bangladesh et le code de conduite Iway mentionnent un maximum de 60 heures de travail par semaine. Or, dans les quatre usines, la majorité des travailleurs prestent au minimum 72 heures de travail hebdomadaire (12 heures par jour avec un jour de congé par semaine). À ce minimum, il faut parfois ajouter des heures supplémentaires non obligatoires, des périodes de nuit et la suppression du jour de congé. La loi du Bangladesh interdit de travailler après 20h00. Le dépassement de cette limite a été constaté dans les usines 1 et 2.

Conditions de travail

Les quatre entreprises mettent à disposition des équipements incendie, de l'eau potable et des facilités médicales comme des médicaments de base et une visite médicale. L'éclairage et l'aération sont également au-dessus de la moyenne dans le secteur et trois des quatre usines fournissent des équipements de protection aux travailleurs qui sont en contact avec des produits toxiques. Seuls les travailleurs de l'usine 1 se plaignent des conditions de travail. Les prix des médicaments les plus chers, fournis sur le lieu de travail, sont déduits de leur salaire, la température dans la section teinture est trop importante et ils ne reçoivent des habits de protection que lors des inspections.

Les travailleurs des usines 1, 2 et 4 rapportent qu'ils sont régulièrement agressés verbalement, voir physiquement, par leur supérieur lorsqu'ils font une erreur. Dans l'usine 3, les travailleuses expliquent que les superviseurs leur font des avances à caractère sexuel.

Ces trois fournisseurs violent donc l'Iway à propos du harcèlement et des actions disciplinaires.

Formalisation de l'embauche

Dans les usines 1 et 3, les travailleurs ne reçoivent pas de contrat de travail. Ils ne reçoivent qu'une fiche de paie. Dans les usines 2 et 4, les travailleurs ont un contrat. Néanmoins, dans les 4 entreprises, les travailleurs sont renvoyés du jour au lendemain, sans préavis, ce qui arrive régulièrement lorsqu'un travailleur proteste pour une raison ou pour une autre. Par exemple, les chercheurs ont rencontré un ex-travailleur de l'usine 2 qui leur a expliqué que lui et un collègue avaient été licenciés parce qu'ils auraient incité les travailleurs de leur usine à ne pas venir travailler un jour férié. La direction a tenté d'ouvrir l'usine ce jour-là, mais trop peu de personnel était présent pour assurer la production. Bien que ces deux travailleurs fussent présents ce jour-là, la direction les a suspectés d'organiser les travailleurs. Ils ont tous les deux reçu leur salaire, mais aucune compensation pour licenciement abusif. Les deux travailleurs démentent toujours les accusations de la direction.

L'usine 1 et 3 violent l'Iway qui reconnait à chaque travailleur le droit à un contrat de travail ou une lettre d'embauche.

Autres remarques

Les 4 fournisseurs sont régulièrement visités par des acheteurs, dont ceux d'Ikea. Dans 3 usines, les travailleurs reconnaissent recevoir des instructions de la direction pour répondre aux questions relatives aux salaires, aux heures de travail et aux conditions de travail en général. A part dans l'usine 2, aucun des travailleurs rencontrés n'a été interviewé par un auditeur d'Ikea. Un travailleur de l'usine 2 rapporte que, 2 ans auparavant, un groupe de travailleurs a été renvoyé après avoir parlé à un acheteur en dehors de l'entreprise. Bien que la direction ait avancé d'autres raisons du renvoi de ce groupe, le travailleur est convaincu que c'est parce qu'ils ont parlé à ce représentant.

Enfin, un livret reprenant la loi du travail du Bangladesh a été distribué à certains travailleurs lors de leur engagement. Par contre, les travailleurs connaissent en général peu ou pas le code de conduite d'Ikea, l'Iway.

Conclusion

Les résultats de cette étude sont sans équivoque. Au Bangladesh, les quatre fournisseurs d'Ikea étudiés violent la loi et le code de conduite Iway. Les principales violations concernent les heures de travail intempestives, le calcul et le paiement des salaires, le non-respect du droit d'association et de négociation collective, la discrimination hommes/femmes, l'abus ou le harcèlement de travailleurs et la non-contractualisation de l'embauche.

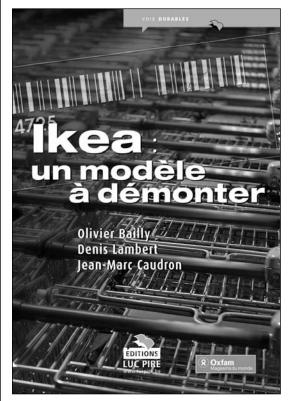
Mais tout n'est pas noir. Les résultats de cette recherche montrent également certaines avancées en termes de conditions de travail dans les usines, de travail forcé ou de travail des enfants. Nous avons constaté en réalité que les fournisseurs appliquent les points de l'Iway qui demandent peu d'investissement (toilettes séparées, eau potable, appareil incendie, ...) ou qui ont un faible coût. Ces avancées sont réelles et importantes, mais leur choix est dicté par l'économique. Comme Ikea ne prend pas en charge le coût de l'application de l'Iway, tout le poids financier repose sur les fournisseurs et les sous-traitants.

Soulignons que si l'exigence de payer un salaire minimum légal est respectée, les travailleurs ne peuvent pas vivre décemment de leur revenu, malgré les heures supplémentaires prestées. Pouvonsnous accepter que des personnes travaillant plus qu'à temps plein - en moyenne entre 80 et 90 heures par semaine - vivent juste au dessus du seuil extrême de pauvreté (moins de 2 € par jour), même si cette situation est ... légale?

Ces résultats mettent lkea face à ses prétentions et ses devoirs sociaux. Bien sûr le contexte du Bangladesh est difficile, bien sûr le gouvernement bengali a une part de responsabilité. Mais c'est bien Ikea qui a choisi de s'implanter dans des pays à faible coût de production et donc de main-d'œuvre bon marché. Ikea a donc une responsabilité. Ikea doit garantir un revenu minimum vital aux travailleurs de ses fournisseurs. Ikea doit modifier ses pratiques d'achat afin que les fournisseurs puissent garantir des conditions décentes à leurs travailleurs, même sur les points financièrement couteux comme les salaires.

(1) Un opérateur est en charge d'une machine. Il est considéré comme ouvrier qualifié et représente la force de travail principale dans l'usine. Un travailleur devient opérateur après 6 ou 12 mois d'expérience comme assistant. Un assistant assiste un opérateur. Il coupe le tissu, nettoie la machine, apporte le matériel, etc.

(2) Suite aux émeutes de mai-juin 2006, une commission regroupant des représentants de l'Etat, des entreprises et des syndicats a travaillé sur le relèvement du salaire minimum légal du secteur de la confection au Bangladesh. Depuis début octobre 2006, il est fixé à 1662 tk. Les travailleurs demandaient qu'il atteigne 3000 tk.



Parmi les différents moyens d'information sur lkea, Oxfam publie un ouvrage présentant les données de leur enquête sur le fonctionnement de cette multinationale. Ci-dessous leur présentation de l'ouvrage.

IKEA est socialement responsable, IKEA est impliqué dans la préservation de l'environnement. IKEA est une grande famille. IKEA est au service du plus grand nombre. IKEA veut améliorer notre vie. IKEA nous aime.

Redoutable communicatrice, la multina-

tionale du prêt-à-habiter véhicule à dose homéopathique des messages de société éthique, à dimension humaine. Mais dans ce refrain bien rodé, il y a eu quelques sérieuses griffes ces dernières années. IKEA a exploité des enfants dans les pays du Sud. IKEA a développé des produits polluants, IKEA pousse à la surconsommation. IKEA uniformise notre vie. Pour contrer les critiques sociales et environnementales, IKEA a mis sur pied en 2000 un code de conduite pour ses fournisseurs. Depuis, tout va bien dans le meilleur des mondes en jaune et bleu?

À voir...



Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous-asbl associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

Notre préoccupation centrale: renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal bimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du **droit à l'aide sociale et au chômage.**

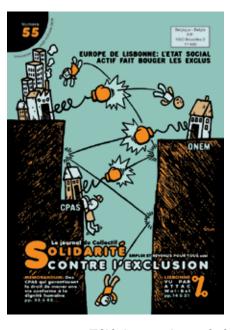
Plusieurs campagnes sont en cours:

- Activation des chômeurs : www.stopchasseauxchomeurs.be
- Pour des CPAS conformes à la dignité humaine : www.asbl-csce.be
- Allocation de garantie de revenu : www.retraitdelareformeducomplementdechomage.be ou www.rragr.be

Si vous souhaitez contribuer à la réussite de nos actions vous pouvez :

• faire connaître l'association et son journal à votre entourage • vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions, aux forums ou en renforçant notre conseil d'administration • devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal) • vous abonner au journal du Collectif

Abonnements (ajouter en communication: ABO)	Cotisations de membre (ajouter en communication : COTIS) Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales
15 euros/an : travailleurs 8 euros/an : sans-emploi et étudiants 30 euros/an : organisations 40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)	30 euros/an : travailleurs 15 euros/an : sans-emploi et étudiants 60 euros/an : organisations 30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans-emploi
• •	ollectif Solidarité Contre l'Exclusion) : 370559- 03
Merci à tou(te)s	pour votre soutien!







Téléchargez les précédents numéros du Journal du Collectif sur www.asbl-csce.be!

